

COURANT ALTERNATIF ★
courant
alternatif

MENSUEL ANARCHISTE-COMMUNISTE | N° 325 | DÉCEMBRE 2022 | 5 €

- ▶ ÉCOLE ENTRE PERDITION ET RÉPRESSION
- ▶ MIGRATIONS : REFORME DARMANIN, UN NAUFRAGE DE PLUS !
- ▶ GRANDE BRETAGNE LES LUTTES CONTINUENT
- ▶ PAYS BASQUE LUTTE POUR LA TERRE



**un mouvement
social mondial
prêt à éclore !**



RUBRIQUES

- 3... ► ÉDITO : La pelle et le feu
- 4... ► SANS FRONTIÈRES
- 10... ► INSUBORDINATION SALARIALE chroniques de la lutte des classes
- 15... ► BRÈVES DE L'ÉCO : Abstention, patriarcat, pauvreté, logements...
- 18... ► BIG BROTHER chroniques du contrôle et de la répression
- 36... ► A LIRE DANS LES REVUES

IMMIGRATION

- 5... ► PROJET DE LOI ASILE ET MIGRATION : Une logique de durcissement
- 9... ► MIGRANTS : L'entente des bourgeoisies

SOCIAL & LUTTE DE CLASSE

- 12... ► OCCUPATION DU CASVP - Centre d'action sociale de la ville de Paris
- 13... ► BRONCHIOLITE : Une fois de plus ça déborde à l'hôpital
- 16... ► CINÉMA : Dégradation de l'organisation du travail

RÉPRESSION

- 20... ► ILS VEULENT NOUS TERRORISER Soyons ingouvernable
- 21... ► LA CRIMINALISATION des mouvements écologistes : autour du 15 juin!

CULTURE & MÉMOIRE

- 22... ► A L'ASSAUT DU CIEL, Histoire critique de l'opéraïsme

DOSSIER ÉDUCATION

- 23... ► OÙ VA L'ÉCOLE ?
- 26... ► RÉPRESSION DANS L'ÉDUCATION NATIONALE, Une nouveauté ?

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 30... ► PAYS BASQUE : " Terres agricoles, Pas touche !" Le cas de Marienia

INTERNATIONAL

- 32... ► GRANDE BRETAGNE Poursuite des luttes
- 34... ► IRAN Notes sur l'Iran de la fin du xxi^e à 1979

Ce numéro a été préparé à **ST-NAZAIRE** et maquetté à **NANTES**
La commission journal de **décembre** aura lieu à **TOULOUSE**

COMMENT FONCTIONNE COURANT ALTERNATIF ?

COURANT ALTERNATIF paraît depuis 1981, sans comité de rédaction, réalisé de façon militante et décentralisée par des personnes membres ou proches de l'Organisation communiste libertaire, l'OCL.

Un week-end par mois, une Commission-Journal (CJ), est organisée dans une ville différente, pour préparer le numéro suivant. Peuvent y participer des sympathisant·es intéressé·es au même titre que les militant·es OCL de la ville en question et que des représentant·es des autres groupes de l'OCL.

Chaque CJ a pour tâche de critiquer le numéro précédent, de discuter les articles proposés par des gens présents ou non ; d'en susciter d'autres en

fonction des événements et des souhaits émis par les groupes ou des individus.

En outre, chaque CJ débute par un débat sur un sujet d'actualité, ce qui permet la prise de décisions concernant les activités de l'OCL, si nécessaire.

Le collectif organisateur rédige ensuite un compte rendu politique et technique le plus précis possible, puis, pendant les deux semaines à venir, assure le suivi de ce qui a été décidé pour le journal (liaisons, contacts, etc.) et c'est lui qui écrit l'éditorial en fonction de la discussion dans la CJ ou d'événements qui se produisent après.

Si vous souhaitez assister et participer à l'une de ces réunions, écrivez-nous.

CORRESPONDANCE

OCL c/o Egregore
BP 81213
51058 Reims cedex
oclibertaire@hotmail.com

Contactez localement

l'Organisation Communiste

Libertaire

ALSACE

•oclstasbourg@gmail.com

AUVERGNE

•ocl-Moulins@orange.fr

BRETAGNE

•oclnantes@free.fr

•ocl.st-nazaire@orange.fr

•Douarnenez : ocldz@riseup.net

CHAMPAGNE-ARDENNES

•OCL c/o egregore BP 81213

51058 Reims cedex

lechatnoir@clubinternet.fr

ÎLE DE FRANCE

•oclidf@riseup.net

LIMOUSIN

•ocl.limoges@laposte.net

MIDI-PYRÉNÉES

•OCL c/o Canal Sud,

40 rue Alfred Dumeril,

31400 Toulouse

ocltoulouse@sfr.fr

NORD

•OCL Boulogne c/o La mouette enragée

BP 403 62206 Boulogne s/Mer cedex

lamouette.enragee@gmail.com

•ocllille@gmail.com

NORMANDIE

•ocl-caen@orange.fr

PAYS BASQUE

•ocl-eh@orange.fr

POITOU-CHARENTES

•ocl-poitou@orange.fr

•oclcognac@ymail.com

RHÔNE-ALPES

•ocl-lyon@laposte.net

Autres contacts

passer par

oclibertaire@hotmail.com

site
<http://oclibertaire.lautre.net>

ABONNEMENTS 1 AN

- 10 numéros.....30 €
- Tarifs réduits (pour les fauché-es).....18 €
- Soutien.....+ de 30 €
- À l'essai (3 numéros).....5 €
- Un numéro sur demande **GRATUIT**
- Gratuit pour les prisonnier-es

Abonnements à l'international et envois en nombre, nous contacter.

Chèque à l'ordre de *La Galère* à envoyer à Reims
ou

Abonnements en ligne sur le site

LA PELLE OU LE FEU ?



Dans l'hexagone, les vagues de grèves pour les hausses de salaires de cet automne sont venues mourir sur le rempart des élections professionnelles de décembre. Si ici ou là des professions ont bien gagné quelques miettes, ce qui se rêvait un raz de marée contre l'inflation et la perte du pouvoir d'achat n'a été qu'une succession de coups de tabac sans lendemain pour la plupart, dont vous trouverez quelques échos dans la rubrique « insubordinations salariales » de ce numéro, ou dans le récit de l'occupation du Centre d'Action Social de la ville de Paris (p. 12).

La situation en Grande Bretagne, ainsi que nous l'indiquent nos camarades d'Angry Workers (pp. 32-34), nous montre cependant que les grèves laissent des traces dans le quotidien des prolétaires, et que c'est sur ces liens que pourront se fonder les bases d'un mouvement autonome du salariat à même de submerger les compromis syndicaux et la répression étatique ! C'est aussi ce que nous rappelle l'histoire récente de « l'opéraïsme italien ». Expériences actuelles ou historiques qui nous donnent des éléments précieux pour que le mouvement social s'émancipe du double joug des partis sociaux démocrates et de leurs courroies de transmission syndicales, afin de ne pas connaître les impasses parlementaire ou étatistes qui ont pour nom ici la NUPES, là-bas le Chili de Gabriel Boric, et bientôt le Brésil de Lula.

Les plus optimistes se persuadent que ce n'est que partie remise, que les forces syndicales s'économisent pour la grande confrontation à venir sur la question de la réforme des retraites avec l'allongement du nombre de trimestres cotisés et le recul de l'âge de départ. Il est cependant fort à craindre que, en fonction du résultat des dites élections professionnelles, le président Macron nous sorte de sa manche un grand débat avec les partenaires sociaux qui auront ses bonnes grâces, et qui s'empresseront de négocier le poids des chaînes de l'esclavage salarial.

Esclavage salarial, qui sous prétexte d'humanisme va encore s'intensifier pour les populations migrantes avec le retour d'une « immigration choisie » pour les métiers sous tension, alors que « en même temps » se multiplient les constructions de centres de rétention administrative pour accélérer et multiplier les « obligations de quitter le territoire français », et que l'Europe-forteresse laisse couler sciemment les embarcations de migrants qui fuient la guerre, la misère, et les catastrophes en tout genre que le capitalisme répand sur la planète pour les profits de milliardaires de plus en plus nombreux, et leur cohorte de laquais aux ordres (pp.4 à 9).

Mais ce n'est pas que sur le terrain du salariat que la lutte des classes s'intensifie. Ainsi que nous avons pu le voir le mois dernier avec la résistance aux « méga-bassines », il n'est pas de coin de la planète qui ne soit en résistance contre le saccage du vivant, l'artificialisation des terres, avec parfois des prises de conscience surprenantes de la part de structures institutionnelles, comme nous le montre la lutte de Marienia à Cambo au Pays basque (p. 30-31).

Quelque soit la partie du monde où se porte le regard, les populations tentent de se soulever contre tout ou partie de leur oppression. C'est bien sûr le mouvement admirable des femmes d'Iran qui relance depuis quelques mois le processus révolutionnaire confisqué par le pouvoir théocratique après 1979 (p.35-36). C'est bien sûr la population chinoise qui, lasse de la politique de répression sanitaire « zéro-covid » s'insurge contre son enfermement et ose à nouveau défier un pouvoir communiste totalitaire que l'on

sait depuis longtemps n'être qu'un parti-Etat gestionnaire du capitalisme d'état. Ce sont aussi les mobilisations internationales des femmes contre les violences qui leur sont faites au quotidien, dans leur vie privée comme dans leur vie sociale. Elles attestent d'une résistance accrue à un patriarcat qui reste à l'offensive puisque pour certaines, il devient aujourd'hui plus désirable de se faire hommes que de viser l'émancipation féminine. Autant de sujets que nous souhaitons aborder dans ce numéro mais qui faute de place, n'ont pu l'être.

Face à ces soulèvements, à ces mouvements protéiformes gros de potentiels rupturistes, les réponses répressives s'intensifient. Au premier rang desquelles la guerre qui lamine les populations et leurs révoltes et permet aux stratèges internationaux de mettre en œuvre leurs politiques impérialistes, tel Erdogan avec le peuple Kurde et la bénédiction de l'OTAN. Au second rang on trouve bien sûr toutes les logiques policières qui s'organisent et se renforcent au nom de la sécurité et de l'anti-terrorisme (pp.18-21). La troisième ligne répressive se retrouve sur le terrain professionnel, comme dans l'Education nationale où la recrudescence de la « chasse aux rouges » initiée sous Blanquer se poursuit sous Pape Ndiaye, sans que cela soit surprenant pour qui connaît un peu les liens étroits entre la répression et l'éducation dans ce pays (pp. 26-29), dès que les fondements idéologiques républicains sont un tant soit peu ébranlés.

Car c'est bien le contexte idéologique dans lequel baigne la population mondiale qui constitue le premier vecteur sur lequel vont s'appuyer ces forces de répression. Peur de l'Apocalypse Nucléaire. Eco-anxiété. Endoctrinement nationaliste ou religieux et retour du mysticisme irrationnel. Fascination pour le spectacle sportif anesthésiant tout sens critique. Conditionnement de la jeunesse par le biais de l'école ou du Service national universel (Où va l'école ? pp. 23-25). Angoisse sanitaire entretenue par les politiques de santé, en matière de COVID comme de bronchiolite (p. 13-14). Dépossession des savoirs des métiers comme dans le cinéma (p.16-17) générant l'anomie professionnelle et une division du travail toujours plus déstructurante.

Tous ces faits entretiennent un climat de déstabilisation permanente des populations, les plongeant dans un état de sidération qui leur fait préférer finalement la résilience, nouveau concept tendance, à la résistance rangée au musée du siècle dernier. Du moins de ce côté-ci de la planète où la satisfaction des besoins fondamentaux reste possible pour le plus grand nombre, et où la sauvegarde de l'abondance consumériste entretient l'illusion d'être encore dans un état de liberté désirable au regard du désastre ambiant. Jusqu'à quand le plus grand nombre continuera-t-il à penser qu'il a plus à perdre dans la perpétuation de la barbarie capitaliste qu'à gagner dans l'invention du socialisme ?

Pourtant jour après jour des brèches se creusent dans cet ordre dominant matériellement et idéologiquement, comme creuse la taupe de la révolution, qui tôt ou tard pourrait bien émerger ici ou là. Mais de préférence là où on ne l'attend pas dans le but de l'achever d'un coup de pelle ou d'un coup de feu !

Saint-Nazaire-Nantes

Le 26 novembre 2022



Un an après le naufrage d'un bateau pneumatique au large de la Manche qui avait causé la mort de 27 personnes, dont 7 femmes, un ado de 16 ans et un enfant de 7 ans, l'enquête judiciaire côté français vient de révéler des anomalies graves du système de secours français. Malgré une quinzaine d'appels à l'aide par téléphone, les secours ont mis 12h pour arriver sur place et n'ont repêché que 2 survivants. Est visé le CROSS du Gris-Nez (centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage maritimes) qui dépend de la préfecture maritime de la Manche et la mer du Nord. Sur les bandes d'enregistrement, les appels de détresse ne sont pas pris au sérieux et il y a même des moqueries dans certains commentaires.

Pour se défendre, les autorités disent qu'il y avait de nombreux appels ce soir là et qu'ils avaient prévenus les anglais car l'embarcation était à 0,6 mile nautique des eaux territoriales britanniques, soit 965 mètres.

Mais personne n'a bougé, les anglais arguant que ça se passait en France et que les courants marins éloignaient le drame de leur responsabilité. L'enquête est toujours en cours, outre-Manche. Une chose est sûre, chacun se rejette la pierre tandis que les traversées sont de plus en plus nombreuses et risquées - entre 30 et 40.000 personnes l'ont tenté depuis le début de l'année, selon les chiffres officiels français et anglais. Depuis 1999, plus de 350 personnes sont mortes à cette frontière.

Source : *Le Monde*

MOBILISATION POUR

LE GROUPEMENT/RÉUNIFICATION FAMILIAL

Elle est annoncée pour le 27 novembre à Paris, à l'appel de l'association Solidarités Asie France (SAF) qui, comme son nom l'indique, regroupe des immigrés originaires d'Asie, en particulier du sous-continent indien : Bangladesh, Pakistan, etc.

Ces personnes ont le plus grand mal à faire venir leurs proches en France. Certains résidents ont reçu un avis favorable, après plusieurs années de procédure. Mais à ce jour, ils sont toujours sans leurs conjoint-es, leurs enfants, etc.

Ils butent contre le mur administratif des ambassades et des consulats qui refusent d'instruire les demandes de visa. En effet, selon la nomenclature étatique, ces personnes viennent de « pays à risque » et subissent la xénophobie ambiante.
source : *Tract d'appel à la manif + Facebook du SAF*

DARMANIN DEMANDE PLUS D'OQTF ET D'ENFERMEMENT

Par une lettre aux préfets du 17 novembre, le ministre de l'intérieur enjoint de durcir la répression vis à vis des sans-papiers. C'est un avant goût de la prochaine loi immigration préparée par l'exécutif.

Dès les premières lignes, il est demandé « d'appliquer à l'ensemble des étrangers sous OQTF (Obligation de quitter le territoire français) la méthode employée pour le suivi des étrangers délinquants ». Tolérance zéro donc, toute personne sans titre de séjour valable - même après une expiration de visa - recevra automatiquement une OQTF et de préférence sans délai de départ volontaire qui est d'environ 30 jours. Pour faire passer l'envie de revenir, l'État prévoit en plus de délivrer une interdiction de retour sur le territoire qui peut durer 3 ans et qui est valable dans tout l'espace Schengen.

Pour totalement criminaliser les étrangers, Darmanin demande une inscription «systématique»

des personnes sous OQTF au fichier des personnes recherchées, qui est aussi à dimension internationale grâce au croisement des fichiers européens.

Rappel est fait aux préfetures qu'une OQTF doit s'accompagner systématiquement d'un placement en rétention ou une assignation à résidence. Cette dernière solution doit être de plus en plus utilisée car aujourd'hui, selon les chiffres officiels, «seulement» 13% des OQTF sont enfermés chez eux.

Pour les prisons extérieures, les centres de rétention administrative (CRA), un engagement est pris pour augmenter le nombre de places : « Sous 1 mois, 220 places de CRA - soit 10% de la capacité du parc - seront remises à votre disposition (...) il faut aussi développer les locaux de rétention administrative (LRA) pour porter le nombre de place à 300 d'ici fin 2023, contre 131 places actuellement ». Une personne en OQTF ne pourra plus bénéficier de logements sociaux et d'aides sociales car les bailleurs et autres structures sociales seront informés.

On le voit, Darmanin joue des pieds et des mains pour draguer l'électorat de droite, surfant sur les faits divers récents : la mort de la petite Lola et le débarquement de l'Océan Viking. Le document aux préfets est même signé de la main du ministre comme suit : « merci de votre implication personnelle sur ce sujet si important »

Source : *Le Monde + copie de la lettre*

LA LUTTE DES DPD CONTINUE

1 an de lutte ! Les travailleurs sans-papiers de DPD à Coudray-Montceaux (91) réclament leur régularisation après des mois voir des années de travail dans ce centre de tri de colis. De-

puis, ils ont perdu leur boulot mais le combat continue avec toujours un large soutien : des travailleurs aussi en lutte de Chronopost à Alfortville, le collectif des travailleurs sans-papier de Vitry (CTSPV), les syndicats Sud PTT et Solidaires. La grève reste au centre de la stratégie, selon les propres mots d'un des animateurs de la lutte : « vaut mieux qu'on soit régularisé en faisant grève pour qu'on puisse ensuite retourner travailler » Une stratégie qui a payé pour les grévistes de RSI - une agence d'intérim dans le bâtiment dont on avait parlé dans ces colonnes - qui ont obtenu des récépissés les autorisant à travailler le temps que leur demande de régularisation soit traitée. Pour les DPD, l'espoir repose sur un rapport de l'inspection du travail rédigé en janvier 2022, qui reconnaît officiellement que 63 sans papiers ont bel et bien travaillé chez DPD, embauché par l'agence Derichebourg Intérim, ce qui pourrait déclencher les demandes de documents CERFA auprès de l'employeur pour demander la régularisation. L'inspection du travail a aussi saisi le procureur de la République face à l'emploi illégal de ces sans-papiers.

Source : *Le Monde*, voir également dans ce numéro la rubrique *Insubordination salariale*

Démontage d'un barrage à la frontière entre Hendaye et Irun

Le 1er novembre, plusieurs collectifs du Pays Basque Nord et Sud se sont retrouvés au milieu du pont Saint-Jacques à la frontière franco-espagnole pour dénoncer la prolongation de 6 mois des contrôles de police aux frontières. Forts de leur nombre - plus d'une centaine de personnes - les manifestant-es ont déplacé les grilles qui bloquent, depuis plusieurs mois, le passage aux piétons. Ce point de passage piéton est fermé depuis janvier 2021. Depuis cette date, au moins neuf migrants sont morts dans les environs de la Bidassoa, entre Irun et Ciboure, en tentant notamment la traversée du fleuve frontalier.

Source : *Médiabask (cf article plus loin)*



A lors que nous assistons à une dégradation grave du sort réservé aux personnes migrantes, le gouvernement cherche par une nouvelle loi (1) à réduire encore plus leurs droits. Si le projet, à la date de l'écriture de cet article, n'est pas totalement ficelé, des pans entiers ont déjà trouvé une rédaction aboutie. C'est un projet de loi à teneur essentiellement idéologico-politique. Il s'agit, pour l'Etat, de mettre en scène le problème de l'immigration irrégulière et de donner le spectacle de son action pour l'endiguer, dans un climat de xénophobie et racisme qu'il contribue à provoquer et à renforcer.

PROJET DE LOI ASILE ET IMMIGRATION UNE LOGIQUE DU DURCISSEMENT

Macron dit vouloir préserver les « droits fondamentaux de toute personne » et fustige une « politique absurde » d'accueil et d'intégration qui est à la fois « inefficace et inhumaine ». Belles paroles... sauf que la politique migratoire actuelle est régie par un texte de loi adopté en 2018 (loi Collob) pendant son premier quinquennat et que ce texte a, notamment, réduit la durée pendant laquelle un-e étranger-e peut déposer une demande d'asile et a allongé la durée d'enfermement possible en centre de rétention administrative (CRA). Sauf aussi que la future loi qui se dessine va multiplier encore les entraves à l'accès aux droits des migrant-es.

UN CALENDRIER PLUTÔT FLUCTUANT

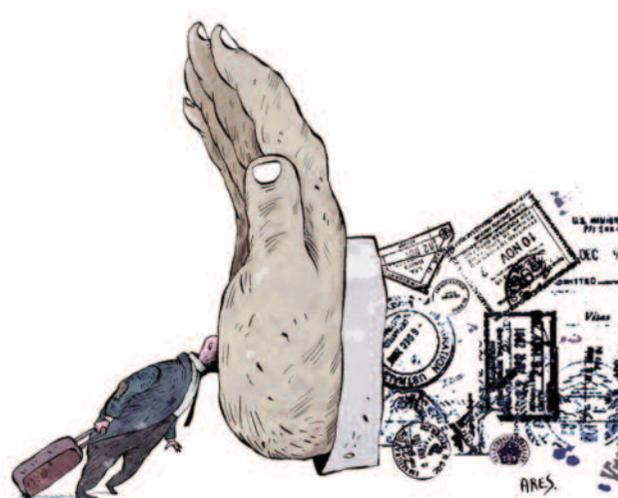
Dix jours après avoir annoncé la présentation d'une loi rapide sur l'immigration, le 3 août, Darmanin, ministre de l'intérieur, a dû rétro-pédaler sur le calendrier.

A la demande de Borne, le projet a été reporté. Il sera présenté à l'assemblée nationale puis au sénat début 2023, précédé d'une « concertation » (« sur la base de nos propositions », a déclaré Darmanin), « avec tous les partis, les partenaires sociaux, les associations et les représentants de la société civile », qui doit commencer le 21 novembre.

Fin juin, Darmanin se vantait d'avoir, « sur l'immigration, une majorité absolue à l'assemblée nationale ». Mais des événements sont venus chahuter l'équipe gouvernementale (ins-

trumentalisation par l'extrême-droite de l'assassinat de Lola, accueil « contraint » en France de 234 rescapés de l'Océan-Viking, responsabilité flagrante de la France dans la noyade de 27 migrant-es tentant de traverser la Manche...). Pour être sûr d'avoir, lors du vote à l'assemblée, les voix de la droite et de l'extrême-droite, le gouvernement va tenir bon le cap répressif et ne doit pas donner l'impression de lâcher du lest sur l'immigration.

D'ailleurs, avant même que le projet de loi soit présenté pour concertation et que la loi soit soumise au parlement, Darmanin a sorti d'ores et déjà son artillerie contre les sans-papiers. Ainsi, le 17 novembre, dans une lettre adressée à tous les préfets, il liste ses directives pour rendre plus efficaces la délivrance et l'exécution des OQTF (obligation de quitter le territoire français). Il demande, ni plus ni moins, que soit appliqué à tous les étrangers sous OQTF le traitement réservé aux étrangers délinquants. Il exige une inscription « systématique » des personnes sous OQTF au fichier des personnes recherchées. Il encourage les préfets à prendre le plus souvent possible des OQTF sans délai de départ volontaire (celui-ci est en général de trente jours) ou d'assortir « aussi souvent que possible » l'OQTF d'une interdiction de retour sur le territoire (IRTF), interdisant à la personne de revenir dans tout l'espace européen Schengen pendant 3 ans. Il rappelle que les OQTF doivent être assorties soit d'un placement en Centre de rétention administrative (CRA) soit



d'une assignation à résidence.

En fait, il envoie un signal clair de fermeté et de fermeture en exigeant que soient appliquées, au plus vite et avant tout examen, les mesures les plus répressives de son projet de loi.

LE VOLANT CLAIREMENT RÉPRESSIF : CONTRÔLER/ENFERMER/EXPULSER TOUJOURS PLUS

La future loi intensifie les mesures déjà existantes d'exclusion, de discrimination, de répression des étrangers en y ajoutant de nouvelles. La future loi veut réformer les procédures d'asile et ou de séjour, dans le double but d'accélérer les délais de traitement et d'expulser plus rapidement ceux-celles qui n'obtiendront pas le statut de réfugié-e ou un titre de séjour.

1- 29 lois depuis 1980, allant toutes dans le sens d'une détérioration continue des conditions d'accueil)



OQTF PLUS RAPIDES ET EFFECTIVES «JUSTICE» PLUS EXPÉDITIVE CONTRÔLES INTENSIFIÉS CRA PLUS NOMBREUX ...

Une des mesures est de conditionner un titre de séjour à « l'obtention d'un certificat prouvant la maîtrise du français et l'acceptation des valeurs de la République ». Voilà qui est sorti tout droit de la loi raciste «Séparatisme» de 2021, fondée sur la mise en scène d'un ennemi intérieur étranger. Il est grotesque d'obliger un étranger à respecter «les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine» alors que le gouvernement lui-même les bafoue ouvertement. De plus, la maîtrise d'une langue ne peut se faire qu'avec des moyens dédiés et dans la durée. Or, la loi future vise à ce que les étrangers quittent au plus vite le territoire.

La hantise du gouvernement, ce sont les OQTF. Elles sont délivrées en nombre par les préfets (122 000 en 2021), à leur totale discrétion mais sur pression du gouvernement (2), à la suite d'une simple décision de refus ou de retrait d'un titre de séjour, de rejet d'une demande d'asile ou de contrôle sur la voie publique. Elles restent en grande partie inappliquées. Or le taux de leur exécution est devenu l'unité de mesure de l'efficacité d'une politique migratoire. C'est pour

quoi le gouvernement voudrait expulser plus et plus vite en faisant une politique du chiffre.

D'OÙ LES NOMBREUSES MESURES ENVI- SAGÉES CONCERNANT LES OQTF :

Il est prévu d'inscrire toutes les personnes visées par une OQTF au fichier des personnes recherchées (cf. ci-dessus la lettre aux préfets); et pour permettre d'expulser plus facilement des étrangers délinquants, de supprimer des dispositions protectrices, comme l'arrivée en France avant 13 ans, le mariage, la résidence de plus de 10 ans. Tous les sans-papiers sous OQTF seront traités comme des délinquants donc, et la double peine (sanction puis expulsion) sera de rigueur.

La loi future projette aussi qu'une décision d'expulsion soit prononcée «dès le rejet de la demande d'asile», et ce de façon systématique (aujourd'hui, la loi prévoit qu'un demandeur d'asile bénéficie en principe du droit de se maintenir sur le territoire français le temps de l'examen de sa demande par l'OFPPRA et sa juridiction d'appel, la CNDA (3). Ainsi le délai de décision sera raccourci de cinq mois à cinq semaines et, si le recours auprès de la CNDA est rejeté, les délais d'éloignement seront réduits.

Toujours dans l'intention de raccourcir les délais, il est prévu que la durée de validité des OQTF passe de un à trois ans, et que soit réduit à quinze jours, au lieu d'un mois actuellement, le délai à partir duquel un.e étranger.e sans-papier peut être enferm.e en CRA après la prononciation de son OQTF. S'il n'y a pas rétention en CRA, l'assignation à résidence devra être systématique.

Et cela s'accompagne d'une décision d'ouvrir de nouveaux CRA : 220 places sous un mois promet Darmanin aux préfets, soit 10% de la capacité du parc, et 3 000 places en 2025-26, soit 1 800 de plus qu'aujourd'hui.

Une autre mesure qui réduit encore les droits des exilé-es et viole ceux de leurs avocat-es est la généralisation des vidéo-audiences dans les CRA et en zone d'attente (ZA), sous prétexte d'«éviter les escortes de retenus ».

Dans la même veine de restriction des droits, la loi envisage de réduire le nombre de voies de recours juridique en matière d'expulsion. Darmanin les juge trop nombreuses ; une façon de faire croire que les sans-papiers sont ultra-protégés alors qu'ils n'ont droit qu'à un seul recours suspensif devant le tribunal administratif.

De plus, la future loi veut que les recours devant la CNDA se fassent devant un.e juge unique, contre trois actuellement. Là encore, il s'agit d'aller plus vite : la procédure à juge unique prévoit un délai de cinq semaines pour statuer, contre cinq mois pour une procédure collégiale. De plus, cela permet de supprimer la présence d'un.e représentant.e du Haut-commissariat aux réfugiés (HCR), plus garant des droits des migrant-es, ainsi que d'un.e assesseur.e nommé.e par le Conseil d'Etat. Il est clair que s'en tenir à un.e seul.e juge ne peut qu'accroître l'arbitraire des décisions et affaiblir plus encore la qualité de la justice rendue.

Pour réduire d'un mois le délai d'introduction de la demande d'asile, la loi prévoit de déconcentrer l'OFPPRA et la CNDA. Les membres de ces instances décisionnaires, aujourd'hui localisées en région parisienne, seraient envoyés au sein de « pôles territoriaux dénommés France Asile ». Et des « chambres territoriales » de la CNDA seraient aussi créées dans les ressorts des cours administratives d'appel.

Par ailleurs, la volonté est d'accélérer la dématérialisation, pourtant for-

2-Dans les dix dernières années, hors Covid-19, le taux moyen d'exécution des obligations de quitter le territoire français (OQTF) était de 15 %, d'après les données de la direction générale des étrangers de France.

D'après un autre rapport sénatorial de Buffet (LR), le nombre d'OQTF est passé de 60 000, en 2011, à près de 122 000, en 2021.

3 - OFPPRA = Office français de protection des réfugiés et apatrides.
CNDA = Cour nationale du droit d'asile)

tement handicapante et chronophage, des dossiers déposés par les candidat·es à un titre de séjour dans les préfectures, afin «de faire disparaître les files d'attente».

Quant aux passeurs agissant en bande organisée, qui n'existent et ne prospèrent qu'à la faveur des fermetures des frontières et les obstacles innombrables décidés par les politiques migratoires européennes et mondiales, les peines encourues seront durcies, passant de cinq ou dix ans à vingt ans.

Et puis, petite touche de verdure, Macron souhaite envoyer des réfugiés à la campagne, car il souhaite une meilleure répartition des étranger·es accueilli·es sur le territoire, notamment dans les «espaces ruraux, qui sont en train de perdre de la population». Qu'est-ce à dire «répartir»? Imposer un endroit où s'installer? Avec quels moyens des collectivités? Avec quelles garanties d'une bonne installation, avec quels moyens pour travailler, se déplacer?

Cette frénésie de mesures qui concourent à accélérer les procédures d'examen des titres de séjour et/ou d'asile a un objectif clair : empêcher les étranger·es de développer des droits au séjour liés à leur situation familiale ou professionnelle, qui leur ouvriraient la possibilité de faire tomber une OQTF. Ainsi cette politique vise sciemment à empêcher les migrant·es d'exercer leurs droits et de s'intégrer.

POURRIR ENCORE PLUS LA VIE DES MIGRANT·E·S

Darmanin a déclaré le 27 octobre dernier : «Nous avons un travail à faire pour rendre la vie des personnes sous OQTF impossible en France, comme leur interdire l'accès aux logements sociaux...». Ces paroles dangereuses laissent croire que les conditions faites aujourd'hui aux migrant·es seraient vivables et dignes. De plus elles sont fausses : les personnes sans-papiers n'ont accès ni à l'emploi (impossibilité de travailler légalement pendant six mois suivant l'enregistrement d'une demande d'asile, sans avoir obtenu, après, une autorisation administrative délivrée au compte-gouttes), ni aux logements sociaux, ni même aux hébergements d'urgence saturés depuis des années, ni aux droits sociaux, en dehors de l'aide médicale d'Etat (AME) accordée après 3 mois de présence sur le territoire.

En outre, ces propos du ministre ré-

vèlent et encouragent une politique inquiétante de stigmatisation de l'étranger·e - profiteur·se d'avantages-sociaux. Le ministre se réjouit de ce que son projet de loi fera de la vie des personnes en situation irrégulière un véritable enfer, systématisant une discrimination pourtant déjà bien installée. Dans sa lettre aux préfets du 17 novembre, il dit vouloir prendre des mesures «pour organiser une véritable police du séjour».

Immigration et sécurité sont à ce point indissociables, et depuis toujours, dans l'idéologie et les actions des gouvernements de tous bords que c'est le ministère de l'Intérieur qui prend en charge la question. Mais comme le «en même temps» est de rigueur, à l'automne, aux côtés de l'abrupt Darmanin, a été attelé Dussopt (le ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion), afin de faire croire à un équipage plus «équilibré», avec un volet plus «ouvert» de la loi.

CRÉER UN NOUVEAU TITRE DE SÉJOUR D'UN AN POUR LES TRAVAILLEUR·SES ÉTRANGER·ES DANS DES « MÉTIERS EN TENSION ».

A travers cet éventuel assouplissement des règles de régularisation, le gouvernement entend satisfaire les demandes insistantes d'une partie du patronat en manque de personnel de façon structurelle dans les secteurs les plus durs et en quête de main-d'œuvre pas chère.

Les métiers dits en tension se trouvent dans l'hôtellerie-restauration, le BTP, les services aux particuliers et aux collectivités, la logistique (comme chez DPD, filiale de La Poste), l'agriculture..., ceux que les Français·es, et en particulier les personnes blanches, ne sont plus disposés·es à exercer en raison de rémunérations qui ne sont tout simplement pas à la hauteur de la dureté des conditions de travail (4).

Ainsi le gouvernement et le patronat reconnaissent que des emplois ne sont pas pourvus parce que les conditions sont dures et précaires et, comme il ne s'agit surtout pas de les améliorer, ils considèrent que ces conditions de surexploitation sont acceptables pour des migrant·es... Ainsi, la loi future permettra aux patrons de continuer à embaucher des immigré·es dociles, bien obligé·es d'accepter des journées de 12 h, de travailler tard la nuit et le week-end ainsi que des heures supplémentaires non payées, avec la carotte d'une éventuelle régularisation pour un an.

Darmanin et Dussopt passent d'ailleurs un peu vite sur une contradiction : régulariser des salarié·es dans les métiers en tension serait un jeu à

somme nulle en nombre d'emplois puisque ce sont déjà les étranger·es qui sont surreprésenté·es dans les travaux les plus pénibles ; ceci à cause des lois mêmes qui régissent le séjour des étranger·es en France et les régularisations au compte-gouttes qui alimentent un véritable marché du travail parallèle pour les personnes sans-papiers.

LES DEUX MINISTRES ONT COMMENCÉ PAR PARLER D'«INTÉGRATION PAR LE TRAVAIL».

Darmanin a avancé notamment la possibilité pour les travailleur·ses étranger·es de demander eux et elles-mêmes leur régularisation sans avoir besoin du soutien de leur employeur. Ce qui peut sembler bien venu ; mais il faut savoir que c'est déjà l'employé·e qui dépose sa demande en préfecture et qu'il doit produire un dossier dans lequel figure notamment des documents produits par son patron. Et on voit mal qu'il puisse se passer de ces documents sans l'accord de l'employeur.

De plus l'obtention d'un titre de séjour n'est pas la panacée : les conditions de travail de réfugié·es ayant acquis un titre de régularisation depuis un an restent tout autant précaires, instables et insatisfaisantes, souvent marquées par un déclassé professionnel par rapport à leur situation dans leur pays d'origine.

En tout cas, cette «ouverture» dans le projet de loi n'est que d'apparence. La rhétorique de la l' «intégration» d'une partie des travailleur·ses étranger·es est là pour appuyer et justifier la multiplication des expulsions. Il y a les bon·nes migrant·es «celles et ceux qui veulent travailler et respectent les lois de la République » et les indésirables expulsables, «qu'on ne veut pas». Darmanin a ainsi résumé son credo, début novembre : être «méchant avec les méchants» – les étranger·es sans-papier suspecté·es d'être délinquant·es – mais «gentil avec les gentils» – les étranger·es au travail. Cette formule laisse entendre que ce n'était pas le cas jusqu'à présent,

4 - Dans le BTP, la surexploitation des sans-papiers s'effectue au bout d'une cascade de sous-traitances, permise par l'Etat et qui dissimule la responsabilité des entreprises donneuses d'ordre. Dans la logistique, l'Etat montre lui-même l'exemple : dans des filiales de La Poste, entreprise dont il est encore un actionnaire stratégique, des milliers d'intérimaires sans-papiers trient les colis dans des conditions inhumaines. C'est ce qui fait que le ministère de l'Intérieur est confronté à une révolte des travailleurs sans-papiers de ces secteurs depuis plusieurs mois (cf. plusieurs articles et rubriques récents dans Courant Alternatif).



5- Ainsi l'ex-membre de la direction confédérale de la CGT note que « simplifier la régularisation, briser le pouvoir de l'employeur dans le cadre de l'admission au séjour et de renouvellement des titres de séjour «salarié» serait un changement de logique extrêmement positif. »

6 -La circulaire Valls de 2012 prévoit la possibilité d'une « admission exceptionnelle au séjour » pour les salarié.es à condition qu'ils prouvent 3 à 5 années de présence sur le territoire, réunissent vingt-quatre bulletins de paie et une promesse d'embauche en CDI. Autre cas de figure : un parent d'enfant né en France doit réunir cinq ans de présence et son enfant doit être scolarisé depuis trois ans. Mais il ne s'agit pas d'une règle uniformément appliquée, chaque préfecture faisant comme elle l'entend.

7 - Déjà, des mobilisations ont vu le jour dans des villes où la construction de nouveaux CRA est prévue (Pessac, Nantes...)

Démontage d'un barrage à la frontière entre Hendaye et Irun



alors que toutes les lois relatives à l'immigration n'ont fait que concocter des mesures toujours plus répressives. Mais cette petite phrase démagogique en faveur d'une «immigration de gens qui veulent s'intégrer, travailler, parler français» risque de rencontrer un écho positif dans la population, voire les faveurs d'une partie de la «gôche»(5).

Or cette mesure d'un titre de séjour «métier en tension» est loin de répondre aux lacunes réelles de la régularisation par le travail et elle relève d'une vision utilitariste et jetable des personnes étrangères.

UN TITRE DE SÉJOUR... LE TEMPS DE SE FAIRE EXPLOITER

En effet, ces travailleur-ses précaires corvéables à merci ne pourront en aucun cas envisager de s'installer en France puisqu'ils seront invité-es à quitter le territoire dès lors que le métier qu'ils exercent ne sera plus considéré comme étant «en tension».

A l'Assemblée nationale, Dussopt a déclaré, le 8 novembre : «Est-ce qu'il s'agit d'une régularisation massive ? Non. Il s'agit d'études au cas par cas en fonction de l'ancienneté sur le territoire et de l'occupation d'un emploi dans des métiers en tension», et la régulation pourrait ne concerner que quelques milliers de personnes. Autant dire rien de très différent de la pratique actuelle, régie par la circulaire Valls (6) ; pire, les nouvelles modalités pourraient être plus restrictives encore, puisqu'elles ne permettront pas la régularisation pour tout type de métier.

Avant le ministre du travail, Darmanin a expliqué : « Nous ne propo-



sons pas de régularisation, c'est tout le contraire. (...) Si le métier n'était plus en tension, parce qu'on le décidait, ou grâce à la croissance économique, évidemment cette personne perdrait son titre de séjour au bout d'un an. Si cette personne a cotisé, elle aura droit à l'assurance-chômage. Mais si, à la fin de cette période elle n'a pas d'emploi, elle devra quitter le territoire national.» De plus il a fait part à des parlementaires LR de la possibilité de durcir le texte avec des quotas de titres «métiers en tension», une idée débattue au Parlement fin 2019 et qui avait été jugée trop rigide.

Ainsi le gouvernement se nourrit des pressions et tensions de la droite et de l'extrême droite qu'il provoque et il en joue pour durcir son projet de loi.

RÉGULARISER TOUS LES SANS-PAPIERS SANS CONDITIONS !

Les syndicats critiquent le projet. La

CGT fustige un texte qui «aura des conséquences néfastes poussant les travailleurs à accepter des emplois dans des conditions de travail dégradées, des temps partiels et des rémunérations faibles (...) Conditionner à titre très provisoire l'admission au séjour et le renouvellement des titres de séjour à un emploi dans un secteur en tension ne fait que renforcer la division des travailleurs au profit des intérêts du capitalisme. Cela met en concurrence et en opposition, d'une part, les travailleurs entre eux quelle que soit leur origine et, d'autre part, les travailleurs immigrés entre eux».

Cependant, la revendication commune à tous les syndicats, c'est la régularisation immédiate de tous-tes les travailleur-ses sans papiers sur simple preuve de leur relation de travail. Ainsi n'envisagent-ils pas une régularisation des sans papiers hors travail.

En revanche, des associations locales ou régionales de solidarité avec les migrant.es, ainsi que la Cimade, le Gisti... prônent depuis toujours une régularisation «large et durable» de toutes les personnes sans-papiers, qui ne soit pas seulement limitée à celles qui travaillent, ni à celles qui le font dans les seuls métiers en tension.

Quoi qu'il en soit, il est très important de se mobiliser massivement (7) pour que ce projet de loi soit combattu et défilé et pour obtenir la régularisation de tous et toutes.

Kris, le 21 novembre 2022

(source : revue de presse du Gisti - <https://www.gisti.org/spip.php?article6862>)

Migrants : l'entente des bourgeoisies

« Nous faisons preuve d'humanisme quand vous faites de la politique politicienne » répond le ministre de l'intérieur G. Darmanin à un élu du Rassemblement National -RN.

Président Macron laxiste...

Voici peu, le gouvernement français dénonçait l'attitude de la nouvelle ministre d'extrême droite, Georgia Méloni pour son refus de laisser accoster le navire humanitaire l'Océan Viking dans un port italien. Après maintes tergiversations et rhétoriques médiatiques qui dénonçaient « l'attitude inhumaine » de l'Italie, le président français, accepta l'accostage « à titre exceptionnel », du navire à Toulon. Rappelons qu'en 2018, ces politiciens humanistes refusaient le bateau humanitaire l'Aquarius, transportant 600 migrants. Ils nous expliquaient que leur accueil n'était « pas soutenable » laissant même entendre que les « humanitaires faisaient le jeu des passeurs ».

Il est vrai qu'aujourd'hui, le président et son gouvernement sont marqués de près par la droite LR : « l'immigration n'est pas une chance pour la France ni pour l'Europe » dicit Bruno Retailleau, et l'extrême droite du R.N. d'ajouter : « qu'ils retournent en Afrique ». Propos auxquels s'ajoute l'annonce de G. Colomb l'ancien ministre de l'intérieur d'E. Macron, « Un tournant dans la politique d'immigration de la France ». Au vu de ces sorties racistes, xénophobes ou opportunistes, on pourrait penser que la politique française en la matière serait devenue laxiste, généreuse et revenue à la raison d'un humanisme digne de la nation des droits de l'Homme.

Or il n'en est rien. Selon Médiapart et la porte parole de SOS Méditerranée, « l'accueil était glacial avec des militaires, des policiers armés et des chiens fouilleurs ». D'ailleurs peu après que le navire soit à quai, le ministre G. Darmanin chargera cinq juges et le service de l'Ofpra (1) de faire le tri. Ils expulseront 44 personnes « Après que leur état de santé le permettra car ne relevant pas du droit au séjour et de l'asile sur notre

territoire » explique t-il. Concernant les 234 autres présents sur le bateau hôpital, une quarantaine de mineurs isolés sont pris en charges. Parmi les autres, 66 « gentils » seront admis sur le territoire français et 123 autres, sans doute des « méchants ? » se voient refuser le droit d'asile en France. Seront-ils reconduits ou répartis vers des pays voisins ?

Ainsi, après les hypocrites gesticulations contre l'élu du RN à l'assemblée, ou contre la néo mussolinienne G. Méloni au pouvoir en Italie, l'État français via son ministre de l'intérieur poursuit sa politique de tri xénophobe et renvoie les migrants en Afrique.

L'humanisme macronien est révélé par le journal Le Monde ou le Canard Enchaîné concernant la mort des 27 migrants noyés dans la Manche en novembre 2021. L'enquête révèle les circonstances dans lesquelles l'État français via ses fonctionnaires, a laissé périr ces 27 migrants dans le Channel en considérant qu'ils relevaient des secours britanniques.

L'ENTENTE DES BOURGEOISIES

La mansuétude étatique est aussi mise à nue dans l'accord migratoire du 14 novembre 2022 conclu entre Paris et Londres. Une entente réactionnaire qui renforce la surveillance et la répression des deux côtés du détroit. Aux 255 millions que consacrent la France et l'Angleterre pour sécuriser le littoral de la Manche, les britanniques rajoutent 72,2 millions d'euros pour 2022-2023. Outre la surveillance aérienne et européenne de Frontex déjà en cours, 100 gendarmes viendront renforcer les effectifs terrestres des policiers et militaires, déjà présents. Des drones compléteront la panoplie en place sur le terrain déjà passé au crible par des 4x4, des caméras thermiques, des chiens renifleurs etc. Les britanniques financeront également des places d'hébergement dans des cen-

tres d'accueils pour migrants dans le sud de la France afin de les dissuader de remonter vers Calais.

Dans la guerre des places entre détenteurs du pouvoir ou aspirants au même pouvoir, les migrants ne restent qu'une variable d'ajustement électorale. Otages des passeurs dès le départ, ils restent prisonniers des débats idéologiques des politiciens dans les pays d'arrivée.

Bien sûr, avec les « gentils », ceux qui seront nécessaires à l'économie et serviront le patronat, « nous serons gentils » ont expliqué, répété, le Président et le Ministre. Ils pourront sans doute être régularisés provisoirement mais tout de même sous la menace d'expulsion et deviendront à nouveau « méchants » si les métiers auxquels ils ont été affectés ne sont plus sous tension.

Si B. Johnson avait fait de la lutte contre l'immigration illégale sa priorité, le nouveau premier ministre Rishi Sunak à Londres, durcit les contraintes de ses prédécesseurs en voulant « rendre la traversée de la Manche impraticable » tant pour les migrants que les trafiquants. Notons que cette année, 40 000 personnes auraient atteint les côtes anglaises. Le premier ministre britannique (fils d'immigré indien...de luxe) s'appuie pour sa politique anti migratoire, sur sa ministre de l'intérieur: Suella Braverman qui rêve de «remplir un avion de demandeurs d'asile en partance pour le Rwanda». (2)

Il va de soi que notre soutien aux migrants, aux travailleurs avec ou sans papiers est entier. Mais, face aux ententes des bourgeoisies, et contre leurs projets réactionnaires, notre solidarité s'inscrit dans les luttes anti capitalistes et anti-impérialistes.

Decaen.
15 11 2022.

1 - Ofpra : Office français pour la protection des réfugiés et Apatrides.
2 - Lire dans Courant Alternatif N° 324, novembre 2022, «Migrants la traite des illégaux».

Pas de grève générale mais des conflits locaux qui se multiplient

Comme nous en avons fait l'hypothèse dans la précédente rubrique, il n'y a pas eu de grève générale après les journées interpro d'octobre et de novembre, mais une sorte « d'automne-hiver rampant » avec de multiples batailles locales. Parfois victorieuses.

Il semblerait qu'une partie des salariées se réservent pour la bataille à venir à propos des retraites, sans doute à partir de janvier 2023. D'autre part les élections professionnelles dans les 3 fonctions publiques (décembre) ne favorisent pas les luttes globales dans ces secteurs, sauf dans les lycées pro. Pour conclure ces généralités très rapidement, donnons quelques chiffres : L'an dernier, les patrons du CAC 40 ont empoché en moyenne 6,6 millions d'euros chacun. Soit 413 fois le SMIC et même 800 fois le salaire moyen d'une aide à domicile. De leur côté, les salariés ont vu leur paie péniblement augmenter de 2,5 % en 2021.

Des nouveaux secteurs non négligeables sont entrés en grève reconductible comme les salariés d'Airbus A 320 à Toulouse, AIA (Ateliers de l'Industrie Aéronautique) de Clermont-Ferrand, 4 sites de Neuhauser, Faurecia Vosges, de son côté la grève dans la galaxie EDF qui durait depuis des mois de manière émietlée, s'est brutalement accélérée à la base dans les centrales nucléaires.

Enedis :

les grévistes arrachent des augmentations de salaire d'au moins 200

Ainsi, pour les années 2022 et 2023, la totalité des augmentations atteindrait 9,7 %, quasiment les 10 % de hausse salariale que réclamait la CGT dès le printemps de cette année.

Par ailleurs, si les augmentations de branche et d'entreprise n'atteignaient pas 200 € pour les salariés les moins bien payés, Enedis propose une prime complémentaire sur l'année 2023 pour garantir individuellement sur 13 mois à chacun une augmentation de 200 € par mois.

Photonis :

la grève paie !

Les salariés de Photonis, entreprise leader dans les systèmes de vision nocturne, ont contraint leur direction à négocier sur les salaires et ont obtenu d'importantes avancées. Outre une prime de pouvoir d'achat, qu'ils demandaient depuis mai dernier, ils ont décroché des augmentations qui pour certaines, dépassent le niveau de l'inflation de ces 12 derniers mois

Après six jours de mobilisation, alors qu'entre 90 % et 92 % des salariés du secteur de la production étaient en grève, la direction s'est inclinée. Pour la première tranche de salaires, la plus basse, qui regroupe 360 salariés, les grévistes ont obtenu une augmentation générale allant, en cumulé pour 2023, de 6,4% à 8,7 %. Pour les salaires en dessous de 2 500 euros nets mensuels, la prime accordée est de 2 200 euros, tandis qu'elle atteint les 2 000 euros pour les salaires compris entre 2 500 et 3000 euros. Enfin, les salaires de plus de 3 000 euros auront une prime à hauteur de 1 500 euros. (Source FO Corrèze)

Patalevain :

enfin des ouvertures de négociation !

Depuis 6 mois, trois anciennes salariées sont en conflit contre la boulangerie et pâtisserie Patalevain. L'employeur avait fini par reconnaître les irrégularités constatées (impayés d'heures et d'indemnité de fin de contrat, irrégularité dans les procédures de rupture de contrat). Le syndicat CNT Industries & Services de Haute-Garonne a toujours cherché une solution négociée et fait savoir qu'il envisagerait sérieusement de suspendre ses actions en cas d'ouverture des négociations.

L'employeur a mandaté une avocate pour tenter de trouver une issue amiable au conflit et vient enfin d'accepter un entretien de négociation qui aura lieu prochainement. Le syndicat, prenant acte de cette avancée, a annulé son piquet du 5 novembre. Suivant l'évolution des négociations, le syndicat est susceptible de reprendre ses actions.

Grève illimitée sur le campus PMF (Tolbiac)

Depuis le lundi 7 novembre, les agentes de nettoyage, sous-traitées par Arc-en-ciel, pour le compte de l'université Paris I, sont en grève illimitée sur le campus PMF (Tolbiac). Management violent et des conditions de travail déplorables sur ce site, la précarité et les bas salaires sont de mise... Les grévistes sont organisés avec la CNT-SO et soutenus par Solidaires Etudiant-es. La boîte sous-traitante Arc en Ciel est connue de nos lecteur-es. Conflit à Lyon Perrache (CA de novembre), à la fac de Jussieu, avec les sans-papiers des piquets RSI-DPD-Chronopost. Une caisse de solidarité est en ligne sur papayoux-solidarite.com.

Piquets de grève RSI-DPD-CHRONOPOST

La mobilisation continue. Les 3 piquets de grève sont restés unis malgré les tentatives de division de Darmanin qui a reçu les seuls RSI. Ceux-ci ont pu déposer des dossiers en préfecture de Nanterre avec 83 récépissés temporaires qui leur permettent de travailler. Pour autant les piquets tiennent et multiplient les manifestations toutes les semaines. Le 15 novembre, les camarades de DPD ont fêté, avec les 2 autres piquets et les soutiens, leur 1 an de piquet de grève. Malgré la pluie, le froid et le mépris de la préfecture d'Evry.

Il semble que les préfectures attendent d'avoir le contenu de la future loi « Darmanin » pour bouger. Les prochaines mobilisations nationales contre ce projet de loi (ex : journée du 18 décembre) seront l'occasion de manifester notre solidarité concrète envers ces camarades.

Géodis

Depuis le lundi 17 octobre, les ouvriers de la plateforme logistique Geodis à Gennevilliers sont en grève reconductible. La mobilisation rassemble plus de 80 ouvriers (sur 112 au total) et a été rejointe par la moitié des agents de maîtrise, soit un taux de participation autour de 75%. L'entrepôt est donc à l'arrêt et les colis s'entassent sur les quais, là où d'habitude jusqu'à 80 000 colis par jour peuvent transiter.

Geodis est un des leaders de la logistique en France et la plateforme de Gennevilliers est un point stratégique pour l'approvisionnement de la région Ile-de-France. Comme d'autres grands groupes de la logistique, Geodis a affiché des profits records au sortir de la crise sanitaire. Pour l'année 2021, le chiffre d'affaires s'élève à 10,9 milliards d'euros (+30%) et les bénéfices ont atteint un pic historique de 948 millions (+35%). Geodis, c'est aussi une filiale privatisée de la SNCF et la machine à cash du groupe public.

C'est la diffusion des fiches de salaire de certains dirigeants du groupe qui a mis le feu aux poudres. Sur ces documents administratifs, les syndicalistes CGT ont découvert que leurs chefs avaient touché des primes d'objectifs annuels



allant de 180 000 à 320 000 euros.

Les revendications : une hausse générale des salaires de 150 euros, plus 100 euros pour les bas salaires et une prime de 1000 euros pour décembre. En gagnant sur les salaires, les grévistes de Geodis enverraient un puissant message à tout le secteur de la logistique, à tous ces forçats du colis dont les conditions de travail et d'emploi sont indignes.

Cette grève a maintenant besoin de soutien financier pour tenir. Une caisse en ligne sur « Cotizup » a été mise en place, chaque don a son importance.

Bénédicta (Agroalimentaire, groupe Heinz) :

Suite à plusieurs luttes au cours de l'année 2022, les salarié-es et les syndicats (CGT, CGC) ont obtenu 200€ de mieux par mois pour un ouvrier embauché en début de carrière, ainsi qu'une réévaluation des primes de transport, de remplacement et de chèque-déjeuner.

Informatique

Mobilisation chez Inetum (ex GFI : Groupe Français d'Informatique). Alors que le chiffre d'affaires, en pleine croissance, est de 2,2 milliards d'euros et que le bénéfice net est de plusieurs dizaines de millions, le PDG s'augmente de 30%, distribue 800 000 actions au top management... Il installe des tables de ping-pong et des baby-foot pour les employés. Les salariés (et leurs syndicats Solidaires, CGT, CFDT) luttent pour une augmentation de 200€ et une prime de 1500 .

Royaume-Uni

Après une grève démarrée le 19 septembre, les dockers de Liverpool ont obtenu des augmentations de salaires de 14 à 18%, au lieu des 5% proposées par les patrons. Accord conclu entre le syndicat Unite et les patrons de Peel Ports. D'autres luttes sont en cours : ouvriers de Jacob's (biscuiterie), infirmières et cheminots de RMT.

Liberté pour Kirill Ukraintsev, victime syndicale de l'arbitraire du régime russe !

La CNT-AIT appelle à la solidarité avec Kirill Ukraintsev, sa famille et son syndicat Courier.

Kirill Ukraintsev est un travailleur précaire, livreur de repas, qui avec d'autres collègues a eu l'affront de dire « niet » à son patron-oligarque et de créer en 2020 un syndicat pour faire respecter leur dignité. Depuis ils ont mené de nombreuses grèves, réclamant le paiement des salaires volés, la suppression

des amendes injustes et la fin de l'augmentation des charges pesant sur les travailleurs. En avril dernier, le patron de Delivery Club a décidé unilatéralement de diminuer de 20% le salaire des coursiers, ceci alors que la Russie connaît une hausse brutale de l'inflation ! En réponse à cette mesure scandaleuse, les livreurs ont commencé un mouvement de grève. Le 25 avril, alors que le syndicat Courier organisait un rassemblement devant l'entreprise, la police a perquisitionné le domicile de Kirill Ukraintsev, secrétaire du syndicat. Il a ensuite été placé en détention provisoire et inculpé selon l'article 212.1 du Code pénal de la Fédération de Russie qui considère comme un délit l'appel ou la participation à des rassemblements non autorisés. Il est accusé d'avoir appelé sur les réseaux sociaux des livreurs et des chauffeurs de taxi à protester contre les violations des droits du travail. Désormais, il risque jusqu'à 5 ans de prison pour « violations répétées de la procédure d'organisation des rassemblements ».

Birmanie

Une usine, fournisseur d'Adidas, licencie 29 travailleurs pour avoir fait grève.

Vingt-neuf travailleurs d'une usine de confection du canton de Shwepyitha, à Yangon, ont été licenciés après avoir organisé une grève récente.

Le débrayage chez Myanmar Pou Chen a commencé le 25 octobre, 400 employés réclamant une augmentation du salaire minimum journalier de 4 800 kyats (2,27 dollars) à 8 000 kyats (3,78 dollars), ainsi que la mise en place de moyens de transport locaux pour les travailleurs, des primes pour les performances élevées et d'autres modifications de la politique de l'usine. L'usine, qui emploie quelques 7 800 travailleurs, est un fournisseur de la marque mondiale de vêtements de sport Adidas. Des responsables de l'usine Myanmar Pou Chen ont informé les autorités militaires locales de cette mobilisation dès l'après-midi du jour où elle a commencé, ce qui a entraîné l'arrivée de 10 soldats et policiers dans quatre véhicules de l'armée.

Les travailleurs ont poursuivi leur grève le 26 octobre malgré les menaces, ainsi que le 27 octobre, date à laquelle plus de 2 000 employés avaient rejoint le mouvement.

Le lendemain, les responsables de l'usine ont licencié 26 travailleurs, dont 16 membres du syndicat de Myanmar Pou Chen, pour avoir mené la grève. Ils ont enregistré les trois jours de protestation comme des absences non autorisées du travail, et une violation de leurs contrats de travail.

Des revendications visant à augmenter le salaire minimum chez Myanmar Pou Chen avaient été lancées le 14 août pour compenser la montée en flèche des prix des produits de base, notamment des denrées alimentaires.

Les employés ont déclaré être régulièrement victimes d'abus physiques et verbaux de la part de leurs superviseurs. L'Organisation in-

ternationale du travail a indiqué dans un rapport publié en août que l'entreprise avait supprimé de nombreux emplois au cours des deux dernières années.

19 novembre 2022

Sources outre les organisations citées : rapportsdeforce.fr ; laboursolidarity.org ; revolutionproletarienne.wordpress.com ; facebook.com/luttesinvisibles ; L'Humanité

Occupation du Centre d'action sociale de la Ville de Paris

L'actualité des luttes* a installée un studio pour réaliser une émission de radio en direct des locaux occupés jour et nuit du Centre d'action sociale de la ville de Paris (1), rue Palikao. Ce centre représente un effectif de 6200 agents, dont 800 postes ne sont pas pourvus ; autre façon pour les municipalités de réduire leur budget social et de reporter sur les travailleurs en place la charge de travail. Restaurant solidaire, maisons de retraite, SDF, Personnes âgées, sans papier, 14 EPHAD... tel est le public visé. Le tiers des agents n'ont toujours pas bénéficié du SEGUR (2) et veulent leurs 189 euros supplémentaires par mois. Nous y avons rencontré des salarié-es déterminé-es et heureu-ses d'être ensemble, syndiqué-e-s à la CGT ou non syndiqué-e-s. Nous retranscrivons ici leurs propos :

« Dans un premier temps nous avons fait deux grèves de deux jours reconductibles, devant le silence de la mairie on est passé à des moyens plus déterminés, pour pouvoir avoir le temps de s'organiser, de manifester. Depuis le 6 octobre nous sommes en grève illimitée et depuis le 13 octobre nous occupons les locaux jours et nuits.

Après la crise sanitaire, en réponse à la colère des hospitaliers notamment, l'État a répondu par le SEGUR. La CGT et SUD ne l'ont pas signé, parce qu'ils demandaient 300 euros et pour tous. Suite à des mobilisations le SEGUR a été élargi aux EPHAD, après il y a eu le SEGUR 2 qui sur Paris a concerné les aides à domicile, puis suite à de fortes mobilisations du secteur social le SEGUR 3. Mais sur les 6200 agents du CASVP il en reste encore 1500 qui en sont privés (cuisine et administratif), ce qui fait que dans une même structure certains ont l'augmentation les autres non ce qui crée une ambiance détestable.

Tout l'été on a tourné sur les services pour organiser la grève, faire des AG, mettre en place une caisse de grève en prévision d'un conflit dur.

C'est dur de se mettre en lutte dans les métiers comme les nôtres, ou la relation humaine est au centre, la culpabilisation est grande, mais nous sommes soutenus par nos usagers, malgré la gêne occasionnée ; ils ont fait des pétitions en notre faveur. On est en pleine injonction contradictoire, l'institution nous demande de ne pas nous attacher, de ne pas créer des rapports humains et en même temps d'être là coûte que coûte auprès des usagers. »

C'est la CGT qui est à l'initiative de cette lutte, ses militant-es de la base sont déterminé-es, décident en AG hebdomadaires syndiqué-es ou non, de la poursuite de la grève. Espérons que ça dure !

« Nous sommes des travailleur-ses du social est nous n'avons pas les moyens de vivre décemment. Nous rationnons nos vies. Nous travaillons sur Paris mais vivons en banlieue.

DES PRIORITÉS POLITIQUES

Les choix de la Maire de Paris sont politiques, plus axés sur l'organisation des jeux Olympique, les illuminations des

champs Elysées... Et il n'y a pas d'argent pour nous !

La situation ne date pas d'hier, la casse du service public et social est antérieure au Covid. On a vu au fur et à mesure la dégradation de nos conditions de vie. Au niveau des plats servis, tout c'est progressivement dégradé ; en quantité, en qualité, en autonomie, en attention. Pour Noël il y avait du foie gras, une rose, des chocolats... on est des exécutants sans initiatives. Ils essaient de faire de nous des moutons, là ils ont été surpris.

Les 20 centres d'action sociale disséminés dans la ville, les 44 restaurants se sont réunis au même moment, se sont réunis et ont fait bloc ensemble. Le processus de prolétarianisation s'observe dans tous les métiers ; dépossession de nos savoirs faire, de notre outil de travail, de notre voix au chapitre, de notre expertise.

Nous avons organisé avec la CGT chômeur « un bureau de recrutement » pour pourvoir les postes manquants. Ça a eu en certain succès. Il y a eu pas mal de candidatures qui attendent toujours leurs lettres d'embauche !

« J'ai 32 ans de maison et je n'atteins même pas les 2000 euros ! »

Notre lutte parle, beaucoup de gens nous suivent, notre caisse de grève est achalandée surtout par le monde de la CGT ; aussi bien par les UL, la Confédération, les bus, Pole emploi... On a fait des soirées de soutien, on quête lors des manifestations, et c'est important parce que ça nous permet de tenir. On n'a toujours pas d'ouverture de négociation, la solidarité est indispensable. Malheureusement une échéance est venue s'imposer à nous ; les élections professionnelles dans la fonction publique se termine le 8 décembre et la ville de Paris se sert de ce prétexte, pour selon elle ne pas vouloir privilégier un syndicat plutôt qu'un autre. C'est vraiment du foutage de gueule car la seule inégalité de traitement elle est entre les salariés de l'action sociale.

Consolider la cohésion inter catégorielle au sein de notre collectif de travail, on ne va pas se mentir, la propagande dominante pousse à l'individualisme, au culte du développement personnel. On est tous-tes le produit de notre environnement, alors les collègues qui bénéficient des 189 euros on

les sent très distants. C'est le rôle du syndicat de gérer cette frustration et de proposer des moments d'échanges, de rencontres, sans faire le jeu du patronat qui cherche à nous diviser et à nous opposer entre nous. On a prévu d'organiser des moments de discussion dans notre lieu occupé, sur la division du travail dans les tâches mais aussi dans l'espace, poser des thématiques qui peuvent faire venir des collègues soignants ou travailleurs sociaux. Il faut développer une intelligence qui est un peu à contre courant de la société, du ressentiment et le syndicat c'est fait pour ça. »

LE POUVOIR NOUS VEUT DIVISÉ, À NOUS DE CONSTRUIRE DU COMMUN.

« La grève, l'occupation a créé une famille, une vie, je redoute la fin de la grève ! Je suis dans le mouvement depuis le 22 septembre et j'espère qu'on continuera de se voir. On a créé des liens avec des collègues qu'on connaissent pas, on a rencontré des personnes supers, on est pas seul à faire passer l'humain en priorité. On dort là, on apprend à se connaître, à partager des moments d'intimité, voir les collègues en pyjama... On a perdu le goût de l'humain, dans la mise en avant de l'individu ! Quand on aura fini, on aura gagné de l'argent, on aura gagné sur le plan personnel, collectif. On en sortira grandi ! »

« On est déterminé et solidaire. Il faut qu'on tienne jusqu'au mois de décembre ! Tout ceux et celles qui sont convaincues que la grève est l'arme des travailleurs pour inverser les situation d'injustice, nous vous appelons à cotiser et si vous ne pouvez pas à diffuser, à en parler autour de vous. On a une cagnotte en ligne : cotizupCGTCASVP. On va gagner ! »

* A partir de L'actualitedesluttes.info du 19 novembre 2022.

L'actualité des luttes émet sur Fréquence Paris Plurielle 106.3fm ou rffpp.net, tous les jours de 12h30 à 13h30

(1) CASVP. Toute ville de plus de 10000 habitants est tenue d'en avoir un

(2) Accords de juillet 2020 qui consacrent 8,2 milliards d'euros à la revalorisation des métiers des établissements de santé et des EHPAD et à l'attractivité de l'hôpital public...

Une fois de plus ça déborde à l'hôpital.

La bronchiolite est une infection respiratoire des bronches, contagieuse et courante. Elle provoque une toux et une respiration difficile et sifflante. Elle concerne chaque année 30% des nourrissons et enfants de moins de 2 ans.

CE QUE RÉVÈLE
CETTE ÉPIDÉMIE SAISONNIÈRE

Mi-octobre 2022, 2959 enfants de moins de 2 ans ont été vu aux urgences pour bronchiolite. 953 auraient été hospitalisés. Cet afflux soudain aurait nécessité des transferts de nourrissons d'Ile de France vers d'autres hôpitaux régionaux. Selon Santé publique France, les passages aux urgences pédiatriques auraient augmenté de 46% en une semaine et les hospitalisations de 50% soit une hausse continue depuis fin août. D'ordinaire, cette épidémie annuelle, survient vers la fin octobre avec un pic en décembre puis prend fin vers janvier. Si elle s'avère bénigne elle reste très angoissante pour les parents par les sifflements et difficultés respiratoires du nourrisson.

Le 21 octobre, plus de 4000 soignants de pédiatrie alertaient, via une tribune, le président Macron sur la situation « saturée » de leurs services confrontés à l'épidémie de bronchiolite. Une énième alerte de soignants pointant, dans leur secteur, une fois encore l'asphyxie de l'hôpital public. Si l'épidémie de COVID avait pris de court le président Macron, les gouvernants précédents et leurs ministres de la Santé: A.

Buzyn et O.Véran, elle illustre déjà dramatiquement l'état de délabrement des services de soins d'urgence. L'épidémie de bronchiolite n'est pas ce tsunami imprévisible et redouté.

Cette épidémie, annoncée car annuelle, heurte simplement les services concernés et leurs personnels exsangues par le manque de soignants, de lits, par les dysfonctionnements occasionnés allant d'hospitalisations d'enfants dans des lieux non adaptés, à des transferts obligés d'Ile de France vers d'autres régions, des reports d'interventions chirurgicales programmées, des sorties prématurées pour libérer des lits, etc. Autant de dégradations qui ont conduit les soignants à faire des tris, à des retards de soins et à la mise en danger des enfants. Côté soignant, c'est la course, le flux tendu, les repos incertains. « Une infirmière avant s'occupait de 6 enfants puis de 8 enfants puis enfin de 10 enfants. Plus elle doit s'occuper d'enfants, moins elle fait bien son travail et moins elle a envie de rester. Il faut aussi faire des efforts au niveau des salaires. Au niveau des salaires européens, nos infirmières sont avant derniers. Les gens qui partent ne le font pas de gaieté de cœur » déclare M. Aubart, neuropédiatre. (1)

DE MACRON I À MACRON II

S'adressant aux personnels des Urgences en lutte en Novembre 2019, E. Macron déclarait: « ma considération va aux personnels soignants... On a fait peser sur l'hôpital public la maîtrise des dépenses de Santé... les personnels sont épuisés... notre plan qui est le bon ne va pas assez vite... il faudra grouper certains services... accélérer les réorganisations qui ont commencé... J'ai conscience de l'urgence de la situation de l'hôpital public... ». Et le président des riches d'être réélu en 2022.

En 15 ans ce sont près de 9 milliards d'euros qui manquent, saignant l'hôpital par la suppression de postes de soignants et de milliers de lits comme le note la DREES (2), 10 000 lits fermés sous F. Hollande. 37 000 lits fermés sous N. Sarkozy. Avec E. Macron, on peut estimer son bilan à 21000 lits fermés entre 2016 et fin 2021 dont plus de 9000 en pleine épidémie de Covid.

Dans le déni des réalités, le nouveau ministre de la Santé F. Braun, voix de son maître à l'Élysée, persiste « cette crise n'est due, n'est provoquée, que par l'intensité soudaine de l'épidémie. » Propos largement repris dans les médias.

(1) M. Aubart neuropédiatre à l'hôpital Necker- Paris.



Pourtant sur le terrain des praticiens et hospitaliers, les explications sont autres. La bronchiolite n'arrive ni plus tôt, ni plus sévèrement cette année. « Le problème n'est pas tant l'épidémie que le manque de soignants pour y faire face. Notre difficulté est là, le reste nous savons faire ». (3)

L'EFFET "MILLIONS" !

Une lettre ouverte signée par plus des 4000 soignants de pédiatrie est adressée le 21 octobre au Président Macron, alertant sur la situation des hôpitaux alors que l'épidémie avait gagné la quasi totalité du territoire alors que, des services hospitaliers étaient en grève à Nantes, Marseille, Rouen etc. En réaction, le 23 octobre, le ministre de la Santé promettait 150 millions d'euros pour « soutenir » les services en tension à l'hôpital. Comme le ridicule ne tue plus, et l'exaspération des soignants persistante, le 2 novembre le ministre rallongeait la promesse à 400 millions pour répondre à la situation des services de pédiatrie.

Tout cela dans le flou le plus total sur la somme réellement allouée aux dits services car leur répartition est laissée à l'appréciation des ARS (Agences Régionales de Santé). Le ministre annonçait aussi un doublement de la rémunération des heures de nuits jusqu'au 31 mars pour l'ensemble des personnels. Sans doute la reconnaissance pour « l'engagement des professionnels et la pénibilité du travail de nuit ».

Tous les soignant-es travaillant dans les services de soins critiques bénéficieront de la prime COVID mise en place pendant l'épidémie. Cependant, là où les soignants dénoncent les conséquences d'une gouvernance bureaucratique et la tarification à l'activité, là où ils demandent des mesures urgentes, fortes et pérennes, l'État après l'effet d'annonce des millions d'euros renvoie vers le CNR (Conseil National de la Renovation) ou les Assises nationales de la pédiatrie prévues au printemps 2023 pour de réelles mesures politiques. Dans le même temps, le porte parole de l'Élysée annonçait l'activation locale des « plans blancs » dans le cadre de l'ORSAN (4). « On explique qu'on veut des réformes structurelles, urgentes et on nous répond par un Plan blanc utilisé une fois par an depuis 2019(5). Le Plan blanc, ça veut dire déplacer des infirmières, annuler les congés, ça ne fait que tendre la façon dont on pratique le soin. On ne peut continuer à mettre en permanence des pansements sur une jambe de bois » explique la professeure M. Aubart.



MADRID UN ESPOIR, UN EXEMPLE

Mettre des pansements sur des jambes de bois est la réponse des gouvernements plein de morgue contre les travailleurs, les pauvres, les sans dents... Les tribunes, les pétitions comme les concertations entre partenaires avec les directions syndicales, sont insuffisantes si elles ne sont pas accompagnées de rapports de force dressés en contre pouvoir. La vague néo-libérale sévit en Europe sous le diktat de Bruxelles et des financiers, dont E. Macron reste le représentant, exigent en cette période de crise les coupes auxquelles sont soumises les fonction publiques.

La découpe des services publics de soins et des hôpitaux se fait au profit du privé : les groupements de cliniques, les laboratoires de prélèvement etc... Terminés les soins pour tous. Chacun devra déboursier de sa poche, faire des choix, pour se soigner ou se pour se garantir d'un avenir incertain. Autant de profits pour les assurances, les mutuelles et autres complémentaires qui se gavent au détriment des salariés, des cotisants. Et tant pis pour ceux qui en souffriront.

Pourtant, cette politique de casse contre les services sociaux et de soins publics, n'est pas inéluctable et peut-être enrayerée par les salarié-es de la Santé et autres secteurs.

Travailleur-ses de la Santé, population, nous devons dépasser l'isolement, les divisions, lutter ensemble, comme à Madrid. En effet, le 13 novembre une manifestation monstre a défilé dans les rues de la capitale espagnole. Plus de 200 000 personnes selon la presse, 600 000 selon les organisateurs, sont descendues dans les rues et ont convergé vers la mairie du PP -Parti populaire, de droite- pour protester contre la casse du service public et des hôpitaux. Leur mot d'ordre, « un système de soins pour tous, votre santé ne devrait jamais dépendre de votre porte-monnaie.»

La manifestation était appelée par les soignants bien sûr mais aussi par les associations et les municipalités locales. Une mobilisation populaire derrière une banderole « Madrid se

rassemble pour soutenir le système de Santé public». Les manifestants dénonçaient les nouveaux centres de soins urgents non hospitaliers dont certains n'offrent que des consultations vidéo... Les médecins manifestaient contre leur précarisation, plus de la moitié sont sous contrat depuis de nombreuses années. Cette manifestation du 21 novembre précédait la grève générale des 5000 médecins notamment des pédiatres qui protestent contre les « surcharges de travail, les rendez-vous sans fin... ». Comme en France, le système de santé (régionalisé) en Espagne est aussi dépecé, livré à l'insatiable appétit des financiers et de groupes privés. Depuis des mois la situation empirait et la colère montait. Le mouvement de grève s'est étendu à la « generalidad », la Région.

Ce mouvement d'ensemble et cette grève générale sont l'exemple à suivre contre les journées d'inaction syndicales, sans perspectives et démobilisatrices. Les luttes existent, les salariés isolés résistent, mais dans l'urgence du moment ou du secteur le plus en souffrance. Mais elles sont éparées, et souvent minoritaires par manque de confiance des autres collègues ou isolées parfois même par les directions syndicales qui préfèrent les concertations, les tables rondes entre partenaires sociaux. Il faut donc dépasser les carcans syndicaux par les luttes et renouer avec la création de collectifs, de comités de base autonomes et leur coordination indépendante de tout chapeautage syndical prétendument indépassable.

La bourgeoisie et ses serviteurs ont intérêt à nous faire croire que tout changement révolutionnaire est impossible. Et, tant que nous, salarié-es, retraité-es, précaires et autres..., ne prendrons pas conscience de notre force collective et sociale, aucun gouvernement ne répondra aux revendications, sinon par des pansements, des miettes aux uns ou aux autres.

Le mouvement des Gilets Jaunes a ouvert des espaces, redonné de la vie et de l'espoir et montré la voie, malgré les coups de matraque et la répression d'un gouvernement aux abois.

MZ
18 novembre 2022

(2) DREES. Direction de la recherche d'études d'évaluations et des statistiques (expertise publique en Santé et Social).

(3) S. Dager, chef de réanimation pédiatrique à l'Hôpital R. Debré-Paris, qui souligne une fois encore l'inquiétante pénurie de soignants, l'excès de fermeture de lits dans les hôpitaux et l'inconséquence et l'irresponsabilité des politiques d'austérité menées par les gouvernements précédents.

(4) ORSAN. Dispositif national d'organisation des soins. Instauré en 2014 par les ARS. Il chapeaute les Plans blancs que la loi 2004-806 du 9 août 2004 impose aux établissements de santé : cet "outil" doit permettre de mobiliser immédiatement les moyens de toute nature dont il dispose en cas d'afflux massif de patients ou de victimes.

(5) Appliqué partiellement en 2014: Ebola, en 2015 lors de la grippe (20 000 morts ?), en 2020 COVID19, ou lors d'attaques terroristes à Paris, Nice,...

Evolution de l'abstention

En 20 ans, la participation à tous les scrutins nationaux (2 tours de présidentielles et 2 tours de législatives) a baissé de 11 points, passant de 48% à 37%. Ça ne fait pas 63% d'abstentionnistes, car certain-e-s votent à une partie des tours. Le vote intermittent devance le vote systématique depuis 2017. Bizarrement, la participation au 2ème tour des législatives en 2022 a augmenté. Plus on vieillit, plus on vote (sauf passé un âge avancé!). Mais le vote systématique a diminué quelle que soit la tranche d'âge. Quand ielles votent, les jeunes votent surtout aux présidentielles. Évidemment, plus on est diplômé-e, plus on vote. L'écart entre les très diplômé-e-s et les non diplômé-e-s augmente (9 points en 2002, 15 en 2022), et l'écart à l'intérieur de chaque tranche d'âge est encore plus important (environ 20 points). Le caractère de classe de l'abstention s'accroît donc. Hors étudiants, en 2022, 50% des jeunes sans diplôme n'ont voté à aucun tour des deux élections, contre 17% des jeunes diplômé-e-s du supérieur, soit un écart de 33 points, en forte hausse par rapport à 2002 (32% contre 11%, soit 21 points). Les femmes votent plus que les hommes, à âge égal comme à niveau de diplôme égal. On a l'impression qu'on vote plus systématiquement en zone rurale, mais en fait c'est lié à l'âge. Par tranche d'âge, il n'y a pas de différence.

Source: INSEE Première n°1929, 17 novembre 2022

ENCADRER, UNE FONCTION QUI RESTE MASCULINE

Il s'agit ici des personnes dont la tâche principale est de superviser le travail d'autres salarié-e-s. On peut être cadre sans encadrer et encadrer sans être cadre. En 2021, 13% des salariés sont encadrants. 63% des encadrants sont des hommes, alors que ces derniers représentent 50% des salarié-e-s. Cette prépondérance ne vient pas seulement du fait que ceux-ci sont plus souvent cadres: même à groupe socioprofessionnel donné, les hommes encadrent plus souvent que les femmes. Ce sont surtout des quadragénaires qui encadrent. Ces personnes travaillent souvent plus que les autres (4,7 heures de plus par semaine en moyenne quand même). Du coup, elles sont plus souvent au forfait jours, comme ça, pas d'heures supplémentaires à payer! Source: INSEE première n°1920, 12 septembre 2022

La pauvreté d'après le Secours Catholique

Attention, ce n'est pas une image de la pauvreté en France, c'est une image de celles et ceux qui ont recours aux services de cette association, environ 1 million de personnes en 2021. Le nombre de personnes en dessous du seuil de pauvreté était estimé par l'I.N.S.E.E. à plus de 9 millions en 2019.

La moitié des personnes accueillies tou-

chaient moins de 735 euros par mois, la moitié moins de 550. Le seuil de pauvreté a été établi en 2021 à 1063 euros par mois (60% du revenu médian) (ce n'est donc pas déterminé en fonction des besoins). Une fois les dépenses pré-engagées déduites (loyers, factures de gaz, d'eau, de téléphone, assurances, frais de transport et de santé, remboursements de crédit), la moitié des personnes accueillies ont moins de 225 euros par mois pour vivre, le minimum vital selon le Secours catholique. 20% disposent même de moins de 45 euros. Les étrangers et étrangères sont particulièrement surreprésenté-e-s et leur part est en constante augmentation depuis dix ans. Ielles forment la moitié des adultes reçu-e-s, contre 8% dans la population générale. Parmi elleux, 62% sont en situation irrégulière ou en attente d'une réponse à leur demande d'asile. La moitié des personnes étrangères accueillies n'ont aucune ressource. Près d'un-e sur dix vit à la rue, dans un squat ou un abri de fortune. Par ailleurs, les célibataires avec ou sans enfant sont également beaucoup plus souvent présent-e-s (72%) que dans la population (48%). 41% sont des familles monoparentales, pour la plupart des mères isolées. La quasi-totalité est d'âge actif:



94% des adultes accueilli-e-s ont moins de 65 ans. Seules 16% des personnes rencontrées travaillent, tandis que 24% sont au chômage. 60% sont inactives, ce sont en majorité des étrangers et étrangères sans droit au travail ou des personnes malades ou handicapées.

Source: Observatoire des inégalités, 17 novembre 2022

UN ÉTAT DES LOGEMENTS

Le confort des logements s'est amélioré dans les années récentes selon l'Insee. Entre 2007 et 2019, la part de logements auxquels il manque soit l'eau chaude courante, soit des WC, soit une douche, est passée de 1,9% à 0,9%. La part des habitations n'ayant ni chauffage central, ni chauffage électrique a diminué de 6,1% à 3,9% et celle des logements particulièrement humides de 13,4% à 11,4% (un logement sur neuf quand même). Ces données poursuivent une tendance de longue période d'amélioration du confort de base en France. L'élévation de la part des dépenses de logement dans le budget des ménages

représente un sacrifice important qui, pour partie, se retrouve dans la poche des bailleurs (pour les locataires), mais se traduit aussi par un meilleur confort de vie. Attention, 0,9% de logements privés du confort sanitaire essentiel équivalent à 260 000 foyers, soit plus de 500 000 personnes quand même. La part de logements sonores, mal isolés des voisins ou des transports, s'élève à 17,8% et a peu diminué depuis 2007 (19,7%). Celle des logements difficiles ou trop coûteux à chauffer a même augmenté de 22,6% à 23,4% entre 2007 et 2019. Pas moins de 6,8 millions de logements, soit 13,5 millions de personnes, sont alors concernées.

Source: Observatoire des inégalités, d'après le centre d'observation des sociétés, 15 novembre 2022

LE TEMPS PARTIEL SUBI

D'après l'I.N.S.E.E., 27% des salarié-e-s à temps partiel déclarent vouloir travailler davantage, ce qui représente 1,4 million de personnes. La proportion de personnes en temps partiel subi est plus élevée chez les hommes (33%) que chez les femmes (26%). Mais les femmes étant beaucoup plus nombreuses parmi les personnes à temps partiel, au total, près d'un million de femmes sont dans ce cas, contre environ 400 000 hommes. Et attention, ce chiffre a une signification genrée. Parmi les femmes qui déclarent que leur temps partiel est «choisi», il s'agit souvent (et on ne sait pas dans quelle proportion) d'un choix sous contrainte: elles n'ont pas les moyens (financiers et/ou pratiques) de faire garder leurs enfants. Le «choix» du temps partiel des femmes est souvent le reflet des structures patriarcales de notre société. Pour les jeunes, l'intégration dans l'emploi via le temps partiel n'est qu'une solution faute de mieux. 36% des 15-24 ans qui travaillent à temps partiel souhaiteraient travailler plus. 22% des plus de 50 ans à temps partiel n'ont pas choisi cette situation. C'est aux âges moyens, entre 25 et 49 ans, que l'écart entre femmes et hommes est au plus haut: tandis que 26% des femmes à temps partiel voudraient travailler plus, la part monte à 42% chez les hommes. À l'inverse, une partie des salarié-e-s en temps complet préféreraient passer à temps partiel mais ne le peuvent pas du fait de leur faible niveau de salaire ou du refus de leur employeur ou employeuse.

Source: Observatoire des inégalités, 9 novembre 2022

Rappel: presque toutes les sources de cette rubrique (ce mois-ci, toutes) sont librement consultables sur internet pour celles et ceux qui voudraient plus de détails.

Dégradation de l'organisation du travail, un témoignage dans le cinéma.

Nous avons rencontré Yvan, qui travaille depuis des années sur les plateaux de tournage comme chef opérateur et chef électricien et qui constate une dégradation des conditions de travail de nombreux technicien.es depuis une dizaine d'années. Il pointe notamment la sur-importance des outils numériques qui isolent, divisent, dégradent les conditions de tra-

vail et la qualification des métiers, ainsi que la production même des films de qualité. Il interroge le devenir inquiétant de cette industrie culturelle importante, ayant un poids économique bien plus grand que l'automobile. Voici ses réflexions pour ouvrir un débat qui ne concerne pas seulement les professionnels du cinéma.



EXPÉRIENCE PERSONNELLE

Travaillant dans le cinéma depuis plus de 30 ans et ayant connu le passage méthodologique des tournages en pellicule, sans talkies-walkies, ni mails et téléphone portable à l'avènement des caméras numériques, projecteurs à leds et à la communication immédiate inhérente à certains outils numériques, je me permets de faire un constat.

Voilà quelques tournages où je ressens une demande exclusive, quasi permanente, pour la mise en scène. Ainsi, les temps de répétition «mécanique» (pour faire le tour des problèmes techniques), réglages, se

retrouvent réduits à peau de chagrin, pas forcément officialisés, et souvent avec une sollicitation assez pressante.

Le ressenti de n'être plus qu'une contrainte peut parfois prendre le pas sur la collaboration attendue.

QUELS «PROGRÈS» TECHNIQUES ?

Quand un projecteur était en «tungstène» (les classiques «ampoules à filament»), chaud, puissant, il fallait, pour des réglages, intervenir entre les plans sur le plateau. Les électriciens étaient présents, à l'écoute et à l'initiative des interventions.

Pour les assistants caméra, il fallait d'abord mesurer au décimètre la distance entre les acteurs et la caméra puis, pendant les prises, un deuxième assistant pouvait affiner la précision en se plaçant perpendiculairement à l'axe caméra. Toutes les corporations étaient présentes ou pas loin.

Avec les progrès technologiques on a peu à peu écarté toute une catégorie sociale du plateau, tout en la maintenant disponible en permanence par liaison talkies-walkies.

Cette normalisation des talkies donne souvent lieu à des situations cocasses ou surréalistes quand, au milieu d'un échange en face à face, votre interlocuteur (ou vous même) interrompt la conversation, sans pré-

venir, soudainement interpellé par son talkie pour rejoindre d'urgence sa «fonction».

À présent il est possible de régler presque l'intégralité de la lumière depuis une simple tablette numérique ou un téléphone portable. Ce confortable progrès a tendance à faire oublier, voire peut rendre insupportable, les interventions techniques physiques.

On se contente principalement désormais d'apprécier et de commenter les images instantanées que fournissent les moniteurs vidéos, souvent en nombre limité et accessibles uniquement à certaines personnes.

On perd forcément pied avec la réalité que la technique impose et toutes ses contraintes d'accès (distance, échelle, etc), de météo (pluie, vent, nuages), d'information (l'implication n'est pas la même pour tous).

Cette «dématérialisation» numérique des relations peut générer des impatiences injustifiées chez les chefs de poste. Ces impatiences sont parfois mal vécues par les ouvriers ou les techniciens.

CHANTAGE À LA PRESSION ÉCONOMIQUE

La pression économique croissante ne favorise pas la cohésion d'une équipe. Cette pression est d'autant plus paradoxale que le mystère autour de l'enveloppe budgétaire s'épaissit de projets en projets, on sait de moins en moins dans quel cadre économique on opère (jamais assez visiblement).

Certaines étapes techniques sont impliquées dans un projet au dernier moment et on leur demande d'être immédiatement opérationnelles. Le risque est de ne pouvoir «resservir» que les compétences déjà acquises, avec très peu de place à la recherche et au développement en raison du peu de temps alloué. Beaucoup de techniciens ne font pas toute la «prépa» et ne peuvent intégrer la globalité du projet en quelques minutes ou heures.

- Cet article fait suite à une première réflexion d'il y a 10 ans <https://tinyurl.com/twr84tm8>
- Un outil collectif pour le cinéma <https://ele-mac.fr>

INFLUENCE SOCIALE DES OUTILS NUMÉRIQUES.

La violente influence du numérique, surtout depuis le Covid*, sur l'organisation du travail est indéniable et a fait exploser l'usage systématique de tous les outils numériques «instantanés» (Zoom, Discord, Signal, Matrix, WhatsApp, Tiktok, Twitter, Télégram...).

Ils ne sont pas conçus pour «construire» mais sont juste adaptés à la gestion de l'instant présent.

La sectorisation engendrée produit un taylorisme des relations sociales : ultra sectorisée et spécialisée, voici l'ère des relations «productives», «ef-

ficaces» et immédiates. Plus de base de connaissance pérenne, pas de mots clé (pour croiser les sujets), peu de recherche, des liens truqués pour rester enfermé (Messenger et Whatsapp rajoutent des trackers aux liens au risque de ne pouvoir les rendre utilisables), enfermement dans le présent (Discord ne conserve qu'une semaine les «forums» puis les «archives», il faut donc connaître leur existence pour les retrouver). Sans parler de l'obligation de s'inscrire sur différents supports pour avoir accès aux informations. L'instagramisation des esprits et son cortège de narcissisme et récom-

penses en «like», «partage», «retweet» (tout comme le rétrécissement algorithmique de Facebook, la réduction de taille de contenu Discord, Twitter, etc...) sont des drames pour la collectivité, les mobilisations et plus particulièrement nos savoir-faire, travailler, penser, agir et vivre en groupe. Ils sont en train de détruire toute cohésion collective...

* Un sondage a été réalisé pendant le Covid pour voir l'évolution du travail et des productions audiovisuelles.

<https://tinyurl.com/ye2a7wut>

Nous sommes divisés à présent en deux catégories, les décideurs «quand combien ?» et les exécutants «quoi comment ?»

Les remarques et questions «combien de temps ?», «je m'impatiente», «qu'est-ce qu'on attend ?» ne sont pas très productives collectivement.

UNE DIVISION SOCIALE DÉCUPlée

La conséquence la plus dommageable est le clivage social qui en découle. Il n'y a désormais plus de «lutte des classes» (au sens noble des dialogues et négociations qu'elle impose), on écarte désormais les classes dont on ne désire plus, ou on tolère à minima, la présence sur le plateau.

Ce clivage social est à l'œuvre dans beaucoup d'entreprises où la délocalisation ou la sous-traitance par catégorie sociale sont appliquées depuis plus de 40 ans.

La communication et les comportements se sont également vues «normalisées». On échange désormais par groupe whatsapp, sms, téléphone mais presque plus d'annonces ou débats collectifs. Il devient même difficile de savoir si «ça tourne» ou pas, le silence est souvent demandé, mais la fin des répétitions ou des prises ne sont plus forcément annoncées pour savoir quand on peut faire du bruit ou pas (outillages, manutention, collaboration orale).

Fini la gouaille, les engueulades ou les rigolades, c'est plutôt esprit «open space» et son consciencieux polissage de rigueur. Cette demande tacite de s'exprimer comme les cadres l'entendent, être à l'aise avec l'écrit et tous ces outils numériques, entretient la frontière sociale.

QUELLE REPRÉSENTATION DES CLASSES POPULAIRES À L'ÉCRAN ?

On est tenté de faire un lien de causalité dans la concomitance de la disparition des ouvriers du plateau de tournage et de la baisse de leur représentation à l'écran. Quand les ouvriers apparaissent à l'écran, c'est désormais souvent empreints de misérabilisme ou autres poncifs (parfois très tendancieux). Est-ce là la seule représentation des classes populaires qu'en ont désormais les classes sociales plus favorisées ?

L'uniformité des thèmes des films/séries (la dystopie est surreprésentée) n'est pas forcément étrangère à ce basculement vers la disparition de certaines catégories sociales dans les films. Cette propagande n'est certes pas nouvelle (les comics américains ont largement propagé un discours capitaliste ou li-

bertarien) mais ce qui est nouveau est la quasi hégémonie thématique quel que soit l'âge des spectateurs (les comics étaient surtout destinés à une population jeune, pour un meilleur endoctrinement). C'est pourtant ce pluralisme social qui faisait la richesse d'un plateau (et des films).

ET L'ÉCOLOGIE ?

La profonde mutation en cours - numérique, leds, diffusion -, demanderait des réflexions techniques de fond, autant méthodologiques qu'esthétiques, mais aussi sur les conséquences sociales qu'elles induisent.

Voir des projecteurs se renouveler tous les 6 mois, avec leur dizaine ou vingtaine de kilos de ressources en matière première (extraction et transformation) rendus aussi rapidement obsolètes, laisse plus que perplexe sur l'argument énergétique et écologique.

Au début on utilisait des projecteurs ou luminaires «tungstènes» (les classiques ampoules à filament) ou des tubes fluos sur lesquels on changeait les ampoules ou tubes défaillants. Avec l'arrivée des lampes dites «basse consommation» (des tubes fluos sous forme d'ampoule), on s'est mis à jeter l'ensemble de l'électronique d'amorçage et d'alimentation avec l'ampoule.

Enfin, avec la grosse «révolution» des leds, on jette désormais l'ensemble du luminaire en cas de défaillance ou proposition de meilleur rendement.

Ces innovations permanentes peuvent paraître excitantes mais sont flippantes et dramatiques en même temps...

Il va quand même falloir qu'on se calme dans la production de projecteurs si on prétend se soucier un peu de l'environnement. Les hangars se remplissent de projecteurs quasi neufs rendus soudainement obsolètes à la sortie de chaque nouveau modèle.

Une possibilité de réparation, de maintenance (pièces détachées accessibles à tout le monde, pas uniquement aux enseignes franchisées) ou d'«upgrade» (composants, led,...), sans tout changer et à des prix abordables, serait une vraie avancée et devrait être un critère de choix déterminant.

QUELLES PERSPECTIVES ?

La fracture sociale instaurée par cette brutale forme d'organisation numérique du travail ne fait que s'amplifier, comment restaurer une collaboration des équipes ?

Les outils numériques sont omniprésents, tenter uniquement de s'en

RESSOURCES MINIÈRES

Regardez cette vidéo pour avoir conscience de l'importance de consommer raisonnablement l'électronique et toutes les matières premières. Le domaine audiovisuel est particulièrement vorace (batteries, leds, caméras, informatique, écrans, stockages, plateformes Netflix, Amazon,...) et fonctionne principalement sur le renouvellement (aucun «upgrade» de capteurs, led, etc). Indispensable conférence d'Aurore Stéphant: <https://tinyurl.com/4cpXu5fv>

extraire semble une gageure, d'autant que tous ne sont pas à jeter.

Il faut quitter cette impression de déambuler dans des couloirs informatiques et devoir ouvrir des portes presque au hasard et retrouver le plaisir d'être sur un marché, une foire expo, une place du village ou des rues commerçantes artisanales.

La question de ce que l'on souhaite construire collectivement, autant dans le monde réel que numérique, doit redevenir centrale.

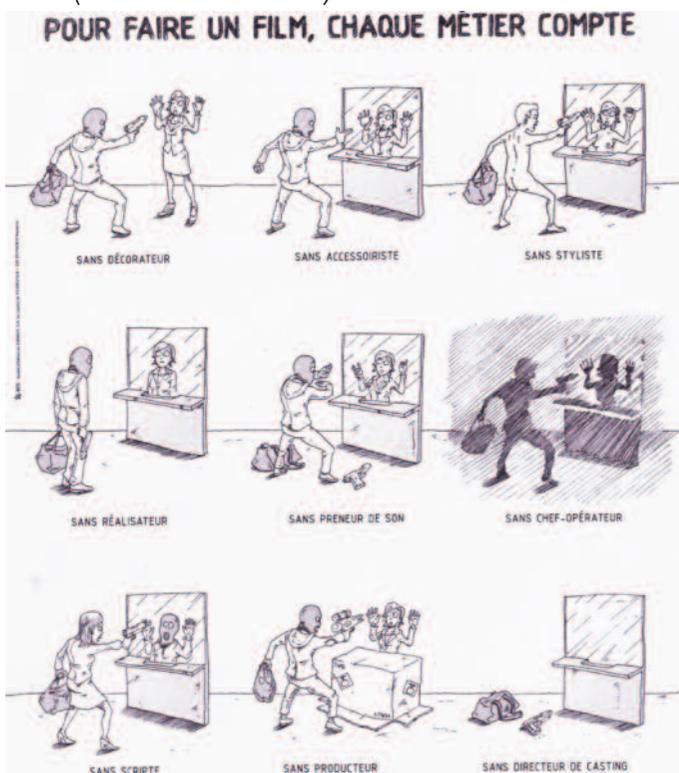
À ceux et celles qui ne connaissent que les plateformes numériques ne flattant que cette immédiateté devenue quasi hégémonique, il est urgent de retrouver l'intérêt et l'importance majeure des sites, wikis, véritables forums, mails,...

Et surtout ne pas abandonner ceux et celles qui ne maîtrisent pas ces outils, les accompagner et les impliquer dans leur usage.

Une véritable connaissance et appropriation collective des outils numériques est une priorité capitale pour que le réel redevienne vivable.

«À une époque où seul gagner du temps est le critère, réfléchir n'a qu'un défaut, celui d'en faire perdre...»

Yvan (avec l'aide de Fabienne)





Le gouvernement veut dissoudre le bloc lorrain !

Le ministère de l'Intérieur est entré depuis plusieurs mois dans une frénésie de dissolution. Après *Nantes révoltée*, *Palestine vaincra* à Toulouse, le groupe antifasciste Lyon et Environ, c'est au tour du Bloc Lorrain. C'est une association qui pratique l'entraide et participe aux luttes anticapitalistes dans l'Est de la France dont celle de Bure. L'association libertaire est très active en Lorraine, et organise à la fois des actions de solidarité, des distributions de nourriture et des manifestations de rue. Elle anime aussi son propre média sur les réseaux sociaux.

La structure est une association loi 1901 qui « regroupe environ 200 adhérents et adhérentes de tous les âges ». Le collectif se revendique libertaire, altermondialiste, écologiste, et promeut des idées anarchistes. À la base, c'est « un groupe de potes, certains militent depuis 20 ans », après les Gilets Jaunes et le mouvement des retraites, la bande décide de passer aux choses sérieuses. « On s'est constitué en association en mars 2021, pour mener à bien certaines actions autour de la justice sociale. »

Dans un courrier du ministère de l'Intérieur daté du 21 octobre 2022, le Bloc Lorrain est accusé de provoquer « à des manifestations armées ou à des agissements contre des personnes et des biens ». Rien que ça. ! Ce courrier reproche le « dénigrement » des forces de l'ordre et l'emploi de l'acronyme « ACAB », « la création de Street Medics au sein du Bloc Lorrain vient clairement démontrer une véritable préparation à l'affrontement ». Durant 4 pages, tout est aussi lunaire, jusqu'à la signature de Pascale Léglise, la « directrice des libertés publiques et affaires juridiques » du Ministère de l'Intérieur. On croit rêver. Le clan de Darmanin semble bien décidé à détruire tous les contre-pouvoirs locaux.

Le Bloc Lorrain n'a pas l'intention de baisser les bras : « nous avons un collectif d'avocats pour nous défendre au Conseil d'Etat ». Et une manifestation a déjà eu lieu le 5 novembre à Nancy et qui a regroupé 450 personnes (d'après France tv). Enfin, une cagnotte en ligne a été lancée pour faire face aux frais de justice, « on n'a pas de finance, l'argent qu'on collecte on l'investit pour nos maraudes ou pour aider des réfugiés » explique le porte-parole du Bloc Lorrain. Ses membres ont donc besoin de soutien, sur helloasso.com.

Source : contre-attaque.net

La LOPMI en discussion

La loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur (la « LOPMI ») a été adoptée au Sénat et sera débattue à l'Assemblée nationale dans les prochaines semaines. Ce texte, d'après l'Observatoire des libertés et du numérique (regroupant le Syndicat de la magistrature, le Syndicat des avocats de France, la Quadrature du Net, ...) soulève de sérieuses inquiétudes pour les sujets touchant aux libertés fondamentales dans l'environnement numérique. Nouvelles tablettes, nouvelles caméras-piéton ou embarquées, promotion de l'exploitation des données par intelligence artificielle, sont tout autant d'outils répressifs et de surveillance, que le rapport qui accompagne cette proposition de loi prévoit d'instaurer ou d'intensifier. Le ministère rêve même de casques de « réalité augmentée » permettant d'interroger des fichiers en intervention. C'est le rêve d'un policier-robot qui serait une sorte de caméra mobile capable de traiter automatiquement un maximum d'information. Bien sûr il confirme également son obsession toujours plus grande de la vidéosurveillance en appelant à en tripler le budget à travers les subventions étatiques du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), malgré l'inutilité démontrée et le coût immense de ces équipements.

Ensuite, le fond des dispositions de ce

projet de loi est guidé par un objectif clair : supprimer tout ce que la procédure pénale compte de garanties contre l'autonomie de la police pour faciliter le métier du policier « du futur ». De manière générale, l'esprit du texte est de banaliser des opérations de surveillance en les rendant accessibles à des agents moins spécialisés et en les soustrayant au contrôle de l'autorité judiciaire. Le texte permet ainsi à de nouvelles personnes (des assistants d'enquête créés par le texte ou des officiers de police judiciaire qui auraient plus facilement accès à ce statut) de faire de nombreux actes d'enquête par essence intrusifs et attentatoires aux libertés. Ce projet de loi adopté par le Sénat facilite encore plus les interconnexions et accès aux fichiers policiers (notamment la collecte de photographies et l'utilisation de la reconnaissance faciale dans le fichier TAJ ainsi que l'analyse de l'ADN dans le FNAEG).

Et pour terminer, le gouvernement veut généraliser la sanction immédiate des plus petits délits par des amendes forfaitaires délictuelles (AFD), aux mains des policiers et des gendarmes...

Nous reviendrons sur ce texte lorsqu'il sera définitivement voté !

Source : Communiqué de l'observatoire des libertés et du numérique du 22 octobre 2022-11-12

Refuser de livrer le déverrouillage de son téléphone peut être un délit

La Cour de cassation a tranché le 7 novembre un débat qui l'opposait à plusieurs cours d'appel, lesquelles avaient relaxé des prévenus qui avaient refusé de donner leur code de téléphone portable. L'assemblée plénière de la Cour de cassation considère que, dès lors qu'un téléphone portable est équipé d'un « moyen de cryptologie », donc d'un mot de passe, son détenteur est tenu de le livrer aux enquêteurs. Le refuser constitue un

délit, au sens de l'article 434-15-2 du code pénal. Ce texte punit le fait de ne pas le donner d'une peine de 3 ans de prison et de 270 000 euros d'amende. C'est l'assemblée plénière qui s'est prononcée, formation de jugement la plus solennelle de la haute juridiction, au sein de laquelle toutes les chambres de la Cour sont représentées. D'où l'importance de cette décision.

Source : lemonde.fr

Tentative de Criminalisation des locataires en difficulté et des squatters de logement vide !

Les députés macronistes ont déposé une proposition de loi incroyable à l'égard des personnes sans-domicile qui squattent « en état de nécessité » un logement vacant, mais aussi des locataires qui ont une dette de loyer ou qui sont menacés d'expulsion.

D'une part, elle prévoit de condamner à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende les personnes et familles sans-abri qui occupent un logement

vide de tout meuble, pour se protéger de la rue. Elle permet en outre de les expulser sur décision du Préfet, en quelques jours et sans jugement, alors que 3,1 millions de logements sont vacants et qu'aucune action publique n'est mise en œuvre pour en diminuer le nombre...

D'autre part, le locataire convoqué au tribunal pour une dette de loyer sera sanctionné par la résiliation automatique de son bail et son expulsion

Brother

prononcée, même s'il réussit à régler sa dette de loyer par la suite !

Ce projet de loi devrait être débattu à l'Assemblée nationale à partir du 28 novembre.

La loi actuelle permet déjà largement de protéger le domicile face au squat. 170 propriétaires en tout et pour tout en 2021 ont sollicité l'intervention de la préfecture. Ils ont repris leur bien en quelques jours, utilisant la procédure d'évacuation administrative. Ce chiffre est ridiculement bas lorsque l'on sait que la rue impacte gravement la santé et a tué

700 personnes en 2021. Actuellement le 115 refuse chaque soir un hébergé à plus de 6 000 personnes, dont 1 700 enfants, réalité sous évaluée en raison des personnes découragées qui n'appellent même plus le 115 ! Cette proposition de loi menace des centaines de milliers de locataires en impayés, du fait de la hausse constante des loyers et du coût de la vie, de la baisse des APL et des revenus des locataires, de l'insuffisance de logements sociaux...

Sources : Tribune publiée par Libération et texte d'ATTAC

Nouvel outil contre la répression quotidienne

Le site Anti.Média se lance dans une veille médiatique de la brutalité de l'axe de domination police-justice-prison, rappelant ainsi pourquoi ils ont été créés.

A l'identique du travail que Maurice Rajsfus effectuait dans sa page "Que fait la police", et à l'inverse des médias qui fabriquent continuellement une image fantasmée d'une police au service du peuple, d'une

justice laxiste, d'une prison bienveillante, nous pointons l'horreur de l'oppression et de la répression quotidienne.

En plus de faire prendre conscience de l'ampleur du nombre d'affaires de violences d'état, Anti.Média se veut un outil militant, de référencement, et d'analyse des différentes catégories de violences.

Source : <https://antidotmedia.noblogs.org/>

CAF : le numérique au service de l'exclusion et du harcèlement des plus précaires

Les pauvres sont sous surveillance. Le fantasme d'une fraude massive aux droits sociaux, sert de prétexte à un contrôle très serré des allocataires de la Caisse d'allocation familiales (CAF), de l'assurance chômage (Pôle Emploi) et des autres prestations sociales (RSA, AAH, etc.).

La numérisation, censée simplifier la vie des usagers, a aussi beaucoup changé celle des gestionnaires : en croisant les données produites par les autres administrations ou par le cours marchand de nos vies (relevés bancaires, téléphoniques, etc.), l'outil numérique permet d'entrer en profondeur dans la vie des administrés. Pour manipuler de grands nombres de dossiers, dans un contexte de diminution des effectifs administratifs, il est même possible d'utiliser des algorithmes et d'automatiser l'analyse de ces données. Et prendre automatiquement

des décisions qui affectent directement la vie des allocataires.

La CAF est pionnière en la matière. Depuis plus de dix ans déjà, elle attribue à ses bénéficiaires des « scores », calculés à partir de plusieurs centaines de critères et de données, pour évaluer le « risque » lié à chaque personne. Quel risque ? Celui de recevoir des « indus », c'est-à-dire des sommes (versées à l'allocataire) supérieures à celles auxquelles l'allocataire aurait droit. Chaque petit changement de situation entraînant un nouveau calcul des droits, les indus sont très nombreux — beaucoup plus nombreux que les fraudes, et donc beaucoup plus rentables à détecter. Convoqués pour un contrôle, les allocataires affublés d'un mauvais « score » voient leurs droits suspendus et doivent justifier chacune de leurs dépenses.

Sous couvert d'efficacité,

mais sans jamais s'attaquer à la fraude réelle, ces algorithmes « fliquent » les allocataires et pénalisent les personnes les plus précaires. L'objectivité apparente de l'outil informatique sert de cache-misère et d'alibi à une politique déléguée de répression et de sur-contrôle de la population précaire. Sous prétexte de rendre les allocations plus « individuelles », le

« scoring » recourt en réalité à des approximations de masse (par exemple, être une femme née à l'étranger ou mère célibataire est mauvais pour votre score) qui permettent de contrôler des catégories de population ».

C'est un extrait du texte de la Quadrature du Net introduisant son dossier paru sur son site.

Source : laquadrature.net

Reconnaissance faciale : Amende contre Clearview et ses milliards de photos volées

Une décision étonnante a été rendue le 20 octobre par la Cnil (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), à l'encontre de la société américaine Clearview pour avoir aspiré illégalement des millions de photos d'internautes français pour alimenter son logiciel de reconnaissance faciale. Alertée par l'association Privacy International et des particuliers sur ces pratiques illicites, la Cnil avait ouvert une enquête en mai 2020, qui l'a conduite fin novembre 2021 à mettre Clearview en demeure de cesser la collecte et l'usage des données de personnes se trouvant sur le territoire français en l'absence de base légale et de donner suite aux demandes d'accès et d'effacement formulées par les personnes concernées. Mais ses injonctions sont restées sans réponse.

La sanction rendue publique est tombée le 20 octobre : 20 millions d'euros, ce qui est d'ailleurs la sanction maximale que pouvait prendre la Cnil.

Cette start-up a développé un algorithme aspirant automatiquement l'intégralité des photographies disponibles sur Internet : celles « des réseaux sociaux (par exemple, Twitter ou Facebook), de sites professionnels contenant des photographies de leurs salariés, de blogs et de tous sites web sur lesquels des photographies de personnes sont publiquement accessibles », détaille la Cnil.

La commission précise que « des images sont également extraites de vidéos disponibles en ligne, par exemple sur le site www.youtube.com.

Pour commercialiser cette base de données, Clearview a développé une plateforme, accessible sur abonnement via une application, fonctionnant comme un moteur de recherche. Les clients n'ont ainsi qu'à prendre en photo, par exemple avec leur smartphone, la personne qu'ils veulent identifier, à la charger dans l'application qui recherchera les empreintes numériques correspondantes.

Ce projet de logiciel de reconnaissance faciale fut lancé vers 2015 par un groupe de membre de « l'alt-right » américaine, une extrême droite suprémaciste, masculiniste et complotiste proche de Trump. Leur idée était alors de développer une application permettant d'identifier plus rapidement les migrants afin de les expulser.

Récemment Clearview a développé une stratégie de communication visant à faire oublier son passé. Elle s'est ainsi engagée à ne vendre ses services qu'à...des services de police. La police belge aurait fait des tests, la police suédoise a utilisé ce logiciel... Quant à la police française, la condamnation par la Cnil lui coupe peut-être l'herbe sous le pied dans sa préparation de la sécurité des jeux olympiques 2024.

Source : mediapart.fr



Big Brother

Ils veulent nous terroriser soyons ingouvernables !

Les ministres des États membres, se sont réunis à Bruxelles le 29 septembre dernier. Lors de ce Conseil de la « Compétitivité », la Commission européenne cherchait à anticiper les mouvements sociaux qui vont advenir et garantir le fonctionnement du marché, la libre circulation des marchandises et des travailleurs dans l'Union Européenne.

Elle veut donner également à l'exécutif européen davantage de pouvoirs pour faciliter la surveillance des chaînes d'approvisionnement des secteurs stratégiques et, en cas d'« urgence », intervenir (IUMU, Instrument d'urgence du marché unique pour sécuriser les chaînes d'approvisionnements critiques en temps de crise). En effet l'augmentation des prix des matières premières qui plombent les conditions de vie des salariés, des retraités, chômeurs et précaires et assurent des profits colossaux aux industriels, creuse les inégalités et attise la colère.

La Commission s'y prépare, en s'inspirant de la gestion du Covid, et brandit la notion « d'urgence », qui permet de remettre en question entre autres le droit de grève, déjà bien malmené depuis des décennies. La Commission européenne institutionnalise une logique : la subordination des droits, et singulièrement du droit de grève pour les salariés, aux intérêts économiques des entreprises, et de l'État, qui en la matière est exemplaire. Il s'aligne sur sa gestion de la casse de France Télécoms pour terroriser les salariés de l'éducation nationale, de la santé et du soin dans le but de privatiser les services publics. Il abuse des emplois aidés, précaires, via la sous-traitance, ou la sur exploitation des sans papiers

Déjà lorsque Sarkozy officiait au Ministère de l'intérieur en 2002, pour édifier l'espace judiciaire européen, le Conseil de l'Européen revoyait la définition du terrorisme. La nouvelle

formulation, définissait comme terroriste tout acte commis « par un individu ou un groupe contre un ou plusieurs pays, leurs institutions ou leur population, et visant à les menacer ou à porter gravement atteinte ou à détruire les structures politiques, économiques ou sociales d'un pays » [1], ce qui permettait de soumettre aux lois d'exception antiterroristes aussi bien la simple occupation d'une gare, qu'une grève à EDF, un piratage informatique, ou simplement la solidarité avec ce type d'action.

Ainsi en France, au petit matin du 4 octobre 2022, après plusieurs mois d'enquête, quatre agents de maintenance du Réseau de Transport d'Électricité (RTE) ont vu débarquer à leur domicile la police pour des perquisitions. Menottés devant leur famille et qualifiés de « cybercriminels en bande organisée », ils sont emmenés dans les locaux de la DGSI (direction générale de la sécurité intérieure) à Levallois-Perret pour 96 heures de garde à vue. Le 7 octobre, ils ressortent sous contrôle judiciaire et seront convoqués au tribunal le 28 février 2023. Ils sont également mis-à-pied à titre conservatoire.

Ces agents de maintenance ont participé activement à une mobilisation sociale de quatre mois en juin dernier pour demander des hausses de salaires. L'entreprise a fait des profits record, avec un résultat net de 661 millions d'euros en 2021, en hausse de 27% par rapport à l'année précédente. Face au refus de négocier, les agents ont décidés collectivement

d'effectuer des coupures de courant. Une pratique classique dans le cadre des luttes menées dans le secteur de l'énergie. Pourtant, cette fois-ci, la répression a pris des proportions déliantes.

Le choix de RTE de porter plainte auprès de la DGSI [2] et le fait que celle-ci décide d'intervenir dans un conflit social est un signe supplémentaire du durcissement des politiques répressives. Phénomène qui s'accroît aussi bien aux niveaux hexagonal, européen que mondial.

Les États européens visent à constituer un véritable arsenal juridico-policié pour contrôler et réprimer les résistances de tous genres au développement du système capitaliste. Pour contraindre l'ensemble des populations, les États ne lésinent pas sur les moyens : ils définissent une politique commune à l'encontre des travailleurs, des précaires et des immigrés. Ils appliquent une définition de la notion de « terrorisme » qui englobe désormais les mouvements sociaux radicaux et les moyens de luttes efficaces qui jusqu'à présent faisaient partie de l'arsenal classique de lutte du monde du travail ; ils parlent d'éco-terroristes, de cyber-criminels pour désigner et réprimer durement des manifestants, grévistes, opposants.

La promulgation de mesures d'exception antiterroristes ou sanitaires se banalisent et deviennent des outils ordinaires de gestion de l'ordre public qui remettent en question jusqu'au droit de manifester, de se réunir et réduit toujours plus notre expression politique et nos déplacements. À chaque nouvelle réforme ou manifestation de la violence d'État, de grands cris se font entendre, alertant contre les lois liberticides, la remise en question des droits de l'homme, la fin de l'État de Droit. Les lois se succèdent et s'inscrivent dans le marbre des codes et les suivantes arrivent avec le même cortège d'indignations. La pénalisation de gestes individuels ou collectifs qui étaient perçus il n'y pas si longtemps comme l'expression d'une critique sociale, la conséquence de l'inégalité et de la pauvreté sont marqués désormais du sceau de l'« illéga-

[1] Décision-cadre relative à la lutte contre le terrorisme, Conseil, 2002/475/JAI, 13 juin 2002

[2] Direction Générale de la Sécurité Intérieure.

Il s'appelait Mathieu Poli, il avait 29 ans. Il travaillait à Saumur pour l'entreprise RTE*

Mathieu avait participé, comme beaucoup d'autres salariés de RTE, à une mobilisation en juin dernier pour réclamer une augmentation de salaire de 5 %. Mathieu n'était pas parmi les arrêtés. Par contre, il avait subi un interrogatoire au commissariat d'Angers dans le cadre de cette enquête.

Le 7 septembre, la police l'avait auditionné concernant la grève et les coupures de courant. Un épisode qui l'avait beaucoup marqué, puisque l'agent a arrêté le travail pendant un mois. Il s'est donné la mort le 17 octobre 2022. Le décès de Mathieu Poli, et de tant d'autres,

témoigne de la souffrance au travail, du mépris patronal qu'il soit privé ou public et de la répression. Mais surtout de l'impuissance face à la dépossession des moyens de lutte et l'aggravation des conditions de vie. Des raffineurs font grève ? Ils sont réquisitionnés. Une manifestation dans la rue ? Des salves de grenades, des nasses, des matraquages, des visages éborgnés, des arrestations... la prison. Une mesure impopulaire ? 49-3 sans débat. Des électriciens en lutte coupent le courant ? On leur envoie la police anti-terroriste. Face à la violence de l'État et du patronat les mobilisations se font trop timides.

*Réseau de transport d'électricité qui gère les lignes et l'acheminement d'électricité haute tension.

lité » ou du « terrorisme » donc regardé par une frange importante de la population comme un choix impossible puisque hors du terrain du Droit. Le Droit enferme toujours plus les dépossédés en les rendant invisibles, inaudibles, impuissants. Il faudra bien interroger cette notion et cesser de s'y référer en permanence si nous voulons renverser la logique capitaliste. Depuis le temps, de 49.3 en circulaires, de mensonges en détournements, de violences en licenciements, ne serions-nous pas passés à un autre mode de gouvernance ?

GAKOU, GRÉVISTE DE GRDF PERQUISITIONNÉ POUR AVOIR FAIT LA GRÈVE.

Six heures du matin, lundi 4 juillet 2022, la police frappe à la porte d'un pavillon d'Argenteuil. Moussa Gakou ouvre. Quatre agents du commissariat de Colombes (92) l'attrapent et lui passent les menottes sans ménagement, devant femme et enfants. Gaz Réseau Distribution France (GRDF), l'employeur de Moussa Gakou, a porté plainte contre lui. Cette filiale de l'entreprise Engie (25% du capital détenu par l'Etat) l'accuse de « dégradation volontaire d'une installation de gaz ». Le technicien de 35 ans travaille à l'agence GRDF de Villeneuve-la-Garenne (92) depuis 15 ans. Les 15 et 22 juin dernier, à l'appel de la Fédération nationale des mines et de l'énergie de la CGT (FNME-CGT), il participe à la grève nationale des agents de l'électricité et du gaz pour l'augmentation des salaires.

L'intervention sur l'outil de travail ; la coupure de gaz est un moyen de lutte réfléchi, collectif, bien connu des syndicalistes du gaz. Il écope de 90 heures de TGI (travail d'intérêt général) et de six mois d'interdiction d'exercer dans le gaz. Moussa Gakou a le sentiment d'avoir été arrêté pour l'exemple. « J'assume. Pour moi ce n'est pas un acte délictueux. ». « On est en plein dans la répression syndicale. Dans mon agence, ils ont instauré un climat de terreur. »

La criminalisation des mouvements écologistes légitimée par des lois de plus en plus liberticides

La terre chauffe, la violence contre les plus faibles s'accroît, les délires industriels grossissent mais devant l'évidence de plus en plus visible de la folie du capitalisme... on muselle, on écrase, on défait les liens, on criminalise à tout va.

Si tout l'argent et tout le pouvoir que l'on met à faire taire ceux et celles qui essaient de sauver la vie étaient utilisés pour le bien commun, l'espoir serait encore permis. Il est si tard... On est au contraire encore à accélérer dans la mauvaise direction et à remettre à grands coups de bottes les lucides dans le droit chemin qui nous mènera tous dans le précipice – et d'abord les plus fragiles !

Les véritables criminels sont nos bourreaux aujourd'hui comme hier. La criminalisation des mouvements écologistes n'est pas nouvelle, pas plus que les arrestations arbitraires pour pensées, orientations politiques, chants, écrits, lectures qui dérangent un pouvoir qui n'a sans doute pas tout à fait bonne conscience, mais les moyens utilisés sont de plus en plus redoutables, légitimés par des lois de plus en plus liberticides.

On ne veut voir qu'une tête, devant sa télé le soir... Dormez braves gens, fermez vos gueules, on s'occupe du reste !

Et quand tous les fonctionnaires aux ordres s'acharnent à fabriquer de la rumeur à partir d'autres rumeurs et à en rajouter une louche à chaque fois qu'ils le peuvent, on voit enfermer dans un carcan d'injustices, de pressions et de tentatives de destruction, des êtres humains dont les seules fautes sont finalement d'avoir une conscience sociale, écologique et de tout simplement se préoccuper de la vie en général.

À celles et ceux qui avaient encore quelques illusions sur la liberté d'expres-

sion et de pensée de notre « démocratie » ou « État de droit », l'État, aidé de toutes ses forces de répression, appuyé par une presse décomplexée vis-à-vis de la déontologie et des fonctionnaires zélés qui devancent la justice, cet État donc, vient de faire la démonstration encore une fois de la dérive totalitaire dans laquelle il entraîne ce pays.

Le 15 juin 2021, dans plusieurs endroits du Limousin, la police antiterroriste a arrêté une dizaine de personnes entre la Creuse et la Haute-Vienne. Douze personnes ont été perquisitionnées, six ont été mises en garde à vue dont certaines pendant 4 jours, trois seront mises en examen sous contrôle judiciaire.

Les faits instruits dans l'enquête menant à ces arrestations sont, d'une part, des incendies qui ont eu lieu début 2020 à Limoges sur des véhicules Enedis avec des revendications taguées contre le déploiement des compteurs Linky et, d'autre part, début 2021, près de Limoges, l'incendie du relais des Cars, notamment des émetteurs de tv et téléphone

Les accusations vont de "destructions en bande organisée" à « participation à un groupement formé ou une entente établie en vue de la préparation (...) d'un ou plusieurs crimes ou délits punis de 10 ans d'emprisonnement » soit la fumeuse "association de malfaiteurs".

Marie-Claire, arrêtée brutalement le 15 juin 2021 à son domicile, gardée à vue pendant 4 jours, mise en examen et sous contrôle judiciaire, suspendue par sa hiérarchie, privée de relation avec son amie pendant plus de 16 mois est en attente d'un jugement ou d'un non-lieu !

Limoges le 14 novembre 2022

Affaire du 15 juin Où EN EST-ON ?

La chambre de l'instruction a décidé le 27 octobre 2022 de lever son contrôle judiciaire et dans la foulée la juge a ordonné la restitution du dernier scellé (sur 12) encore maintenu, à savoir son ordinateur.

Son amie a vu son contrôle judiciaire allégé et elles peuvent donc se revoir. Il aura fallu plus de 16 mois pour obtenir ce qui était le minimum d'un point de vue humain !

Elle est toujours mise en examen pour association de malfaiteurs en attente d'un procès ou d'un non-lieu.

Nous avions prévu de publier dans ce numéro de CA son interview donnée sur Radio Vassivière, radio associative du Plateau de Millevaches, le 25 septembre, mais celui-ci est disponible sur **La Bogue, site coopératif d'informations et de luttes en Limousin**, depuis le 22 novembre 2022. Vous pouvez donc vous y référer pour avoir un suivi complet sur le devenir de la répression du 15 juin 2021 et la nature de ces éco-terroristes, dernières en date des figures de l'ennemi intérieur encore et toujours fabriqué par le Ministère de la peur.

La CJ

A l'assaut du ciel Histoire critique de l'opéraïsme

Steve Wright - 2022, Entremonde/Senonevero

L'Italie avait été le dernier pays d'Europe, après la victoire de Franco en Espagne, où on pouvait encore croire à une possibilité de révolution socialiste. Pourtant, il devint évident après la guerre que, malgré la résistance armée et la puissance du PCI, la révolution n'aurait pas lieu.

Dès 1948 les infrastructures économiques du pays sont reconstruites par la grâce du plan Marshall, si bien qu'en 1950 la production retrouve son niveau d'avant-guerre, c'est ce qu'on a appelé le « miracle italien (1). Et ce n'est qu'un début. Avec un taux de croissance de plus de 6% par an en moyenne pendant 15 ans (32% entre 1957 et 1960 et 89 % dans l'automobile), un pays essentiellement agricole avant-guerre devient une grande puissance industrielle avec des fleurons la sidérurgie, la pétrochimie et les constructions navales et surtout l'automobile. Le paysage social, politique et humain en est profondément modifié sans que les forces de gauche prennent la mesure du changement.

Au tournant des années 1960 quelques intellectuels issus des PCI ou PSI déduisent de ces bouleversements que quelque chose n'allait pas au royaume du marxisme et qu'il convenait de s'appuyer sur les nouvelles réalités du pays pour repenser la question de la révolution. L'opéraïsme était né. Les Mario Tronti, Raniero Panzieri, Danilo Montaldi, regroupés autour des Quaderni Rossi [*bis] sont les témoins directs de la rapide transformation du mode de production capitaliste.

Un exemple, Turin, la ville ouvrière par excellence que les nouveaux opéraïstes observent, se modifie profondément. Le groupe FIAT (qui, soit dit en passant, avait été un important bailleur de fonds pour le développement des faisceaux de Mussolini et que les « vainqueurs du fascisme » arrosent maintenant) passe de 50 000 « employés » (dipendenti) à la veille de la seconde guerre mondiale à 230 000 « ouvriers » (2) en 1958 (70 000 à Turin dont 50 000 sur le seul site de Mirafiori) (3). Comme tout le nord du pays, la ville se méridionalise avec des millions de gens qui fuient la misère du Sud et émigrent vers l'eldorado industriel du nord. Ce sont

le plus souvent de jeunes ouvriers sans tradition syndicale, peu qualifiés qui vont occuper les nouveaux postes de travail sur les chaînes de montage. Leur très faible salaire permet au « miracle » de poursuivre sa route entamée avec les milliards du plan Marshall vers plus de développement et de profits.

Une ville devenue « ville usine » et de nouvelles divisions du travail vont modeler de manière durable les façons de lutter. Aux revendications contre les bas salaires s'ajoute une révolte instinctive contre le travail dans ces mégas-unités productives qui tranchait avec (et les séparait parfois) la vieille tradition ouvrière (4) des ouvriers syndiqués. Cette nouvelle classe ouvrière se resocialise au cœur même de l'usine qui soude ses membres de manière accélérée et donne un caractère collectif aux révoltes spontanées.

Les opéraïstes entendent renouer avec la vieille tradition de « l'enquête ouvrière », c'est-à-dire repartir de l'oppression réelle de la classe ouvrière telle que cette dernière la vit à un moment précis dans une situation précise afin de remodeler une théorie du changement révolutionnaire imprégnée des réalités du prolétariat.

Comme le disait Mario Tronti : la grande usine a été « le contraire de ces non-lieux qui configurent aujourd'hui la consistance, ou mieux l'inconsistance, du post-moderne [...] La concentration des travailleurs dans le lieu de travail déterminait les masses sans faire masse. » (Nous opéraïstes, op. cit., p. 134).

Cette redécouverte selon laquelle les luttes doivent partir de la réalité de la vie en usine, donc de la base, et non de structures extérieures, politiques ou syndicales, est une manière de renouer avec la dimension libertaire présente dans l'histoire sociale italienne (voir encart). Sans pour autant aller jusqu'au bout de la critique

de tout avant-gardisme !

Cette nouvelle approche aura une grande influence quelques années plus tard dans ce qu'on appellera l'autonomie italienne des années 1970 et après : une diversité de courants irrigués à la fois par les premiers opéraïstes et par l'expérience de mai 68, avec des groupes comme Lotta continua ou Potere operaio et ses leaders Toni Negri, Oreste Scalzone ou Franco Piperno. Mais le mieux est de se plonger au plus vite dans cette nouvelle édition nouvellement préfacée, augmentée et corrigée, d'une étude publiée pour la première fois en anglais en 2002 et en français en 2007.

jpd

(1) Les milliards de dollars que les États-Unis déversent sur l'Europe pour la reconstruction des appareils productifs ne sont qu'un prêt assorti d'une condition draconienne : les États devront ensuite importer des équipements et des produits américains pour un montant équivalent au prêt. Le fric reviendra ainsi à sa source avec un dividende appréciable : rendre indispensable aux économies et au mode de vie européen, l'allié tutélaire américain. Rien de bien miraculeux là-dedans.

(1bis) Les Quaderni rossi (1961-66), sont une revue du rassemblement de jeunes intellectuels et militants radicaux autour de la figure charismatique de Raniero Panzieri, fut le lieu de l'articulation entre théorie et organisation dont est né le « premier » opéraïsme

(2) Avant-guerre, on trouve très souvent dans les textes et les journaux italiens le terme de « dipendenti » pour désigner les gens qui travaillent dans une usine comme celle de la FIAT, ce qui veut dire « employés », « salariés », « personnels », « agents » mais pas « ouvriers ». Après la guerre le mot « opéraï » (« ouvriers ») revient beaucoup plus souvent pour désigner les mêmes gens. Ce qui signifie à la fois une évolution structurelle du rapport entre les strates de travailleurs dans les usines mais aussi, et peut-être même surtout, un changement dans la perception du groupe ouvrier à la fois par lui-même et par l'extérieur.

(3) A ses plus beaux jours la « forte-resse ouvrière » de Renault-Billancourt n'en comptait « que » 35 000 !

(4) On ne manquera pas de faire le rapprochement avec ce qui s'est passé en France vers 1966-67-68 dans l'ouest de la France lorsque les jeunes OS venant de la campagne et sans tradition syndicale sont embauchés dans les grandes unités de production et deviendront les acteurs d'émeutes préfigurant mai 68.

Spécificités du mouvement ouvrier italien

On ne peut aborder l'opéraïsme sans se référer à quelques spécificités du mouvement ouvrier et du parti communiste italiens.

- L'anarchisme social, dès la fin du XIXe et au début du XXe siècle a marqué plus profondément le mouvement ouvrier italien naissant que partout ailleurs. Les milliers de militants exilés à cause de la répression et/ou de la misère, ont, de plus, irrigué les mouvements révolutionnaires outre-Atlantique, au nord comme au sud.

- Les prolétaires français et allemand ont été vaincus sans combattre (sinon après la mobilisation, dans les tranchées !) au moment de la déclaration de ce qui sera une Grande Guerre qu'il n'ont pas su ou pu empêcher. En revanche, c'est en combattant que le prolétariat italien fut écrasé deux années après la fin de la boucherie par la bourgeoisie à l'issue du grand mouvement d'occupation des usines et de terres du « biennio rosso ».

- Ce biennio rosso a vu émerger l'expérience nouvelle des conseils d'usine qui a marqué durablement toutes les tendances du mouvement ouvrier dans toute l'Europe.

- Tant et si bien que le parti communiste a produit un léninisme qui ne s'est jamais inféodé totalement à Moscou et s'est, dans les années 70, transmuté dans l'euro communisme théorisé par Berlinguer et quelques autres et qui a conduit à une rupture avec Moscou mais aussi à l'abandon théorisé d'une position révolutionnaire en se repliant sur une social démocratization dans le giron du libéralisme.

- Contrairement à l'extrême médiocrité des théoriciens et dirigeants communistes français, le PCI a produit des personnages de premier plan comme Gramsci et Bordiga. Contrairement à l'anarchisme français de la première moitié du XXe siècle qui avait tendance à s'enliser dans un humanisme libertaire culturel, son homologue italien a produit des Malatesta, Berneri et autres Borghi sur des positions de classe.

Où va l'école ?

À l'approche des élections professionnelles dans l'Éducation Nationale, du 1er au 8 décembre, on peut lire la profession de foi de chaque syndicat. Cela va du franchement réac, à «faire entrer un syndicat de combat au Ministère» (SUD), mais, au-delà des divergences, tout le monde veut défendre l'école publique. Qu'y a-t-il au juste à défendre ? Quelle direction l'école prend-elle, avec, historiquement, l'appui de ces mêmes syndicats ? C'était l'objet du débat de la Commission Journal de Saint-Nazaire.

LE RAPPORT AU SAVOIR

Jusqu'aux années 2000 les enseignants étaient transmetteurs quasi exclusifs de certains savoirs. Certes il y eu la démocratisation de l'accès à la lecture avec la création en 1953 du Livre de Poche et la multiplication à partir des années 70 des bibliothèques publiques. Mais rien de comparable à ce qu'a apporté la révolution Internet et un projet comme Wikipédia. Non seulement ces ressources existent, mais toutes les familles ont acquis le moyen technique d'y accéder. Ordinateur, tablette ou ordiphone. L'ensemble des jeunes a non seulement une possibilité d'accès à une grande partie des savoirs de l'humanité, mais ils sont aussi très connectés. À travers les jeux, les réseaux sociaux..., ils peuvent être en contact avec d'autres jeunes, à l'autre bout du pays ou du monde. L'élève qui se présente aujourd'hui dans une classe, est loin de ne connaître du monde que son espace de vie. Aux ressources de type «livresque» et encyclopédique s'ajoutent une multitude de tutoriels, écrits ou vidéo et permettent un accès rapide à toute forme d'aide.

Quelle place pour l'enseignement et l'enseignant dans cette richesse ? Ce n'est malheureusement pas rue de Grenelle qu'on se pose la question sinon pour délégitimer le rôle de l'enseignant et tenter de le remplacer par des Intelligence Artificielles (1).

Parallèlement à cette «concurrency» des savoirs extérieurs à l'école, qui peuvent placer l'enseignant en difficulté quand la défiance s'installe en classe, on assiste à un déploiement très serré de dispositifs bien éloignés de la fonction de trans-

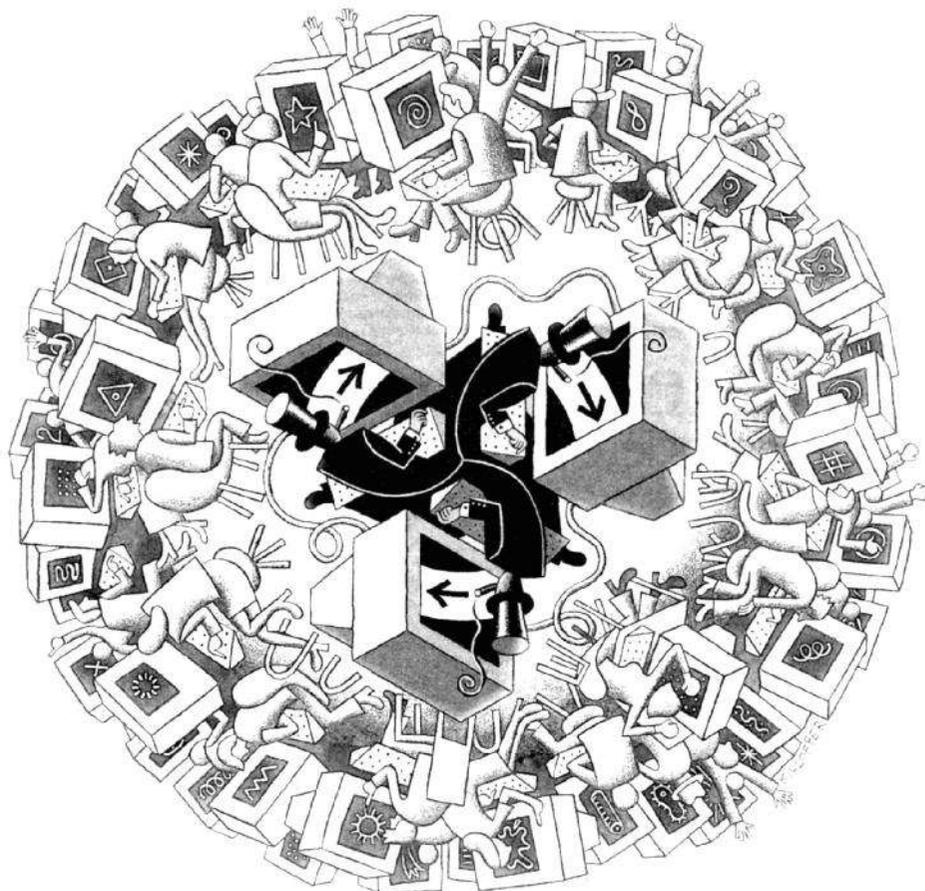
mission de connaissances. Pour les populations des quartiers ouvriers scolarisés en «REP+» (réseaux d'éducation prioritaire renforcés), l'école est devenue un lieu d'encadrement «socio-médico-éducatif». Malgré le discours officiel vantant le recentrage sur les fondamentaux, on vit un bombardement de dispositifs en tous genres qui ne relèvent pas du «savoir lire ou écrire», mais de l'encadrement et du contrôle social.

Quelques exemples à partir d'une expérience locale. On croque sous les préconisations d'inspiration «médico-socio-psy», souvent idéologiquement teintées d'une dimension spirituelle/catholique («la bienveillance» ; «la météo des émotions»; etc.) au travers de multiples «projets» comme : «le café des parents», «la mallette des parents», «l'atelier d'aide à la parentalité» et autres... Si on ajoute à cela la médicalisation des difficultés scolaires, avec des dispositifs d'aide individuelle et d'adaptation du contenu des cours pour chaque trouble particulier (2), la poussée de l'inclusion scolaire - qui est en réalité la transformation orwellienne des écoles non spécialisées en écoles spécialisées, avec le tour de passe-passe des AESH (Assistantes aux élèves en situation de handicap) et autres précaires (3) -, et le «savoir lire et écrire» parfois délégué au privé (c'est le groupe d'assurance AXA et sa méthode «Agir pour l'école» qui fournit la démarche, le matos et vient évaluer les gamins régulièrement), au final l'école des pros est

(1) <https://eduscol.education.fr/2643/intelligence-artificielle-et-education-contribuer-au-projet-europeen-ai4>

(2) On passe d'un niveau à l'autre sans redoubler et on leur propose des dispositifs individuel (PAP - plan d'accueil personnalisé, PPRE - plan particulier de réussite éducative)

(3) Voir l'article «Grève nationale des AESH : un écho depuis le Mantois» dans Courant Alternatif 314, novembre 2021 et la brochure «L'école, fille et servante du capitalisme» de l'OCL



www.dangerecole.blogspot.com



(4) Voir en ligne «*Quel bilan pour les profs contractuels depuis la rentrée ?*», 20 minutes, 22 octobre 2022

(5) Sur le rôle du numérique dans la précarisation et la privatisation de l'école, voir «*Quelques éléments sur la privatisation de l'Éducation Nationale*», dans *Courant Alternatif* 301, juin 2020

(6) «*La faisabilité politique de l'ajustement* » <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/110210303112.pdf?expires=1668616547&id=id&acc-name=guest&checksum=19A36F7029877DE92E8BC32DB8E8A2CA>

(7) Voir «*Le capital à l'assaut des lycées professionnels*» dans *Courant Alternatif* 324, novembre 2022

(8) Les données sont difficilement à pas exploitables du tout et nient le travail effectué dans le premier degré.

(9) Voir «*Éducation : d'un pape à l'autre*», *Courant Alternatif* 322, été 2022

aujourd'hui un lieu d'encadrement qui offre à certaines officines privées ou parapubliques un terrain où prendre du pognon et à d'autres des subventions.

PRÉCARISATION DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Aujourd'hui, dans l'Éducation Nationale, on compte jusqu'à 20 % de précaires contractuels (moyenne nationale, à relativiser en fonction des différences entre enseignants/administratifs, des différences départementales, des types de métiers...). Certaines écoles, notamment dans l'académie de Créteil, tournent avec 100% de contractuels, souvent jeunes et inexpérimentés. Le métier n'attire plus, il y a de moins en moins de candidats aux concours d'enseignement, et souvent plus de postes que de candidats. Les démissions chez les jeunes collègues sont en hausse et beaucoup ne se projettent plus dans le métier. Le ministère recrute alors, par le biais des académies, via des procédures de «job-dating» des contractuels, à un niveau d'exigence de BAC+3 et un entretien de 30 minutes (expérimenté dans 3 académies jusqu'ici). Les plus chanceux parmi ces travailleurs ont bénéficié de 4 jours de formation et d'un tuteur à qui poser leurs questions avant d'être envoyés sur le front scolaire, mais pas tous. Certains n'auront eu qu'un morceau de formation sur la laïcité (essentiel pour débiter dans le métier !) et la gestion du cahier de texte (4)...

Parallèlement, les différents gouvernements cherchent à faire passer une plus grande fluidité entre le statut d'enseignant et celui de surveillant : soit en faisant passer comme obligation de service aux profs du second degré la surveillance des récréés,

soit en permettant à des pions de remplacer au pied levé un prof en classe. On imagine les économies à la clé. L'important semble être qu'il y ait quelqu'un devant la classe...

Le contenu importe ainsi assez peu, et les néoprofs perdus pourront simplement utiliser des ressources toutes prêtes, mises à disposition sur un des multiples sites dédiés. Le numérique pédagogique pourra aussi aider. Dans le supérieur et les formations pour adultes, depuis le Covid, le pas a largement été franchi : le «distanciel» (comprendre cours ou conférence à suivre sur un ordi depuis chez soi) est généralisé. L'enseignant, ainsi ramené à un simple émetteur de contenu par une absence de relation humaine totale, peut ne devenir qu'un répétiteur, comme l'illustre la certification informatique Pix, nécessaire pour les différents examens (5). C'est une application développée par un groupe privé, qui fait passer différents niveaux aux élèves un peu sur le mode des jeux vidéos. Ce sont des évaluations à travailler sur leur temps perso par les élèves, ou en classe, au détriment d'heures de cours classiques.

Comment s'étonner alors de la perte d'attrait du métier d'enseignant ?

DIVISER POUR MIEUX RÉGNER

Appliquant scrupuleusement les préconisations de l'OCDE, les différents gouvernements qui se sont succédés depuis 20 ans réforment l'école par petits bouts. L'OCDE, qui a un rôle non négligeable dans le pilotage de l'éducation à l'échelle mondiale, écrit : «Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressi-

vement et ponctuellement obtenir une contribution des familles, ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population.» (6)

Réforme du bac et de l'enseignement en lycée. Réforme des lycées professionnels, les mettant sous la coupe du patronat et des édiles locaux (7). Changement de statut des directeurs d'école qui deviennent des supérieurs hiérarchiques fonctionnels. Attaque contre le collège avec des évaluations en 6ème gérées et organisées par une entreprise sise au Luxembourg (8). Mise en place du dispositif «Devoirs faits», sorte de self-service de l'aide aux devoirs. Impact nul mais ce n'est pas grave, on dit qu'on fait quelque chose pour aider les élèves. L'OCDE encore : «[...] seule importe l'image que donne le gouvernement et non la portée réelle de ses interventions».

Le ministre Blanquer aura eu l'originalité d'attaquer tout le monde pendant qu'il était en fonction mais pas en même temps. La mémoire de ses actions, très rapprochées dans le temps, reste dans les esprits, et il sera haï de façon assez unanime par le corps enseignant.

Après le lycée professionnel, Pap Ndiaye s'attaquera certainement au collège, afin de commencer la professionnalisation dès la 5ème (9), et de mettre ainsi fin au collège unique. Cela ira dans le sens des aspirations d'une partie des profs, pour qui la gestion difficile en classe fait qu'ils peuvent considérer que tous les gamins ne sont pas éducatibles et donc qu'il faut les sortir du cursus scolaire «normal» pour les mettre dans d'autres voies comme l'apprentissage ou le lycée pro...

QUELLES MISSIONS POUR L'ÉCOLE ?

Si on demande à un enseignant à quoi il sert, la plupart du temps il répondra qu'il sert à former les futurs citoyens, à donner les moyens à chacun et à chacune de suivre sa voie. Mais lorsqu'on regarde d'où vient l'école, comment elle a évolué, les choses paraissent bien différentes.

L'école de Jules Ferry était une école de classe. Gratuite et obligatoire pour les pauvres, s'arrêtant à 10 ans puis payante et élitiste pour les élites qu'il faut bien reproduire. Cette école devait aussi empêcher une éducation du peuple par lui-même et créer une histoire commune mythique, avec la mise en avant de personnages comme Clovis, Charlemagne ou Jeanne d'Arc dans un «Roman National». Ces personnages certes historiques, étaient peu connus jusqu'au XIXe siècle, les élites leur préférant l'histoire grecque ou romaine.

Avant la seconde guerre mondiale, les disciplines reines étaient les «lettres classiques». Le besoin de reconstruction à l'issue de la guerre, conduit l'État à faire des mathématiques la discipline reine. Il faut former des ingénieurs. Discipline encore aujourd'hui utilisée comme outil principal de sélection, y compris dans des domaines relativement éloignés des mathématiques comme la médecine. Après l'outil de la revanche, l'école devient l'outil de la reconstruction.

On peut aussi s'interroger sur ce qui est enseigné. Principalement ce qui relève d'une culture bourgeoise. Jamais rien de manuel ou d'utile au quotidien. Cuisiner, se soigner, réparer, tout cela est absent des programmes et ces connaissances laissées aux familles ou aux entreprises. On n'apprend pas non plus à

dessiner ou à faire de la musique. Il s'agit le plus souvent d'un savoir théorique et culturel absent du quotidien de bien des classes populaires. Pourtant, les pédagogies actives ont montré depuis longtemps la nécessité du «faire». Freinet disait : «Nous sommes contre tout bourrage de crânes, qu'il soit de droite ou de gauche, gouvernemental ou oppositionnel. Le bourrage de crâne n'est pas l'éducation ; il en est exactement l'opposé. [...] On ne prépare pas l'homme à l'activité par la passivité, à la liberté par l'obéissance autocratique, à la réflexion et à la critique personnelles par le dogmatisme qui imprègne les livres de nos écoles (10).»

En mars 2020 et par la suite au moment du déconfinement, l'État a montré un autre visage de l'école. Celui de garderie du patronat. Il faut garder les enfants, pour que les parents puissent aller travailler. Le ministre Blanquer a ainsi rouvert les écoles et les collèges dans des conditions sanitaires douteuses et dans des conditions organisationnelles catastrophiques. Mais qu'importe, à chacun son métier et les enfants, tel des vaches, étaient bien gardés.

Hier comme aujourd'hui, le pilotage de l'école par l'État en fait un lieu privilégié de propagande du gouvernement en place. Mais le vide de sens qui s'empare des salles de classe depuis que les réformes s'accélérent fait de l'école une coquille vide, que l'on peut remplir des lubies des politicards. En témoignent récemment le Service National Universel, le retour de la propagande nationaliste (marseillaises affichée dans les salles de classe), la promotion d'outils numériques inadaptés par les collectivités territoriales à des fins électorales, ou la bouffe «bio» dans les cantines.

L'ÉCOLE À LA BOTTE DU CAPITALISME

Après des débuts qui caporalisaient l'école au profit de l'État avec comme objectif affiché de construire et maintenir un ordre social, après une massification de l'accès à l'école par nécessité de reconstruire un pays ruiné par la guerre, l'école n'est plus qu'un marché pour lequel se battent les plus grands groupes capitalistes. La bourgeoisie a acté la disparition de beaucoup de professions intermédiaires (caissier et caissières, comptables, enseignants, ...) voire supérieures (médecins, juges...) pour les remplacer par des Intelligences artificielles. Dans ce contexte quel rôle donner à l'école sinon celui d'une garderie ? Il faut libérer les familles pour qu'elles puissent aller travailler, pour la plus grande masse, l'élite se chargeant de s'auto-reproduire, et les CSP+ monteront leurs écoles Montessori. L'école continue à asséner une culture bourgeoise minimale et des savoir-faire de base, permettant une employabilité flexible, sans prendre en compte les évolutions dans le rapport au savoir. L'enseignant est précarisé. Certaines de ses tâches sont remplacées par des services extérieurs au système éducatif et alors que le niveau d'études n'a cessé d'augmenter pour se présenter au concours, on multiplie les recrutements à la va-vite, sans réelles contraintes avec pour seul objectif pour le ministre Ndiaye, qu'il y ait «un enseignant dans chaque classe». Toutes les réformes arrivent par tranche, isolant les écoles des collèges, des lycées, des lycées professionnels, sans aucune réflexion sur les missions de l'École sinon une adaptation aux besoins immédiats du capitalisme. L'école remplit le cahier des charges du patronat : il faut des travailleurs du BTP, on produit des travailleurs du BTP.

Parviendra-t-on à faire de la séquence particulière que nous traversons (réformes rapides qui montrent l'école sous son vrai visage, détachement du métier par maltraitance et recrutements de précaires) une opportunité de critique en actes de l'école capitaliste ? Des prémices d'action plus «directe» vus récemment (murage symbolique d'un rectorat, sabotage de Parcoursup par des 20/20 systématiques, ministre aspergé de Chantilly) vont-ils prendre une tournure plus généralisée et radicale ou bien la colère sera-t-elle (encore) canalisée par les syndicats, qui même s'ils sont en perte de vitesse, parviennent encore à gérer la lutte ? Ou bien va-t-on voir se développer des regroupements corporatistes et pas toujours très progressistes comme les Stylos Rouges (11) ?

CJ de Saint-Nazaire

(10) Célestin Freinet, mai 1933, *l'Éducateur prolétarien*.

(11) Groupe de collecte, d'échange d'infos et de protestation né en ligne au moment des Gilets Jaunes pour des revendications corpo dans l'école, assez nostalgique de feu l'autorité de l'enseignant. Voir «Repenser une critique de l'école capitaliste», dans la brochure citée en (3)



Répression dans l'éducation une nouveauté ?

Le cas de Kai Terada, prof au lycée de Nanterre et syndicaliste à SUD, a été le plus médiatisé des cas de répression de travailleurs de l'éducation nationale ces derniers mois. De nombreux autres cas de procédures contre des militants syndicaux ont eu lieu sous Blanquer, venant en partie en réponse à l'accroissement des mobilisations contre sa politique d'attaques répétées accélérées sur le bac et l'école primaire. Cela vient nous rappeler que la relation entre le ministère (et donc l'État) et les enseignants, n'a jamais été un long fleuve tranquille...



Freinet et l'imprimerie

UNE PLUIE DE PROCÉDURES RÉCENTES

Dimanche 4 septembre 2022, veille de la rentrée scolaire, Kai Terada, enseignant au lycée Joliot-Curie de Nanterre (92), se voit notifier par le rectorat de Versailles une suspension de 4 mois. Pour l'administration, Kai Terada présente le tort d'être un militant syndical actif au niveau local, régional comme national, depuis de nombreuses années.

Le 22 septembre, reçu par le rectorat de l'Académie de Versailles, il apprend qu'il fait l'objet d'une «mutation dans l'intérêt du service» dans un autre département. Aucune faute professionnelle ne lui est reprochée, et son dossier administratif, consulté en fin d'année scolaire 2021-2022 et début 2022-2023, est vide de tout motif.

L'arrêté de mutation évoque une activité «en dehors des instances de dialogue social de l'établissement ou de l'exercice normal d'une activité syndicale» et affirme que «le lycée Joliot-Curie connaît une situation préoccupante (...) en ce qui concerne (...) la continuité du service public d'éducation». Derrière cette continuité, le rectorat de Versailles ne fait pas allusion au manque de moyens pour le remplacement des personnels mais semble bien

s'attaquer au droit de grève, un droit constitutionnel, et à la possibilité d'opposer une résistance aux politiques ministérielles.

Avant Kai Terada, en 2020, quatre enseignants du lycée de Melle, opposés comme d'autres à la réforme du bac du ministre Blanquer, sont traduits en conseil de discipline. Une des enseignantes, mutée d'office en novembre 2020, n'est réintégrée à son poste qu'en avril 2021 sur décision du Conseil d'État qui balaye tous les arguments du rectorat et du ministère. Sous Blanquer, la liste des réprimés est affreusement longue :

Melle, mais aussi Dole, Clermont, Cahors, Strasbourg, Rennes, Bobigny, Saint-Denis ou Bordeaux, et plus récemment à Reims et à Nanterre avec les cas de Frédéric Bianic, de la CGT Educ'action, et de Kai Terada.

Remontons de quelques années. Mars 2009, sous le ministère de Xavier Darcos - le ministre de l'éducation (1) qui ne sait pas faire une règle de trois - Jean-Yves Le Gall est démis de ses fonctions de directeur d'école au prétexte qu'il refuse de renseigner «base-élèves». Base pourtant critiquée par le comité des droits de l'enfant des Nations-Unies. Le ministre «socialiste» Vincent Peillon

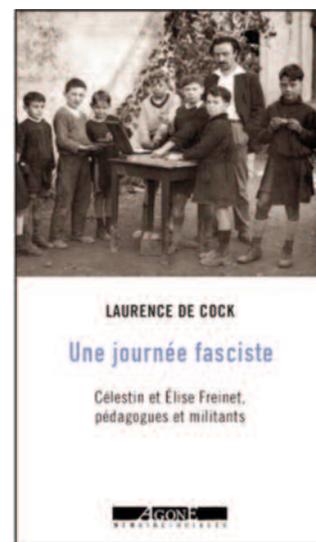
n'annulera aucune des sanctions prises par ses prédécesseurs.

Ces affaires, parmi bien d'autres, montrent le renforcement de la répression des syndicalistes et de ceux qui n'acceptent pas les réformes délétères qui se succèdent depuis 20 ans. Si elles émeuvent - à juste titre - sont-elles vraiment nouvelles ? Et quelles sont, précisément, les méthodes de l'administration pour parvenir à ses fins ?

L'ÉTAT, UN PATRON COMME LES AUTRES

Avec ses lois de 1881 et 1882, Jules Ferry institue une école à deux vitesses. Gratuite dans le premier degré pour les pauvres (la communale) et payante dans le second degré pour l'élite (le lycée). Il définit aussi le rôle qu'aura cette école : «L'instituteur prussien a fait la victoire de sa patrie, l'instituteur de la République préparera la revanche» et «Dans les écoles confessionnelles, les jeunes reçoivent un enseignement dirigé tout entier contre les institutions modernes. On y exalte l'Ancien Régime et les anciennes structures sociales. Si cet état de chose se perpétue, il est à craindre que d'autres écoles se constituent, ouvertes aux fils d'ouvriers et de paysans, où l'on enseignera des principes diamétralement opposés, inspirés peut-être d'un idéal socialiste ou communiste emprunté à des temps plus récents, par exemple à cette époque violente et sinistre comprise entre le 18

(1) Voir «Pratiques du blanquerisme : Surveiller et punir», Extraits de *École publique et émancipation sociale* de Laurence de Cock, publiés dans *Courant Alternatif* 322, été 2022



mars et le 28 mai 1871.». L'instituteur, hussard noir de la République, est le représentant de l'État dans chacune des communes de France. Recruté parmi les enfants du peuple, formé dans les écoles normales à inculquer les principes qui renforcent la République (comme les leçons de morale), il fait partie des personnalités importantes du village. Toutefois, sa mission s'avère parfois difficile, car il soustrait les enfants à l'autorité de leurs parents (les enfants travaillent souvent aux champs très jeunes) et il peut être en conflit avec les notables de la commune, prônant la laïcité dans une France majoritairement rurale et catholique, et les principes républicains qui sont loin d'être consensuels.

Le 21 mars 1884, la loi Waldeck-Rousseau autorise les syndicats mais les instituteurs et institutrices ne pourront légalement se regrouper en « Amicales » (sous la tutelle de l'administration) qu'à partir de 1899 et en syndicats en 1924. En parallèle des Amicales, à partir de 1903, ce sont les Émancipations qui rempliront le rôle d'organisations cherchant à s'émanciper de la coupe de l'État, notamment pour la liberté de l'enseignement, et impulsant un rapprochement avec les organisations ouvrières, au nom d'un combat commun des travailleurs exploités. Les Émancipations chercheront à radicaliser - en vain - les Amicales. Eugène Spuller, ministre de l'Instruction publique de 1893 à 1894 écrivait : «L'autonomie des fonctionnaires a un autre nom, elle s'appelle l'anarchie ; et l'autonomie des sociétés de fonctionnaires, ce serait l'anarchie organisée.»

Avant et pendant la première guerre mondiale, instituteurs et institutrices sont déplacés d'office, révoqués ou emprisonnés par dizaines pour leur opposition à la guerre. Un grand nombre d'entre eux y participera tout de même, et mourra sur le champ de bataille. Mais après la guerre, l'Union sacrée derrière la Nation et l'École commence à se fissurer. En effet, le ministère de l'Instruction publique voyait avec beaucoup d'inquiétude le militantisme naissant d'une minorité d'instituteurs se structurer à la suite du Congrès de Tours (création du Parti Communiste). «Par une circulaire de juillet 1921, le ministre d'alors, Léon Bérard, avait menacé les instituteurs communistes et révolutionnaires de sanctions disciplinaires [...]» Et, dans la foulée, cela a permis aux «peurs de s'accroître et [...] aux instructions de surveillance politique de se multiplier (2).»

CÉLESTIN FREINET, UN CAS D'ÉCOLE

Blessé mais pas tué sur le Chemin des Dames, Célestin Freinet, nommé instituteur dans les Alpes-Maritimes en

Un exemple de méthode de répression le lycée Mozart au Blanc-Mesnil

Le lycée Mozart subit depuis la rentrée 2021 un proviseur harceleur, visiblement envoyé pour «mater» l'équipe enseignante. Depuis son arrivée, les arrêts maladie pour souffrance au travail se multiplient, 2 CHSCT (Comité Hygiène Santé et Conditions de Travail) départementaux se sont tenus, et même un CHSCT national. Il y a eu plusieurs grèves et plusieurs rassemblements devant la DSDEN (Direction Départementale de l'Éducation Nationale). Les enseignant-es n'ont jamais été reçu-es, le rectorat soutenant le proviseur et indiquant que les enseignant-es devaient dialoguer avec lui. Il y a eu aussi deux alertes de la médecine du travail. L'équipe enseignante de son précédent établissement a pourtant fait aussi remonter ses témoignages et les avait transmis aux collègues dans l'espoir que le rectorat entende enfin.

On imagine dans quelle atmosphère a eu lieu la rentrée 2022. Cerise sur le gâteau, alors que le dernier Conseil d'Administration avait refusé à l'unanimité des représentants du personnel, des parents et des élèves le passage à la journée continue, celle-ci était appliquée dans les nouveaux emplois du temps, sans parler de la désignation comme professeurs principaux d'enseignant-es qui avaient explicitement refusé cette mission, sous peine de retraits de salaires.

Le décor étant planté, je peux maintenant vous expliquer les événements particulièrement graves de la semaine dernière. Bien sûr, alors que ce lycée se caractérisait par de bonnes relations entre élèves et profs, et une bonne réussite au regard des caractéristiques sociales du Blanc Mesnil, l'atmosphère avait commencé à se dégrader.

Vendredi 14 octobre, juste avant la sonnerie de début du cours de milieu de matinée, quatre élèves ont fait irruption dans une classe pour en tabasser un (c'était bien un tabassage prémédité et non une bagarre). Cet événement est sans précédent dans ce lycée. Le proviseur n'a rien trouvé d'autre que de leur proposer d'appeler leurs parents ou sinon de retourner en cours. Une équipe adverse armée d'une quinzaine de personnes est venue attendre sur le parvis pour des représailles. Le proviseur, qui appelle la police dès la moindre rumeur de blocus, n'a appelé personne et a même obligé à sortir sur le parvis un élève qui souhaitait rester réfugié dans le lycée. Deux lycéens ont été hospitalisés. Le proviseur a refusé les droits de retrait, refusé de fermer l'établissement, indiqué aux parents qu'il y avait eu des incidents sans gravité. Toute cette semaine, les collègues étaient en grève soutenus par les parents et les élèves. Le rectorat a refusé de les recevoir en délégation et indiqué que le proviseur avait bien géré la situation, malgré quatre plaintes de parents élus pour mise en danger de la vie d'autrui. Hier, les enseignants ayant peur de se voir retirer leur salaire pendant les vacances ont repris, et ce sont les parents qui ont bloqué le lycée avec les élèves. Le mot d'ordre de tous : il doit partir.

La morale de l'histoire : pour mater des enseignants un peu trop grévistes, le rectorat est prêt non seulement à détruire un lycée, mais même à favoriser l'insécurité sur une ville.

22 octobre 2022

1920, est un cas d'école de la répression dans l'éducation. Son engagement politique au Parti Communiste Français - Parti qui le traînera ensuite dans la boue - et dans le syndicalisme, son anticléricalisme, son ouverture internationaliste dans la pédagogie et sa posture d'éducateur prolétarien aux méthodes alternatives lui valent d'avoir à lutter toute sa vie pour continuer à enseigner comme il l'entend - voire même à enseigner tout court. De même, il écrit beaucoup à l'inspection : «il rappelle à sa hiérarchie le manque d'air et de surface de travail, la cour minuscule, l'absence d'eau et les cabinets infects (une simple fosse) dans l'école. Non seulement ces conditions mettent, selon lui, la santé des enfants en péril (3), mais elles sont pénibles et infamantes pour l'instituteur ancien-combattant, écrit-il à plusieurs reprises. Il rédige aussi plusieurs courriers pour informer sa hiérarchie du manque de moyens, du défaut de gestion des autorités départementales, puis communales. Il conteste son tableau de classement ou tente de modifier sa situation administrative. Enfin, il écrit aux autorités académiques pour se plaindre, et de plus en plus vivement, de ses conditions d'enseignement et de l'absence totale

d'engagement municipal envers l'école primaire publique (2).» Cela lui vaudra un conflit ouvert avec la mairie, ce qui, à l'époque comme aujourd'hui, rend la tâche d'enseignement particulièrement délicate (4).

En 1931, Célestin Freinet refuse de transmettre son rapport d'inspection à son collègue d'école (dont il est malgré lui directeur), car celui-ci, décacheté et donc "public" devrait être transmis directement à l'intéressé, sans passer par lui : «[...] conformément aux décisions syndicales, je me refuse à prendre connaissance d'une pièce confidentielle, dont la divulgation est considérée par nous comme une atteinte à la dignité des instituteurs adjoints.» L'inspecteur écrira que Freinet cherche «à se dérober aux devoirs administratifs attachés à sa fonction». Cela occasionnera une première menace de déplacement d'office. Célestin Freinet fait également à l'époque l'objet de divers rapports de police et d'une surveillance rapprochée dès 1930.

Puis, affaire qui aura un écho important du fait de la notoriété d'Elise et de Célestin Freinet (les époux travaillent et militent ensemble), à Saint-Paul-de-Vence, la petite bourgeoisie anticommuniste (notamment le coiffeur, dont le

(2) La part du rêve : Freinet, psychanalyste et Guerre scolaire 1928-1933, Jacqueline Carroy, Emmanuel Saint-Fuscien, Dans «Cahiers Jaurès» 2016/3 (N° 221), pages 85 à 108

(3) Courriers d'une actualité particulièrement frappante, à l'heure du délabrement de nombreux établissements et de la surcharge des classes : «Puisque Monsieur l'Inspecteur d'Académie insiste pour me faire admettre 49 élèves dans une classe construite pour 27 élèves, je me vois dans l'impérieuse nécessité de penser à ma santé rudement éprouvée par plusieurs mois de travail dans l'atmosphère irrespirable de notre petite classe», cité dans Célestin FREINET ou la révolution par l'école, mémoire de maîtrise d'Histoire de LAFON Delphine

(4) Rappelons que les locaux et certains moyens humains (assistantes maternelles, personnel de nettoyage et de cantine) dépendent de la mairie pour l'école primaire. Depuis les lois de décentralisation, les collèges sont gérés par le département et les lycées par les régions.

(5) C'est le cas ailleurs en France, pour d'autres instituteurs engagés.



fil est dans la classe de Freinet) et le parti de la réaction local, puis, quand l'affaire devient nationale, l'extrême-droite, parviennent à obtenir sa mutation d'office par le pouvoir politique et administratif (5). C'est sa correspondance avec l'URSS ainsi que l'accueil de pédagogues étrangers, qui mettent le feu aux poudres, dans une situation déjà particulièrement tendue avec le maire et l'inspection. Il est soutenu par son syndicat, mais les parents sont partagés : «De part et d'autres, injures, invectives, dénonciations se multiplient. Dans les deux camps, on se plaint avec constance auprès des autorités, qu'elles soient policières, judiciaires, préfectorales, ou académique.» L'affaire prend des proportions terribles puisqu'une manifestation est organisée par le maire contre l'enseignant, qui arrive, menaçante, devant l'école, où Freinet l'attend, un revolver à la main. Freinet doit se mettre en marge de l'enseignement et demande plusieurs congés. Le dossier de demande de mutation remonte jusqu'au Conseil d'État après la contestation de Freinet : «Cependant, malgré la défense de Freinet qui note les vices de procédure quant à la disposition de son dossier, les pièces manquantes, le motif politique de son déplacement, la double peine que cela représenterait puisque sa pédagogie a déjà subi la peine de censure..., les réfutations faites par le Ministre sont retenues. La requête de Freinet se voit donc rejetée (3).» À la suite de cette campagne, il demande sa retraite anticipée et fonde sa propre école. Cette campagne rappelle étrangement celle menée contre les enseignants de l'école Pasteur de Saint-Denis, très impliqués dans les pédagogies alternatives, qui a débouché sur 6 mutations, et qui impli-

(6) Loi Rihac de décembre 2021 qui crée la fonction de directeur-trice d'école, avec un statut administratif spécifique.

(7) Voir le cas éditant de Michel Rodriguez, enseignant désormais à la retraite, raconté sous le titre «Rentrée des clashes» sur un blog de Mediapart

quait une directrice d'école d'extrême-droite. Elle rappelle aussi celles qui sont remontées jusque sur le bureau du ministre, que celui-ci a balayé d'un revers de la main. Enfin, sous Vichy, Freinet est arrêté, interné puis placé en résidence surveillée, l'école est fermée et dévastée.

NOUVELLE OFFENSIVE

Après la seconde guerre mondiale, avec les « trente glorieuses » et les révoltes de 1968, se succèdent des années moins répressives qui font oublier la nature du rapport de l'État avec l'institution scolaire. Nous vivons la fin de cette période avec en particulier la loi Blanquer dite « école de la confiance » qui comporte dans son article 1 : « Par leur engagement et leur exemplarité,

les personnels de la communauté éducative contribuent à l'établissement du lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation. Ce lien implique également le respect des élèves et de leur famille à l'égard de l'institution scolaire et de l'ensemble de ses personnels. » Une façon floue de dire « Sois prof et tais-toi », que l'administration risque d'utiliser en masse prochainement. Pour l'instant, elle parvient parfaitement à ses fins, par la peur malade qu'ont en général les profs de leur hiérarchie, par l'intimidation, par l'exemple (la multiplication des cas récents aide beaucoup), et si besoin, par le rappel à l'ordre au nom d'un supposé - et très exagéré - «devoir de réserve».

MÉTHODES DE L'ADMINISTRATION

En plus de cette intimidation à bas bruit, il faut souligner le pouvoir renforcé du chef d'établissement dans le second degré et l'attribution d'un échelon hiérarchique supplémentaire dans le premier degré avec la loi Rihac(6). À terme, il faut craindre que dans les écoles, le directeur puisse, comme dans les collèges et lycées, émettre un avis sur la façon dont l'agent remplit ses missions, convoquer l'enseignant... Dans le second degré, la répression prend la plupart du temps la forme de punitions par le biais des attributions «organisationnelles» des chefs. Les fortes têtes, ou ceux qui ne sont pas dans leurs petits papiers vont avoir un emploi du temps pourri (des «trous» entre les heures de cours, des changements de salles permanents), un refus de demande d'être professeur principal ou de prendre tel ou tel niveau - comme les terminales (7). Le harcèlement moral



SNU 2023

**POUR SOI,
POUR LES AUTRES,
POUR LA FRANCE.**

#SNUjyvais

est également devenu une grande mode, car les quelques chefs qui tiennent encore à peu près la route démissionnent devant les contradictions de leur rôle d'intermédiaire ; ne restent plus que les maboules (voir encadré sur Mozart), couverts par l'administration. Enfin, demander la venue d'un inspecteur et transmettre des documents à joindre au dossier administratif complètent la panoplie classique.

Le contexte légal, maintenant. La fonction publique ne connaît ni délégué du personnel, ni délégué syndical : les syndicalistes ne sont donc pas protégés, contrairement au droit salarial privé. Dans le cadre d'une procédure disciplinaire «classique» menée par l'administration, toutes les sanctions supérieures à une exclusion temporaire de 3 jours (et allant jusqu'à la révocation) doivent faire l'objet d'un examen en conseil de discipline, composé de représentants des personnels et de l'administration. Son avis n'est pas décisionnaire, et l'administration peut très bien s'asseoir dessus, et même poser une sanction supérieure à celle demandée (c'est le cas à Melle par la Rectrice de Poitiers, désavouée ensuite par le Tribunal Administratif - TA). Mais il offre des garanties de défense, de transparence et de communication. De plus, le juge exerce un contrôle important sur la procédure. L'administration doit faire la démonstration que les garanties statutaires ont été respectées et que la sanction est proportionnée à la faute reprochée à l'agent. Toutefois, l'administration arrive à passer outre ces garanties légales. Dans le cas de Melle, les PV d'audition n'ont jamais été communiqués dans les dossiers des agents convoqués en conseil de discipline... Les décisions peuvent ensuite être attaquées, leur légalité remise en question, car parfois complètement hors des clous. Il reste encore quelques maigres garde-fous.

Il en est différemment pour les procédures hors cadre disciplinaires, les désormais fameuses mutations «dans l'intérêt du service», prises à Nanterre, à Bobigny et Saint-Denis (8). La loi de transformation de la Fonction Publique (2019) a mis fin au contrôle exercé par les représentants élus du personnel réunis en commission paritaire administrative sur les mutations et les promotions. Si ces commissions n'avaient qu'un rôle consultatif, leur réunion obligeait toutefois l'administration à motiver ses décisions de mutations, et permettait aux organisations syndi-

cales d'organiser une riposte. Ainsi, dans le cas d'une mutation dite dans l'intérêt du service, le contrôle du juge est désormais bien plus faible. Ce dernier se limite dans les faits à vérifier que l'agent a pu consulter son dossier. Il suffit que l'administration argue d'un dysfonctionnement dans le service, quand bien même ce dysfonctionne-

ET LES PRÉCAIRES DANS TOUT ÇA ?

Ici, on n'a parlé que de la répression contre les enseignants titulaires, certes les plus nombreux et les plus mobilisés et médiatisés dans la durée, mais certainement pas les plus exposés. Rappelons que les contractuels précaires (surveillants, accompagnantes d'élèves en situation de handicap, profs contractuels...) sont sur un siège éjectable à chaque renouvellement de contrat (la majorité est en CDD).

Ouvrir un peu trop sa gueule, faire grève, s'organiser, c'est risquer le non-renouvellement du contrat, qui peut se



ment a été constaté par l'agent lui-même, pour que la décision soit entérinée. Qui plus est, l'administration refuse désormais de communiquer à l'agent les pièces sur lesquelles elle se fonde pour motiver sa décision, ce qui est illégal. Elle procède désormais par des enquêtes administratives menées dans des cadres flous et sans aucun respect du principe du contradictoire, qu'elle commande auprès des corps d'inspection ou de l'inspection générale.

Et pour cause : il a pu être établi que ces enquêtes reposent sur des entretiens dans lesquels l'administration cherche à connaître les affiliations syndicales et politiques des agents. On comprend pourquoi, vu la difficulté à contester ces décisions, l'administration y a tant recours. Il y a fort à parier que ce type de sanction déguisée ait de beaux jours devant lui.

faire avec des motifs assez vagues. C'est comme dans le privé. Le cas des enseignants titulaires est donc particulier, un statut les protège encore.

Pour que cela puisse durer et que des victoires puissent être emportées sur le terrain de la lutte contre la répression, il faudra un peu plus que le niveau de mobilisation actuel. De nombreux rassemblements ont eu lieu depuis Melle, souvent intersyndicaux, et avec appels à la grève associés.

Mais les mobilisations peinent à rassembler. Déjà, car la période n'est pas à la lutte dans l'éducation, mais aussi parce que la répression est souvent un combat de militants, assez peu rassembleur (pas que dans l'éducation). Le rapport de forces devra donc nécessairement jouer aussi sur d'autres tableaux.

CJ de Saint-Nazaire

(8) Source : Saisine par SUD éducation de la défenseure des droits au sujet de l'abus de procédures de mutations dites dans l'intérêt du service au sein du ministère de l'Éducation nationale et de la répression syndicale à l'encontre des adhérents et militants de SUD éducation

Contre la spéculation foncière et immobilière

Pays Basque – "Terres agricoles, Pas touche !" – Le cas de Marienia à Cambo

La préservation des terres nourricières, le droit au logement et le respect de l'identité autochtone face à la touristification font partie des luttes primordiales au Pays Basque. Depuis quelques années, et face à la recrudescence de l'attractivité de la zone suite aux mesures covid, de nombreux groupes se sont remis en selle pour alerter et empêcher des projets de béton ainsi que des ventes à des prix excessifs (1).

Le pays est extrêmement convoité par les promoteurs, les agences immobilières, les très riches acheteurs qui profitent de la hausse vertigineuse du prix au mètre carré du foncier pour investir et empocher. Le contexte est tendu : l'urbanisation avale et artificialise les terres, le prix des loyers explose et le nombre de résidences secondaires augmente. Lors de projets immobiliers sur des espaces agricoles, lors de ventes de maisons à des prix insensés et inaccessibles aux gens d'ici, surgissent associations et collectifs qui mènent la bagarre et créent une forte dynamique. Et ceci non seulement sur le littoral dont le foncier est littéralement surexploité mais aussi de plus en plus à l'intérieur du pays qui voit ses terres agricoles rapidement envahies et ses logements atteindre des prix astronomiques. C'est le cas dans les villages d'Ainhoa, d'Arbonne (Labourd), d'Ahaxe, Ascarat Irissari, Ayherre, Hasparren, Aicirits, Briscous, Bayonne, Baigorri, ... (Basse Navarre), Lacarry, Moncayolle (Soule) (Encart 1), où ont lieu des mobilisations.

Après l'occupation de l'été 2021 à Arbonne, le combat se concentre sur la commune de la petite ville thermale de Cambo. C'est là que se cristallisent aujourd'hui de nombreuses

forces contre des projets immobiliers sur des terres agricoles. Il y en a actuellement trois prévus sur la commune de Cambo, et le plus emblématique, celui contre lequel se mène une lutte obstinée depuis dix ans, est le projet de l'entrepreneur immobilier Bouygues, sur le plateau de Marienia.

Aux opposant.es de longue date à ce projet se sont ajouté.es cette année les militant.es d' Ostia (Encart 2), réseau qui a succédé au Collectif Bost créé lors de l'occupation des terres et des bâtiments d'Arbonne (2)

MOBILISATION SUR LE TERRAIN JURIDIQUE

En 2019, un recours avait été déposé par les associations Lurzaindia (association qui lutte pour la préservation de la terre nourricière), Nahi Dugun Herria («le Pays que nous voulons», groupe d'opposition municipale de Cambo) et le Cade (Collectif d'associations de défense de l'environnement) auprès du tribunal administratif de Pau pour contester le plan local d'urbanisme (PLU) concernant le plateau de Marienia. Le document d'urbanisme révisé sur demande de la majorité municipale rendait la parcelle agricole constructible et ouvrait la voie à un projet immobilier porté par le promoteur Bouygues ; celui-ci signait un compromis de vente pour 3,77 ha à plus de trois millions d'euros et obtenait le permis de construction d'une centaine de logements, maisons individuelles et logements collectifs.

En juillet 2022, après trois années d'instruction, le jugement maintenait la constructibilité des terres au prétexte qu'elles n'avaient pas ... de potentiel agricole ! En septembre, le

Encart 1

EXTRAIT D'UN TRACT DISTRIBUÉ EN SOULE LORS D'UN RASSEMBLEMENT DEVANT UNE AGENCE IMMOBILIÈRE, LE 11 JUIN 2022

«Nous avons décidé de nous rassembler pour créer un espace d'action et un espace de discussion et de réflexion.

Nous ne croyons que modérément aux marges de manœuvre des élus (même de bonne foi) parce que l'Etat, qui permet des mécanismes de régulation à travers des dispositifs divers et variés (PLU...), est aussi le défenseur de la propriété privée et de la libre entreprise, mais également, un des bénéficiaire du marché. En revanche, nous croyons qu'il est possible d'organiser localement une dissuasion générale, de manière à éteindre le feu spéculatif allumé par les pyromanes du marché (vendeurs, agents, notaires).»

Cade faisait appel de cette décision, déterminé à prouver la valeur agricole des surfaces concernées ; d'ailleurs un éleveur y fait paître actuellement ses brebis qui fournissent du lait pour la fabrication d'un fromage labellisé Ossau-Iraty et d'autres parcelles limitrophes produisent du piment et des cerises sous l'appellation d'origine protégée AOP.

FACE AUX INTÉRÊTS PRIVÉS, SE BATTRE POUR LE MAINTIEN DES TERRES AGRICOLES

Pour les opposant.es au projet immobilier, il n'est pas question de mettre en opposition deux maux dont souffre le Pays Basque : l'accès au logement d'une part, et la préservation de la terre agricole d'autre part.

La terre devient rare et il n'est pas question de la sacrifier. La dynamique du syndicat paysan (ELB) et des nombreuses associations très actives (Lurzaindia, BLE -pour l'agriculture biologique-, Idoki- pour les produits fermiers -, la Chambre d'agriculture du Pays basque - EHLG) vise à conserver l'outil de travail et un revenu digne à de nombreuses paysan.nes, à plus de souveraineté alimentaire, au développement d'une agriculture paysanne et durable respectueuse de l'environnement, à des productions locales de qualité ; pas question de

1-Le 20 novembre 2021, une manifestation réunissait 18000 personnes à Bayonne pour le droit de vivre au pays (cf. article paru dans CA n°316, janvier 2022). Une nouvelle manifestation contre la spéculation immobilière et pour un logement accessible à tou-te-s est d'ores et déjà programmée pour le 1er avril 2023

2. cf. article de CA n°313 octobre 2021.



Banderolles déployées sur le lieu d'occupation

continuer à artificialiser des sols à l'heure des changements climatiques et de la nécessité de préserver la biodiversité.

D'autant que les terres de Marienia, planes, bien exposées, faciles d'accès, ont un fort potentiel agronomique. Et les promesses de Bouygues immobilier de garder un peu de verdure «dans le cadre de sa mobilisation pour la préservation de la biodiversité», en promettant «la plantation de 175 arbres et 1593 arbustes sur ce terrain», n'est qu'une fumeuse et cynique tentative de greenwashing qui ne trompe personne.

Quant aux solutions à mettre en œuvre pour le logement, la priorité n'est pas de bétonner toujours plus de terres mais de cibler les logements vacants ainsi que les résidences secondaires, de réhabiliter l'existant ou d'anciennes maisons de soins et de réaménager les centres-bourgs pour réaliser des logements sociaux. Actuellement, il n'y en a que 7 % sur Cambo au lieu de 25 % exigés par la loi. Si la mairie avait voulu réaliser des logements sociaux, elle aurait pu le faire depuis très longtemps, notamment sur un autre terrain de 1,4 hectare, qu'elle a depuis vendu à un opérateur privé. «La bétonisation de Marienia n'est qu'un grossier alibi pour masquer une opération purement spéculative. Les habitants du Pays Basque ne veulent plus accepter ces logiques financières.» (3)

Les opposants s'installent sur les terres de Marienia pendant trois jours

Outre les démarches juridiques pour contrer les projets de la mairie, outre les pétitions, de nombreuses autres actions ont été entreprises. Des rassemblements, des manifestations... En avril dernier, une manif-

tation réunissait 1300 personnes dans les rues du village.

L'action la plus récente a été l'occupation du terrain, impulsée par Lurzaindia et le collectif OSTIA, une occupation en guise de coup de semonce.

Elle a duré trois jours, du 21 au 23 octobre avec, à la mi-temps, une manifestation qui a rassemblé 750 manifestants et 70 tracteurs. Cette occupation a permis des rencontres et contacts fructueux entre militants engagés dans plusieurs des collectifs existant au Pays Basque nord contre la spéculation foncière et immobilière. Il s'est agi non seulement de partager des expériences mais aussi d'échanger sur la manière de passer d'une lutte défensive, en réaction à des cas de spéculation, à une lutte offensive en construisant un discours commun contre le pouvoir de l'argent, contre l'argument mensonger de l'intérêt général et en prenant des initiatives concrètes pour faire obstacle à des chantiers et faire reculer les promoteurs.

Le dimanche 23, des membres du réseau des Soulèvements de la terre, réunissant des dizaines d'associations en France, dont celles contre les projets de mégabassines notamment, ont apporté leur témoignage. Une paysanne de la ZAD de Notre-Dames Landes était également présente pour parler de son expérience et des suites qui ont été données à leur victoire, évoquant la manière de développer l'occupation comme mode d'action ainsi que d'autres alternatives de lutte.

Ça branle dans le manche

La mobilisation crée quelques effets.

Au sein même du conseil municipal de Cambo, des tensions se font jour. Outre les oppositionnels de la première heure du groupe Nahi Dugun

sonnes décidait de mettre un outil de coordination en place dans tout le Pays Basque nord, OSTIA. OSTIA (Okupazio Sare Temastsua Irabazi Arte), le récent « Réseau déterminé pour l'occupation jusqu'à la victoire » (par ailleurs, "ostia" est une injure basque très usitée), a vocation à tisser des liens entre les différentes luttes menées au Pays Basque pour dénoncer l'artificialisation des terres agricoles et la spéculation foncière et immobilière. Le réseau tient une assemblée horizontale ouverte - le premier mercredi de chaque mois. Il cherche à valoriser partout l'auto-organisation et à ce que se réalisent des occupations et des actions directes.



Manifestation dans les rues de Cambo le 22 octobre 22

Heria, une dizaine de conseillers de la majorité ont demandé au maire l'arrêt du projet. Le CDJA (Centre départemental des jeunes agriculteurs), branche "jeunes" de la puissante FDSEA 64 a appelé à la manifestation du 22 octobre et a sorti pour l'occasion ses tracteurs pour rejoindre ceux du syndicat ELB. Une telle implication de la FDSEA dans un conflit pour la préservation des terres agricoles au Pays Basque, - même si elle s'en est tenue à participer à la manifestation et pas du tout à l'occupation du terrain -, est une première et montre que ce syndicat n'avait plus le choix de rester en marge de la mobilisation, vu les enjeux et le degré de popularité atteints par la contestation. Autre petit mouvement qui pourrait être une avancée, Bouygues s'est déclaré «ouvert au dialogue», inquiet sans doute que ces fortes mobilisations dévoilent sa vilaine face de grand bétonneur, extracteur, destructeur et exploiteur.

Il faut dire que les opposant.es au projet n'entendent rien lâcher. Leur détermination est forte, et iels ont clairement affirmé leur volonté d'arrêter le projet de Bouygues et tout autre tentative d'artificialiser les terres de Marienia : «Nous devons monter d'un cran notre résistance, jusqu'à atteindre notre objectif».

Craignant que les pelleteuses investissent le champ avant même la fin de la procédure juridique, OSTIA a lancé un appel pour que l'obstruction dès le premier jour des travaux de Marienia «par l'occupation et l'action directe, devienne une priorité pour les habitants du Pays Basque Nord». Si Bouygues s'entête à vouloir construire, Marienia deviendra alors une zone à défendre. L'enjeu est de taille : «stopper Bouygues à Marienia ne sera pas uniquement bénéfique pour les terres menacées à Kanbo. Ce sera un préalable pour, à l'avenir, avoir des coudées plus franches pour la constitution d'un front de résistance, de changement.»

Pays Basque, 16 novembre 2022

3. Extrait du texte de la pétition en ligne du collectif Touche pas à Marienia (Marienia ez hunki kolektiboa) « Non au bétonnage du plateau de Marienia » à Cambo. <https://www.chang.e.org/p/mairie-de-cambo-les-bains-marienia-ez-hunki-non-aub%C3%A9tonnage-du-plateau-de-marienia>

Encart 2 OSTIA, NÉ DE L'OCCUPATION DES TERRES D'ARBONNE

En été 2021, le syndicat paysan ELB (affilié à la Confédération Paysanne) et l'association Lurzaindia (association qui lutte pour la préservation de la terre nourricière) décidaient d'occuper, à Arbonne, des terres (15 ha) attenantes à 3 bâtiments, le tout vendu 3 millions d'euros à des fins non agricoles. Chaque jour, des groupes locaux se sont passés le relais pour tenir la permanence d'occupation et, au bout de quatre mois, la vente a été annulée. Un comité de soutien, BOST, a vu alors le jour sur place et, à la fin de l'occupation, une assemblée d'une soixantaine de per-

POURSUITE

DES LUTTES EN GRANDE-BRETAGNE

Les attaques contre la classe ouvrière s'amplifient

Depuis que Kon-Flikt (1) a publié en août 2022 notre précédent article, les menaces auxquelles sont confrontés les travailleurs en Grande-Bretagne sont devenues encore plus criantes. Bien que les luttes intestines au sein du parti conservateur au pouvoir aient

augmenté le niveau d'incertitude, il est clair qu'une nouvelle phase d'"austérité" (de difficultés pour la classe ouvrière) est prévue pour les mois et années à venir.



L'actuel ministre des finances va rendre public un programme visant, selon ses propres termes, à prendre des « décisions très dures », pour les travailleurs, mais bienvenues pour les capitalistes. L'objectif immédiat du gouvernement est de regagner la confiance des financiers en trouvant suffisamment de coupes budgétaires pour réduire massivement le déficit de 72 milliards de livres (environ 82 milliards d'euros) des comptes de l'État.

Cette nouvelle série d'attaques organisées par l'État contre le niveau de vie des travailleurs vient s'ajouter aux difficultés que nous avons mentionnées dans l'article précédent. Le taux officiel actuel d'inflation annuelle reste supérieur à 10%, tandis que les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 14% au cours des 12 derniers mois. Il semble presque certain que la prochaine augmentation des prestations sociales sera inférieure au taux d'inflation, c'est-à-dire qu'elles connaîtront une réduction de leur valeur réelle.

Le prix du gaz et de l'électricité a augmenté si fortement que le gouvernement a décidé une aide financière pour plafonner le prix pour un "ménage moyen" à 2 500 £ par an – ce chiffre ayant approximativement doublé au cours des 12 derniers mois. À l'origine, l'aide financée par l'État pour éviter des factures encore plus exorbitantes devait durer deux ans. L'un des premiers effets du passage à l'austérité est la décision de mettre fin à ce régime d'aide au bout

de 6 mois, soit à la fin du mois de mars 2023.

Face à la résistance croissante que nous décrivons ci-dessous, des mesures ont également été prises pour renforcer les pouvoirs répressifs de l'État. Le gouvernement a déjà suggéré d'accroître les restrictions légales existantes autour des grèves. L'une des idées qu'il a fait connaître est d'augmenter encore les niveaux de participation requis pour que le vote d'une grève soit légalement reconnu.

Le gouvernement a également fait part de ses intentions en juillet lorsqu'il a modifié la loi de manière à « supprimer les restrictions contenues dans les précédentes lois syndicales qui empêchaient les entreprises de faire appel à des travailleurs intérimaires pour remplacer les grévistes ». Une autre législation proposée signifierait que lors des grèves dans les transports, reconnues par la loi, les travailleurs devront accepter d'assurer certains services, faute de quoi ils pourraient être licenciés et les syndicats poursuivis par les employeurs. La nature de cette restriction particulière fait écho à une décision juridique tristement célèbre concernant une grève des chemins de fer à Taff Vale, dans le sud du Pays de Galles - il y a 120 ans !

La tendance à la répression et à l'instauration d'un État fort ne s'arrête pas aux restrictions légales concernant l'organisation et la pratique des grèves. Des manifestations et des actions de masse impliquant des éléments d'action directe ont continué à se dérouler dans les rues, interrompues seulement par la période bizarrement surréaliste de "deuil national" qui a suivi la mort de la Reine. Ces protestations sont souvent apparues en réponse à l'aggravation des catastrophes écologiques, avec l'émergence de nouveaux groupes axés sur l'action directe tels que "Just Stop Oil" (2). L'évolution continue d'actions se situant en dehors du contrôle restrictif des organisations légales a souvent entraîné des perturbations du trafic automobile ou d'autres activités "spectaculaires". La réaction de la classe dirigeante à ce sujet a donné l'impulsion aux gouvernements de plus en plus "populistes de droite" pour renfor-

cer l'arsenal législatif du contrôle social.

Il y a eu des exemples isolés de cette nouvelle évolution vers un maintien de l'ordre restrictif lorsque des personnes ont été arrêtées pour avoir exprimé publiquement des opinions anti-monarchiques, en criant des slogans et des revendications, ou en affichant des pancartes.

Auparavant, la première tentative de renforcer la législation contre les manifestants a été la loi sur la police, la criminalité, les condamnations et les tribunaux, adoptée en avril de cette année. De nombreuses manifestations de masse s'y étaient opposées sous le slogan "Kill the Bill" et certaines des pires mesures avaient été rejetées au cours du processus parlementaire. Cependant, un nouveau projet de loi sur l'ordre public est en cours d'examen au Parlement. Un journal juridique résume les mesures : « Le projet de loi sur l'ordre public réintroduit l'infraction pénale consistant à s'accrocher à d'autres personnes, objets ou bâtiments ; il introduit une nouvelle infraction pénale consistant à entraver les grands travaux de transport et les "infrastructures nationales clés", y compris les aéroports, les chemins de fer, les presses à imprimer et les infrastructures pétrolières et gazières ; il étend les pouvoirs d'interpellation et de fouille de la police pour rechercher et saisir des articles soupçonnés d'être utilisés pour des infractions liées à la protestation ; et il réintroduit le concept d'ordonnances de prévention des perturbations graves ». Les auteurs de l'article, de l'International Bar Association (3) – "La voix mondiale de la profession juridique" –, incluent utilement une citation de Mark Stephens, co-président de l'Institut des droits de l'homme de l'IBA, qui déclare : « Il est difficile de voir comment ce projet de loi pourrait être conforme aux règles fondamentales des droits de l'homme. »

LA RÉSISTANCE DE LA CLASSE OUVRIÈRE

Depuis le mois de juin, des secteurs importants de la classe ouvrière mènent des luttes permanentes à la fois pour défendre les niveaux de salaire et pour riposter à d'autres attaques en dehors des lieux de travail. La vague de

(1) Texte publié par les Angry Workers of the World le 29-10-2022, pour Kon-Flikt, un collectif de lutte issu de la Confédération des travailleurs autonome de Bulgarie (ARK) : <https://kon-flikt.org>. Source : <https://www.angry-workers.org>

(2) <https://justs-to-poil.org>

(3) IBA, Association internationale du barreau

grèves sous le contrôle et la direction des principaux syndicats s'est poursuivie dans le cadre des restrictions légales imposées par l'État et respectées par les dirigeants syndicaux.

La série la plus importante de cette vague de grèves en Grande-Bretagne a concerné les cheminots. Cette lutte a commencé en juin et se poursuit. Trois autres grèves de deux jours sont prévues pour début novembre et d'autres scrutins sont également prévus pour permettre la poursuite des grèves jusqu'en 2023.

Les postiers ont également entamé une série de grèves de 19 jours, prévues d'octobre à décembre.

Comme nous l'avons écrit précédemment, nous voyons des couches de travailleurs qui font grève pour la première fois. Un exemple de grève sur un site sans antécédents récents de combativité est celle du port de Felixstowe (sur la côte est de l'Angleterre), rejointe ensuite par les travailleurs du port de Liverpool (dans le nord-ouest de l'Angleterre). Une série de grèves d'une semaine a eu un impact considérable sur les chaînes d'approvisionnement et la circulation des biens alimentaires et autres produits.

Dans l'ensemble, il reste à voir dans quelle mesure ces luttes salariales prolongées aboutiront à une augmentation des salaires convenable cette année ou au début de l'année prochaine. Bien que les grèves actuelles et futures dans le secteur public soient médiatisées, des luttes ont également eu lieu dans le secteur manufacturier.

En juillet, les travailleurs des chocolateries Cadbury, qui font partie de la multinationale Mondelez, ont accepté un accord dont leur syndicat "Unite" s'est félicité dans un gros titre « Unite obtient jusqu'à 17,5% d'augmentation de salaire pour 1.000 travailleurs de Cadbury ». Un tel accord aurait en effet été une véritable victoire – un accord probablement supérieur à l'inflation en cours. Malheureusement, même en lisant la description faite par Unite lui-même, l'accord est loin d'être une victoire. Leur propre communiqué de presse précise clairement que les 17,5% comprennent des primes et non une augmentation du taux de salaire de base. Plus important encore, l'accord est conclu pour deux ans, ce qui signifie qu'il y a de fortes chances qu'il soit dépassé par l'inflation. Ceci dit, cet accord est meilleur que beaucoup d'autres qui sont proposés, ou même acceptés.

Il semble que Cadbury's ne soit pas la seule entreprise de transformation alimentaire où les niveaux de profit permettent de faire surgir des revendications locales. Un numéro récent d'un magazine professionnel, "Food manufacture", cite des informations provenant des syndicats Unite et GMB, détaillant les actions de grève en cours ou imminentes pour obtenir des sa-



International

laires plus élevés. On y trouve notamment une grève à Bakkavor, une usine de transformation alimentaire du Lincolnshire (est de l'Angleterre), où une première grève de 700 travailleurs est prévue pour 9 jours au début du mois de novembre. La revendication porte sur « une augmentation qui reflète la hausse du coût de la vie » après que les travailleurs aient rejeté une offre de 6,5%. Les articles détaillent également les actions prévues dans trois autres entreprises de production et/ou de distribution de produits alimentaires et de boissons, où les syndicats négocient des augmentations d'environ 9,2%, soit le taux d'inflation officiel du début de l'année.

Au cours de l'été, des grèves sauvages ont éclaté sur les plates-formes « offshore » de forage de pétrole et de gaz en mer du Nord. Le syndicat "Unite" semble maintenant avoir repris le contrôle de la situation, mais les travailleurs ont massivement rejeté une offre salariale de 5%. Trois autres grèves de deux jours sont maintenant prévues entre début novembre et mi-décembre.

Tout comme les syndicats ont confirmé leur contrôle sur les grèves de la mer du Nord, de manière générale les activités de l'été ont été marquées par le maintien de l'emprise des syndicats sur les grèves, les enchaînant dans des limites légales et bloquant tout potentiel de propagation efficace des actions ou de coordination au-delà de leurs périmètres. Le rythme du processus est toujours dicté par le cadre reconnu par l'État, les employeurs et les syndicats. De nombreuses grèves, comme celles des chemins de fer, se sont enlisées dans des "guerres d'usure" prolongées, tandis que d'autres secteurs, notamment les travailleurs de la santé et les enseignants, sont toujours embourbés dans les processus juridiques préala-

bles à la grève.

Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, il reste à voir ce que l'avenir nous réserve. Jusqu'à présent, il n'y a eu que très peu, voire aucune augmentation véritablement supérieure à l'inflation. En l'absence de toute "indexation" ou de suppléments déclenchés par l'inflation, la combativité des travailleurs sera mise à rude épreuve s'ils doivent s'engager dans une course continue aux augmentations salariales alignées sur la hausse des prix.

De manière plus positive, il y a également eu des exemples concrets d'action et de solidarité se propageant en dehors du territoire national. En mars, les dockers de Rotterdam ont mené une action de soutien aux travailleurs des ferries licenciés par P&O. À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'approfondissement de liens effectifs avec les travailleurs impliqués dans la vague de grèves en France serait une impulsion importante pour la lutte de classe des deux côtés de la Manche.

AU-DELÀ DE LA LUTTE POUR LES SALAIRES

En plus des manifestations d'action directe autour des questions environnementales mentionnées précédemment, l'été a également vu le début d'une résistance organisée autour du coût de l'électricité et du gaz – les principaux combustibles utilisés pour le chauffage et la cuisine.

La campagne "Don't Pay UK" (DP) s'est mise en place autour de trois revendications : la limitation des prix en les baissant au niveau d'avant avril 2021, la fin de l'obligation pour les usagers d'accepter les compteurs à prépaiement, beaucoup plus chers, et l'instauration de tarifs d'urgence pour éviter des souffrances et des décès inutiles pendant l'hiver prochain (4).

Pour atteindre ses objectifs, DP pré-

(4) cf « Don't Pay UK » : le mouvement qui inquiète le gouvernement britannique publié le 11 Août sur le site de l'OCL

voyait initialement de réunir 1 million de signataires s'engageant à refuser de payer les factures d'énergie lorsque cette "masse critique" serait atteinte. Suite à la décision du gouvernement de ne maintenir le prix fixe que pour 6 mois, la campagne devrait commencer à encourager ses partisans à annuler immédiatement leurs paiements ou à prendre d'autres mesures en solidarité avec les plus de 2 millions de ménages qui sont déjà endettés à cause de leurs factures d'électricité.

DES SIGNES DE LA CONTRE-OFFENSIVE

Nous avons déjà mentionné les initiatives visant à accroître les pouvoirs de la police et des tribunaux en matière de grève et de manifestations. D'autres signes indiquent que les employeurs commencent à riposter pour défendre leurs positions.

Une école à Romford semble avoir été la première utilisation de la nouvelle loi permettant de faire venir des travailleurs pour briser une grève. Cette décision ne serait pas possible, par exemple dans les chemins de fer, où des compétences, une formation et parfois une certification reconnue sont requises. En revanche, le précédent a été créé pour briser les grèves de travailleurs dans des situations où ils peuvent être remplacés par des travailleurs extérieurs avec seulement un minimum de formation ou de préparation.

Un autre domaine où les employeurs contre-attaquent est celui de Royal Mail, l'entreprise de distribution postale, qui fait partie de "International Distribution Services". Au début du mois d'octobre, après le début de la série de grèves successives, Royal Mail a menacé de supprimer jusqu'à 10 000 emplois en 2023.

L'un des résultats de ces conflits contrôlés par les syndicats qui se trans-

forment en une série d'actions qui sont déclenchées puis interrompues tout en s'étendant sur plusieurs mois peut avoir comme vraie conséquence une démoralisation des travailleurs. Ce processus n'est pas inévitable si les travailleurs brisent le cloisonnement et les restrictions légales avec lesquels les syndicats sont heureux de travailler. En attendant, les grands employeurs, en particulier dans les "services" du secteur public, pourraient bien se contenter de laisser faire des actions contrôlées prolongées qui leur permettraient de réduire leurs dépenses salariales à court terme tout en attendant que l'épuisement et la désillusion s'installent.

Une tactique adoptée par la gauche réformatrice consiste à détourner délibérément l'attention des activités qui peuvent être ouvertes à l'auto-organisation de la classe ouvrière et à la déplacer vers les illusions de l'électoratisme. Cette tactique va probablement fluctuer au cours de la prochaine période, car les prochaines élections générales britanniques pourraient ne pas avoir lieu avant janvier 2025, bien qu'une date en 2023 ou 2024 soit tout aussi probable.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les forces qui se conforment à l'État au sein du Parti travailliste et des syndicats utilisent le degré de chaos qui règne au sein du Parti conservateur au pouvoir pour réclamer des élections générales. C'est là une stratégie adoptée de longue date par la gauche. Il s'agit d'une démarche essentielle pour détourner l'énergie de leurs partisans vers une voie entièrement sûre et familière pour l'ordre de la classe dirigeante. Par exemple, dans la campagne Don't Pay UK, un argument est apparu selon lequel « la tâche immédiate est de forcer des élections générales ». En réponse à l'appel à une manifestation le 5 novem-

bre appelant à des « élections générales maintenant », la proposition était que « toutes les énergies de DP devraient, pour le moment, être consacrées à en faire une énorme protestation ». Ou, en d'autres termes, au lieu de travailler avec ceux qui sont incapables de payer leurs factures, nous devrions aller marcher à travers Londres pour écouter la gauche nous dire comment une élection va résoudre nos problèmes.

LA PHASE SUIVANTE

En Grande-Bretagne, les attaques contre les conditions de vie de la classe ouvrière sont certainement les plus sévères depuis la restructuration massive des années 1980 et probablement depuis les conditions de la crise mondiale des années 1930. Si l'on prend en compte la nécessité croissante et généralisée pour les travailleurs de recourir aux banques alimentaires caritatives et le caractère inabordable du logement et du chauffage, il y a tout lieu de penser que notre lutte quotidienne pour la survie a des caractéristiques plus proches des années 1930 que des années 1980.

Comme partout ailleurs dans cette crise mondiale du système basé sur le profit, nous pouvons nous attendre à ce que la résistance de la classe ouvrière se poursuive alors que la classe qui possède et contrôle transfère continuellement le fardeau sur la classe des producteurs. Les objectifs conscients de la plupart des personnes en lutte ont commencé avec une vision limitée. Il n'est pas exagéré d'imaginer ou d'exiger pour nous-mêmes l'essentiel de ce qui fait la vie dont la classe dirigeante continue de jouir – être en mesure de nourrir, d'habiller et d'élever sa famille, savoir que des soins de santé adéquats sont disponibles en cas de besoin, chauffer sa maison sans s'endetter, respirer un air qui ne soit pas toxique, pouvoir fournir soins et soutien à tous ceux qui en ont besoin, avoir des loisirs sains disponibles pour tous et des installations éducatives et sociales sûres et stimulantes pour nos enfants.

C'est au cours de ces luttes initialement défensives que les travailleurs acquièrent le potentiel de découvrir à nouveau les nécessités de reconstituer cette société. Lorsque les luttes se généralisent, débordant les divisions artificielles tant à l'intérieur des lieux de travail qu'entre travailleurs en lutte hors du salariat, alors les travailleurs commencent à entrevoir la forme d'un monde nouveau – un monde qui permette une satisfaction durable des besoins basée sur la coopération des producteurs "librement associés".

Ned Ludd

Octobre 2022

Traduction : JF 29-10-2022



Notes sur l'Iran, de la fin du XIX^e à 1979

Le soulèvement iranien continue d'illuminer l'automne 2022. Face à lui, une déclinaison régionale de la calamité capitaliste, opérant depuis 1979 sous la forme politique d'une république islamique. Nous proposons de revenir ici sur les dynamiques sociales du XX^e siècle ayant précédé l'arrivée du pouvoir religieux. Nous retranscrivons ici quelques notes de lectures dont celle d'un livre paru en 2019, *La révolution Iranienne de Tristan Leoni*.

Front commun en Perse

Le territoire qui nous occupe, connu sous le nom de Perse avant de s'appeler Iran, est un lieu stratégique d'échanges entre plusieurs mers et continents. Il est de ce fait la proie précoce, au XIX^e siècle, de la domination commerciale et des ingérences politiques des puissances russes et britanniques.

Au tournant du XX^e siècle, la modernisation progressive du pays sur le modèle occidental et son insertion progressive dans les circuits capitalistes internationaux créent les conditions de la révolution de 1905, dite constitutionnelle, donc essentiellement politique, durant laquelle des fractions de la société aux intérêts divergents, clergé, commerçants du bazar et nouvelle bourgeoisie libérale, se dressent contre le chah, que ce soit pour contrer la mise au pas capitaliste ou l'orienter dans un sens qui leur soit plus favorable, mais toujours sur le dos de la majorité de la population, alors paysanne. Déjà, le rejet du despotisme dynastique et de l'impérialisme étranger sert de plus petit dénominateur aux luttes révolutionnaires.

L'Iran sur la voie de la modernité

La consolidation au cours des décennies suivantes d'un État-nation centralisé, bureaucratique, adapté à la poursuite du développement capitaliste, ébranle les prérogatives des classes dominantes traditionnelles. A partir de 1921, après un coup de force soutenu par les britanniques, le premier chah de la dynastie Pahlavi entreprend une série de réformes d'ampleurs bousculant les monopoles cléricaux et l'ordre patriarcal : promulgation de codes juridiques pour remplacer la charia, transfert de compétences des religieux vers les tribunaux civils, enseignement laïc mixte, mesures facilitant l'entrée des femmes dans l'espace public et le salariat. Le port des vêtements traditionnels est interdit, parmi lesquels le voile. Sur le plan économique, l'État s'engage financièrement dans l'industrialisation en s'appuyant chaque fois davantage sur la rente pétrolière.



Iran, incendie de la prison d'Evin - 15 octobre 2022

A partir de 1951, un démocrate nationaliste, Mohammad Mossadegh, mène en tant que premier ministre une série de réformes sociales progressistes, dont une réforme agraire et un programme anti-corruption, autant d'étapes qu'il juge nécessaires à la mise en place d'un capital national. Avec la nationalisation du pétrole, jusqu'alors aux mains des compagnies britanniques, il franchit le pas de trop et sera chassé par un coup d'État orchestré depuis les États Unis.

Si jusqu'au début des années 1960 la majorité de la population vit au rythme d'une économie largement agraire, le second chah Pahlavi accélère l'industrialisation et la tertiarisation au moyen de la dite révolution blanche. Il mène une importante réforme agraire, finance la création de grands projets industriels - notamment agroalimentaires et pétrochimiques - et d'infrastructures, accompagnés de plans quinquennaux et soutenus par des mesures protectionnistes.

Beaucoup de paysans ne peuvent rembourser les dettes contractées pour la modernisation de leur activité. Ruinés, ils n'ont d'autre choix que de se faire embaucher dans les grandes exploitations agricoles et les usines. Un exode rural massif s'amorce. La désorganisation des campagnes est telle que la production des denrées de base chute, provoquant pénuries et disettes.

La contestation religieuse

A l'occasion du référendum de 1963, le chah tente de mobiliser la nouvelle paysannerie propriétaire ainsi que le prolétariat, et

en son sein la minorité de femmes éduquées ou salariées. Une partie du clergé appelle à l'abstention et à la protestation tandis qu'une figure fait son apparition, celle du religieux Khomeyni. Le chah dénonce la « réaction noire ». Les manifestations sont brutalement dispersées. Dans les urnes, le programme du chah est largement approuvé. De nouvelles protestations se heurtent à une répression violente. Khomeyni, alors promu ayatollah par ses pairs, devra s'exiler et tisser son réseau depuis l'étranger, il retombera dans l'oubli du plus grand nombre jusqu'en 1978.

S'il met en œuvre des mesures libérales ou progressistes, le régime du chah n'en constitue pas moins une dictature féroce. Alors que la répression touche principalement la gauche, que l'opposition libérale et laïque est défaite, les organisations religieuses servent de repère face à la destruction des structures villageoises. Les mosquées et les cérémonies religieuses demeurent les seuls lieux d'expression publique. Se substituant à la critique militante, de nouveaux écrits voient le jour sous la plume de religieux et d'intellectuels, associant dénonciation de l'Occident et recherche d'une identité qui s'opposerait à la modernité. Ainsi Ali Shariati, sociologue et philosophe formé en France, ressuscite l'âge d'or du premier imam Ali et théorise un « socialisme pratique basé sur le théisme ». Avec lui, le retour à l'islam authentique devient un moyen de résistance à l'impérialisme. Ses œuvres finissent par être autorisées par le régime pour contrer le marxisme.

De la crise à la révolution

Pendant ce temps, le chah poursuit l'intégration du pays aux marchés mondiaux. Mais au tournant des années 1970, les difficultés économiques s'accumulent. Le pays ne parvient plus à valoriser la masse des capitaux issus de la rente pétrolière et entre dans une crise où se mêlent surproduction, inflation, et endettement, sur fond de corruption et développement du marché noir. La réponse du gouvernement sous forme de politique d'austérité aggrave la situation. Jusqu'en 1979, les grèves se multiplient dans tous les secteurs, réclamant des hausses de salaires et de meilleures conditions de travail. Les pratiques d'indiscipline, de coulage des cadences, de blocage et de sabotage se développent alors que les travailleurs gagnent en assurance et en défiance vis à vis des autorités. La contestation se répand dans les villes où les quartiers ouvriers insalubres côtoient les projets urbanistiques pharaoniques de l'État, où les réseaux d'eau, d'électricité, d'assainisse-

ment, de transport sont dépassés par l'explosion démographique, où la spéculation renchérit les loyers. Les accrochages avec les autorités sont monnaie courante, les expulsions et destructions de logements se heurtent aux multiples résistances et solidarités de quartier.

A la veille de la révolution, nous l'avons vu, la question religieuse n'est pas au cœur des conflits. Cependant, de nouveaux schémas politiques et identitaires sont en place. L'année 1978 verra s'amplifier un vaste mouvement de grèves, de manifestations et d'émeutes, une lutte de classes au cours de laquelle les religieux ne s'imposeront qu'aux dépens des autres tendances.

A suivre...

Paul
24 novembre 2022



Paris, Manifestation féministe du 19 novembre 2022

vite fait sur le zinc

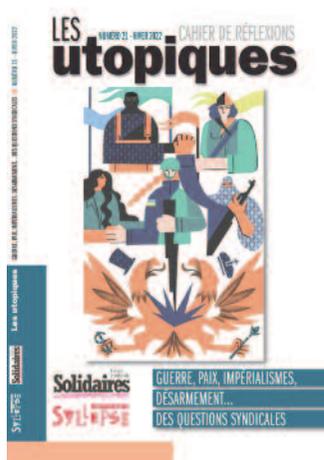
Les Utopiques n° 21 – hiver 2022

Cahier de réflexions

édité par L'Union syndicale solidaire

Guerre, paix, impérialisme, désarmement...

10 euros – 205 pages



Un dossier avec de multiples articles d'information et de réflexion à partir de la guerre en Ukraine. Les convois du réseau syndical international de solidarité en Ukraine avec des rappels historiques sur les actions en Bosnie, en Palestine et en Algérie.

Une solidarité qui doit aussi s'étendre au prolétariat russe qui détient bien des clés de ce conflit. Plusieurs articles insistent sur l'absolue nécessité de ne pas s'aligner sur l'un des deux blocs, tout en montrant que le seul

moyen de ne pas se retrouver avec une Ukraine-dictature c'est que s'y développe un réel mouvement ouvrier de résistance aux mesures prises contre les travailleurs sous couvert de guerre. Notre solidarité doit aller dans ce sens et combattre l'idée que l'OTAN constituerait un « petit paradis ».

Pour se procurer la revue ou s'y abonner : <https://www.lesutopiques.org/boutique/> ou dans des librairies militantes

Réfraction n°49 - Automne 2022

Aux confins de l'anarchisme

15 euros – 150 pages

Partant de la constatation que le mouvement anarchiste se reconnaissant comme tel, a toujours échangé avec d'autres courants qui, « tout en lui étant plus ou moins proches, ne s'en distinguent pas moins et tiennent souvent à le manifester explicitement », cette nouvelle livraison de la revue de recherches et d'expressions anarchistes nous entraîne dans quelques-uns de ces confins.

On n'échappe pas évidemment à l'heure actuelle aux confrontations concernant le post modernisme, l'intersectionnalité et la nouvelle mode de l'anarchisme philosophique. Selon certains articles le courant post-moderne se situe en dehors de l'aire politique des confins en ce qu'il rompt avec tout projet révolutionnaire. Selon d'autres, il en fait partie et plus même, il a irrigué positivement le mouvement anarchiste.

On trouvera aussi dans ce numéro des approches et des témoignages concernant les mouvements de la gauche radicale, conseilliste et de ses rapports avec les groupes anarchistes organisés ou non.

Pour se procurer la revue ou s'y abonner : <https://revue-refractions.net/fr/vente-en-ligne> ou dans des librairies militantes

